



HAL
open science

Prairies et paysage ordinaire : construction d'un paysage populaire en Ariège

Louis Defraiteur

► **To cite this version:**

Louis Defraiteur. Prairies et paysage ordinaire : construction d'un paysage populaire en Ariège. Sciences de l'Homme et Société. 2018. dumas-02101171

HAL Id: dumas-02101171

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02101171>

Submitted on 9 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire de recherche :
« Prairies et paysage ordinaire :
construction d'un paysage populaire en
Ariège »

Encadré par Rémi Bénos



Louis DEFRAITEUR
- Année universitaire 2017/2018 –



Master 1 Mention « Gestion des Territoires et Développement Local »
Institut National Jean-François Champollion - Département Sciences
Humaines et Sociales

Source de l'illustration de la page de couverture : DEFRAITEUR Louis, 2018.

Référencement pour citer ce mémoire :

DEFRAITEUR Louis, « Prairies et paysage ordinaire : construction d'un paysage populaire en Ariège », Mémoire de recherche de grade Master 1 Mention « Gestion des Territoires et Développement Local », sous la direction de BENOS Rémi, 2017-2018, Institut National Jean-François Champollion - Département Sciences Humaines et Sociales, Albi.

Résumé :

Mots-clés : Prairie - Paysage - Paysage politique - Paysage populaire - agriculteur/chasseur - Clôtures - Chemins - Sangliers - Fermeture du paysage

Ce mémoire s'intéresse au paysage. L'entrée voulue est celle du « paysage politique » développée par Anne Sgard. Pour cela, deux groupes d'acteurs ont été retenus, les agriculteurs et les chasseurs. Ces deux figures dominantes de la ruralité produisent un paysage témoin de leurs pratiques, de leurs attentes et de leurs conflits *dans, sur et par* l'espace. Quatre éléments ont été retenus pour montrer ce qui se joue entre les acteurs sur leur territoire, la commune de Dun dans le piémont pyrénéen. Tout d'abord la fermeture du paysage fait aujourd'hui office de préoccupation dans le paysage. Ensuite, trois icônes paysagères sont ressorties de mon étude : les clôtures, les chemins et la problématique du sanglier. L'interrogation sur ces icônes m'a amené à me questionner sur le sens que pouvait avoir le climat micro-social constaté sur la commune. Ne serait-ce pas une dimension « populaire » du paysage ? Dans un dernier temps, ce mémoire questionne cet aspect populaire du paysage qui peut constituer un aspect particulier dans la façon d'appréhender le paysage.

Remerciements :

Je remercie tout d'abord les personnes m'ayant accueilli qui, toutes, sans exception, se sont prêtées à mes entretiens et m'ont répondu avec sincérité et bienveillance. J'ai une attention toute particulière pour Christian Tignol, Florent Pauly et la famille Sicre (Francis, Françoise et Claire) qui m'ont accordé de leur temps à plusieurs reprises et m'ont aidé à avancer et rencontrer de nouvelles personnes sur place.

Un grand merci à mes grands-parents qui m'ont accueilli chez eux, écouté, nourri, qui m'ont aussi amené là où je ne pouvais pas me rendre à pied et attendu lorsque que je rentrais tard.

Merci à Rémi Bénos pour m'avoir encadré pour ce mémoire et pour avoir aiguillé mes choix, ceux-ci m'ayant permis de faire un travail dans lequel je me suis épanouie.

Enfin, un grand merci à Anouk Leclerc pour sa présence, son soutien et ses encouragements mais aussi, et surtout, pour la lourde tâche qui a été de corriger mes nombreuses fautes d'orthographe.

Liste des abréviations, acronymes et sigles :

ACCA : Association communale de chasse agréée

AFP : Association foncière pastorale

ANA : Association des naturalistes de l'Ariège

CEP : Convention Européenne du Paysage

FDC 09 : Fédération départementale des Chasseurs 09 (Ariège)

FNC : Fédération Nationale des chasseurs

FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

GIASC : Groupement d'intérêt agro-sylvo-cynégétique

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

ICHN : L'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels

PAC : Politique Agricole Commune

SCOOP : Société coopérative

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

ZNIEFF : Zone d'intérêt naturel et écologique faunistique et floristique

Liste d'apparition des figures :

- Figure 1** - Schéma de présentation réutilisant une photographie issue du site internet de la municipalité de Dun (09) p.11
- Figure 2** - Tableau d'objectivation des données en sciences humaines - Source : Cours "Sources et Analyses des données" - M1 GTDL - 2017/2018 p.30
- Figure 3** - Carte de la diversité des paysages - *Atlas des paysages de l'Ariège* p.38
- Figure 4** - Cartes des ZNIEFF - issues de l'état initial de l'environnement du PLUi de la communauté de communes du Pays de Mirepoix – 2017 p.40
- Figure 5** - Photographie illustrant les dégâts des sangliers dans une prairie - Defraiteur Louis - 04/2018 p.43
- Figure 6** - Photographie illustrant une "gourgue" - Defraiteur Louis - 05/2018 ... p.46
- Figure 7** - Photographie illustrant l'agrainage mené par les chasseurs - Defraiteur Louis - 04/2018 p.47
- Figure 8** - Capture d'image du document du compte rendu de l'assemblée générale de l'ACCA de Dun en 2017 p.48
- Figure 9** - Photographie d'un panneau identifiant la zone de réserve de chasse - Defraiteur Louis - 05/2018 p.49
- Figure 10** - Capture d'image du document de compte rendu de l'assemblée générale de l'ACCA en 2016 p.50
- Figure 11** - Photographie illustrant un passage de véhicules dans une prairie - Defraiteur Louis - 04/2018 p.51
- Figure 12** - Photographie d'une prairie de la commune - Defraiteur Louis - 04/2018 p.53
- Figure 13** - Photographie illustrant un espace de prairie non-clôturé - Defraiteur Louis - 04/2018 p.55

Figure 14 - Photographie illustrant une clôture à fil simple - Defraiteur Louis - 05/2018	p.58
Figure 15 - Photographie illustrant des clôtures quatre fils lisses - Defraiteur Louis - 05/2018	p.59
Figure 16 - Photographie d'un passage canadien - Defraiteur Louis - 05/2018	p.62
Figure 17 - Capture d'image du document de compte rendu de l'assemblée générale de l'ACCA de 2017	p.65
Figure 18 - Photographie illustrant des dégradations causées par des passages de véhicules - Defraiteur Louis - 04/2018	p.66
Figure 19 - Photographie illustrant l'implantation de ficelles pour délimiter la parcelle et contraindre le passage en voiture - Defraiteur Louis - 04/2018	p.67
Figure 20 - Photographie illustrant une "gourgue"- Defraiteur Louis - 05/2018	p.69
Figure 21 - Photographie illustrant des dégâts de sangliers - Defraiteur Louis - 04/2018	p.71
Figure 21 bis - Photographie illustrant des dégâts de sangliers - Defraiteur Louis - 04/2018	p.71
Figure 22 - Photographie illustrant des sangliers, Google image libre de droit ...	p.73

Sommaire

- 1) Le sujet et point de départ p.10-12
- 2) La synthèse bibliographique p.13-16
Notion 1 : « Paysage ».
Notion 2 : Le paysage par l'entrée des « prairies » (prairie, herbe, espaces herbacés, friches ou pelouses sèches).
- 3) Le questionnement p.17-20
- 4) Le cadre théorique et les concepts p.21-23
Paysage politique, paysage ordinaire, identité/reconnaissance et paysage vernaculaire.
- 5) Les hypothèses p.24-26
- 6) Le choix du terrain p.27-28
- 7) La méthodologie p.29-36
- 8) Les résultats p.37-83

Introduction p.37-40
Chapitre 1 : **Quelle dimension politique du paysages ? Agriculteur et chasseur sur le territoire quel enjeux et pratiques dans l'espace ?**
..... p.40-54
 - a) Agriculteurs et chasseurs face aux dégâts du gibier (Quelles revendications ? quelles positions des acteurs ? il y a-t-il une relation conflictuelle ?)
 - b) La chasse : pratiques et évolutions
 - c) La prairie : quels enjeux ? pour qui ? quelles pratiques ?
Chapitre 2 : **Les icônes du paysage à Dun** p.54-75
 - a) Fermeture du paysage
 - b) Les clôtures
 - c) Les chemins
 - d) Les sangliers

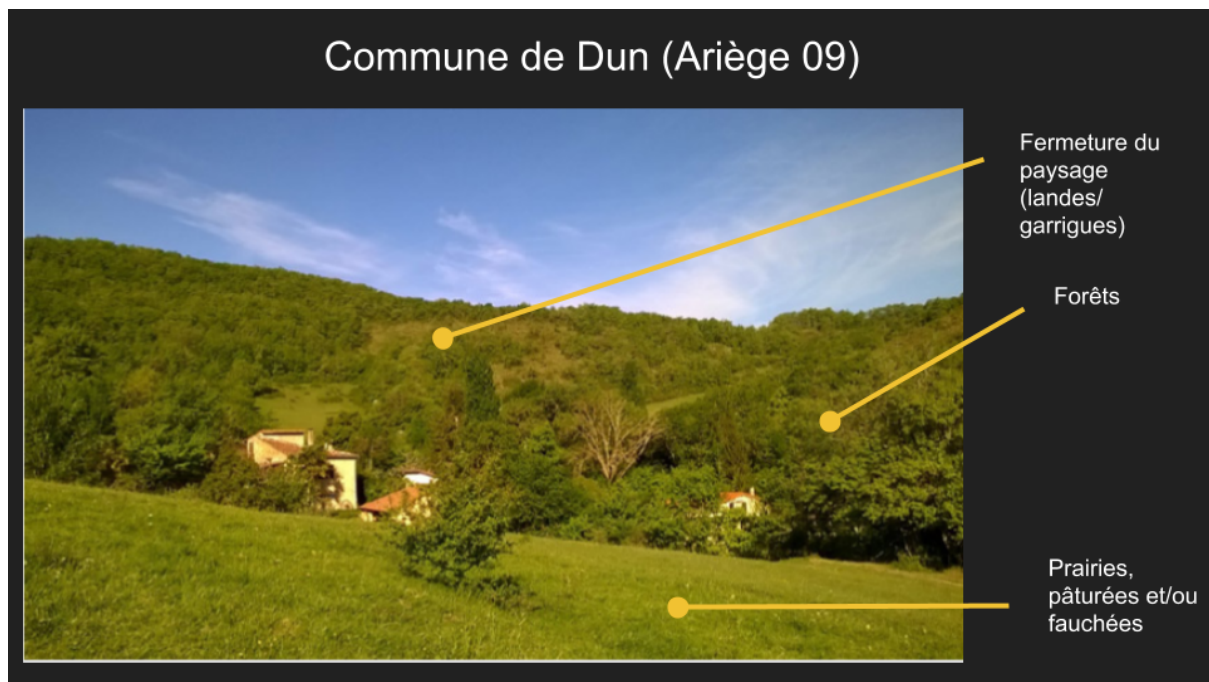
Chapitre 3 : Le “Paysage populaire”	p.76-83
a) En tant que milieu social	
b) En tant qu’usage	
c) En tant que gouvernance	
9) Conclusion	p.84-87
10) Bibliographie	p.88-93
11) Annexes	p.94-118

1) Le sujet : point de départ et intérêt

“Voici donc la question sociale qui se pose de nouveau et dans toute son ampleur. Il est impossible d’aimer pleinement le sauvage primitif, dans son milieu naturel d’arbres et de ruisseaux, si l’on aime pas en même temps les hommes de la société plus ou moins artificielle du monde contemporain.”
Elisée Reclus¹

Le sujet de départ que j’ai identifié était “Les prairies et les représentations nature/culture et /sauvage/domestique”. Au départ, mon souhait était de travailler sur les questions de représentations de la nature sur un territoire qui m’est familier, l’Ariège, et plus particulièrement le sud de Mirepoix. Je me suis tout d’abord penché sur les questions des prairies qui, au premier abord, me paraissaient être un élément du paysage qui pourrait me permettre de questionner toutes ces représentations. En conséquent, après quelques lectures, j’ai formulé une question de départ qui dépasse les seules représentations de nature ou de sauvage et qui m’a permis d’aller jusqu’à questionner les jeux d’acteurs et les questions paysagères.

¹ Elisée Reclus, *L’Homme et la Terre*, tome VI, Librairie Universelle, Paris 1908, p.308



(Figure 1 - Source : schéma de présentation réutilisant une photographie issue du site internet de la municipalité de Dun (09) - consultable à l'adresse URL : http://www.dun.fr/actualites_dun.php?data_id=14&dbox_id=72)

Question de départ : la gestion des prairies relève-t-elle de logiques économiques (production agricole), écologiques (naturaliste), sociales (petits exploitants qui ont peu de parcelles à valoriser), culturelles (attachement) ou politiques ?

Au-delà d'un marqueur paysager la prairie peut être une façon de questionner nos rapports au paysage et aux milieux "naturels". En effet, la prairie est largement traitée dans la littérature scientifique, notamment agricole, comme un objet à part entière et elle est peu (voire pas) questionnée dans un ensemble paysager par exemple ; contrairement aux estives d'altitude avec la question du pastoralisme de montagne qui a été traitée à de nombreuses reprises. Les prairies et le pastoralisme font l'objet de plusieurs thématiques de recherche mais ceux-ci concernent seulement des espaces dit pastoraux, bien souvent de montagne et en altitude. Toutefois, mon terrain ne se trouve ni en montagne, ni dans des zones d'alpage d'estive ; il n'est pas non plus dans un espace classé, c'est-à-dire ni dans un Parc Naturel Régional, ni dans un Parc National. Il s'agit d'un espace que G. Clément,

qualifie de “Tiers paysage”². L’avantage de ce terrain sera, pour moi, de mettre, ou non, en avant des jeux d’acteurs, des représentations différentes ou moins évidentes à cerner que sur des territoires où sont déjà à l’oeuvre des politiques importantes, de dynamiques et de normes.

Les espaces herbacés et paysages ordinaires, “les relations au monde et à autrui”

Pour P. Descola “*L’étude des usages et des représentations ne peut être une fin en soit, mais un moyen d’accéder à l’intelligibilité des structures qui organisent les relations au monde et à autrui*”³. Donc l’étude de ces représentations serait une étape pour ensuite permettre une montée en généralité. Ceci mis en lien avec l’approche du paysage que proposent A. Sgard, M-J Fortin et V. Peyrache-Gadeau, “*Attentif, finalement, pas tant au paysage tel que donné à voir, mais davantage aux acteurs qui lui donnent sens et qui le façonnent*”⁴. Ces deux éléments vont donc structurer mon propos tout au long de ce travail de recherche.

² Gilles Clément, “*Manifeste du tiers paysage*”, sens&tonka&cie, Paris, 2004.

³ Philippe Descola, *L’écologie des autres : L’anthropologie et la question de la nature* ; P.138.

⁴ Anne Sgard, Marie-José Fortin et Véronique Peyrache-Gadeau, « Le paysage en politique », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 1, n° 2 | Septembre 2010.

2) La synthèse bibliographique

Notion 1 : Paysage. Pour répondre à la question de départ, je fais la proposition d'aborder cet objet par une approche politique du paysage.

Pour R. Brunet, le paysage est *“une apparence et une représentation”* il n'y a un paysage que parce que quelqu'un porte un regard dessus. Il ajoute ensuite la notion de *“valeur”* au paysage : *“ Le paysage est chargé de valeur. Les unes sont collectives, quand les représentations globales, devenues croyances, sont assez prégnantes pour dépasser les personnalités et les statuts ; d'autres tiennent aux cultures, aux appartenances de classe et de groupe ; d'autres encore aux personnes. Ces valeurs se diffusent et se généralisent d'autant plus, que les paysages sont montrés, commentés et médités”*⁵.

Cet élément qu'apporte R. Brunet dans sa définition du paysage permet d'établir un lien direct avec le paradigme politique du paysage et montre là tout l'intérêt de ne pas seulement s'interroger sur les rapports entre groupes sociaux et territoire : *“ce sont ici les relations que les groupes construisent entre eux, à propos du territoire, qui sont au centre du cadre d'analyse”*⁶.

Plusieurs lectures m'encouragent en ce sens à développer cette approche du paysage. Lorsque l'on parle de paysage, les *“images mal ressenties vont amener à proposer des interventions qui agiront directement ou indirectement sur ces paysages, mais pas forcément de façon cohérente.”* : Y. Michelin et S. Gauchet, dans un chapitre de *Vives campagnes* *“Gérer le paysages joindre le geste à la parole”*, expriment cela en conclusion d'une enquête menée auprès d'élus dans une sous partie intitulée *“Une construction porteuse de sens”*. Il faut donc s'intéresser au sens des actions menées envers les prairies. Cela me permet de dire que lorsque l'on parle de fermeture du paysage on *“justifie”* en fait une intervention. Cette notion de fermeture est un construit social qui, dans le cadre de mon étude, sera vraisemblablement un levier pour creuser et mettre en évidence les rapports au paysage que je souhaite interroger.

⁵ Roger Brunet, *Dictionnaire des mots de la géographie*, Belin, Paris, 2009.

⁶ Anne Sgard, Marie-José Fortin et Véronique Peyrache-Gadeau, *Le paysage en politique*, Vol. 1, n° 2, Septembre 2010 : Paysage et développement durable.

Toujours dans ce même chapitre, ils apportent un nouvel élément qui serait que le paysage n'est pas un état immuable d'un espace mais un résultat et un élément mouvant qui se transforme, qui évolue dans le temps : *“le paysage n'est pas un décor immobile. Il ne cesse d'évoluer au cours du temps. Sur un temps long d'abord, à l'échelle d'un siècle ou deux, en prenant en compte de nouvelles données économiques ou agronomiques mais également sur un temps court, celui des baux agricoles.”*⁷. Et c'est de ce facteur d'évolution des paysages qu'émerge la volonté de préserver, face à la peur du changement. C'est là que naît la notion de “fermeture” dans le paysage (connotation négative) qui véhicule cette crainte de voir le paysage se transformer au grès des époques et des sociétés (S. Le Floche)⁸.

Ceci me renvoie au paradigme émergent du “paysage politique” : *“Ces types de questionnements cherchent à comprendre les systèmes de valeurs et les rationalités qui nourrissent l'action d'individus ou de groupes et aussi, de manière dialectique, quelles incidences concrètes les jeux d'acteurs peuvent avoir sur la matérialité des territoires et, en retour, sur les conditions de vie et le bien-être de groupes sociaux.”*⁹ Dans mon cas, l'approche politique me semble d'autant plus stimulante que mon terrain d'étude soit ce que L. Lelli et S. Paradis-Maindive¹⁰ appellent un “paysage ordinaire” qui ne fait ni partie de sites “grandioses” ou qui ne fait pas l'objet d'une démarche de préservation ou de patrimonialisation du paysage. *“Du point de vue paysager, le paysage ordinaire renvoie d'une part au paysage vécu quotidiennement par la population et, d'autre part, au paysage qui ne fait pas l'objet de mesures de protections particulières”*¹¹. Cette nouvelle donne du paysage fait même l'objet de questionnement méthodologique comme le suggère E. Temple-Boyer dans un article qu'elle appelle *“Des méthodologies à repenser pour qualifier et analyser les territoires et les paysages ordinaires”*. Elle s'interroge sur le regard que l'on porte à ces paysages et sur le fait que les qualifier peut changer nos rapports à ces paysages.

⁷ Denis Chevallier (dir.), *Vives campagnes. Le patrimoine rural, projet de société*, Autrement, 2000.

⁸ Sophie Le Floch et al., « La « fermeture du paysage » : au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale », *L'Espace géographique*, 2005/1 (tome 34), p. 49-64.

⁹ Anne Sgard, Marie-José Fortin et Véronique Peyrache-Gadeau, *Le paysage en politique*, Vol. 1, n° 2 | Septembre 2010 : Paysage et développement durable.

¹⁰ Lelli Laurent, Paradis-Maindive Sylvie. “Quand le «paysage ordinaire» devient un «paysage remarqué»”, In: *Sud-Ouest européen*, tome 7, 2000. L'environnement entre nature et paysage. pp. 27-34.

¹¹ Idem.

*“L’élargissement du paysage au banal, au familier, au quotidien, au populaire, à l’ordinaire, transforme bien plus qu’il n’y paraît notre appréhension de notre relation au monde : ce sont nos grilles de lecture, nos normes, nos modes de codification et de gestion qu’il faut reconsidérer”*¹² (E. Temple-Boyer). Il y a donc clairement un enjeu à s’interroger sur ces paysages que l’on peut croire à l’écart de toutes les logiques d’acteurs de conflit ou de construction sociale déterminante dans la **co-construction** du paysage (expert/profane). Savoir ce que l’on apporte au paysage (agriculture-entretien-fermeture/réouverture,etc.), mais aussi dans cette logique de co-construction, savoir qu’est-ce que le paysage nous apporte.

Notion 2 : le paysage par l’entrée des prairies (prairie, herbe, espaces herbacés, friches ou pelouses sèches).

Les prairies définies par R. Brunet sont des “formations végétales fermées et plutôt hautes, dominées par les graminées [...]”. Il définit “Prairies artificielles” et évoque aussi le synonyme le plus courant qui est le “**pré**” ou les “**pelouses**” que l’on désigne comme prairie dans le langage courant pour parler des espaces à surface en herbe permanente. Les prairies sont donc caractérisées par un couvert végétal herbacé. *“L’espace selon l’herbe possède ses propres coordonnées : **espace mobile**, ne cessant de dépasser ce qu’il est et qu’il tend à ne plus être, un espace acentré ou sans cesse décentré, **sans hiérarchie a priori**, **sans quadrillage ni différences**.”*¹³ (J-P Cazier).

Les espaces en herbe seraient associés dans nos représentations à des espaces non-ordonnés où il n’y a pas de “règles” ; ce qui rend d’autant plus intéressant la déconstruction que je pourrais proposer dans mon mémoire sur cet objet que sont les prairies et tout ce qu’elles impliquent. Ensuite, la notion de mouvement me renvoie au fait que les paysages sont en mouvement et qu’ils ne sont pas immuables. Les prairies n’ont peu ou pas fait l’objet d’étude par une entrée paysagère, alors que d’autres approches, en tant que entité à part entière, ont largement été menées. En témoigne cet article de S. Petit et P. Fleury “Soigner les

¹² Élise Temple-Boyer, « *Des méthodologies à repenser pour qualifier et analyser les territoires et les paysages ordinaires* », Bulletin de l’association de géographes français [En ligne], 91-1 | 2014, mis en ligne le 22 janvier 2018, consulté le 31 janvier 2018

¹³ Jean-Philippe Cazier, « *Le désir de l’herbe* », Chimères 2014/1 (N° 82), p. 7-10.

prairies : vers une réhabilitation des savoirs de la pratique ?”¹⁴ qui traite non pas de la prairie de manière seulement agronomique mais y intègre la notion de “savoirs”. Leur approche réintègre donc les savoirs, au-delà des savoirs scientifiques, pour comprendre la manière de gérer et rendre la prairie “productive” ou autonome. Ils caractérisent la prairie de “système socio-écologique liée à l’élevage”¹⁵. Ceci me conforte dans l’idée que les prairies ou espaces en herbe font l’objet d’interaction entre les hommes et le milieu, les savoirs vernaculaires ou scientifiques en témoignent. Mais l’approche proposée se focalise sur les savoirs liés aux prairies et donc occulte les dimensions paysagères des prairies. Plus loin, dans ce même article, on relève : “*Une telle requalification des savoirs des agriculteurs implique leur confrontations à ceux des agronomes et des naturalistes, sachant que nous n’établissons aucune hiérarchie a priori entre ces différents savoirs.*”¹⁶. Ce qui me rapporte au fait que les espaces sont en proie à des logiques de contrôle social indirectement exercées par la différenciation des savoirs et “l’énergie” déployée pour que tels ou tels savoirs ou visions soit dominants, ici pour les prairies.

Un dernier point selon moi mériterait d’être plus approfondi sur cet objet des prairies. Il m’est apparu avec la lecture de *L’objectivation participante* de P. Bourdieu et serait de s’interroger pour savoir : pour qui la prairie fait elle “paysage”? Pour moi, qui en ait un usage récréatif mais pour d’autres ce n’est pas seulement cela (outils de travail pour les agriculteurs? réserve de biodiversité pour les écologues ?).

¹⁴ Sandrine Petit, Philippe Fleury « *Soigner les prairies. Vers une réhabilitation des savoirs de la pratique ?* », *Terrains & travaux*, 2010/1 (n° 17), p. 41-56.

¹⁵ Idem.

¹⁶ Idem.

3) Le questionnement

“Travailler avec la nature est une question politique et non scientifique”¹⁷ (F. Flipo). La géographie que l’on appelle “vidalienne” (inspirée de Vidal De La Blache) s’intéressait au paysage et au rapport entre les hommes et leurs milieux. Pour autant, elle proposait ce que l’on appelle aujourd’hui une approche descriptive et déterministe selon laquelle ce serait le milieu qui déterminerait les caractéristiques des sociétés qui y évoluent. Bien entendu, cette géographie s’inscrivait dans l’histoire et ces notions ne sont plus d’actualité, du moins pour la géographie sociale qui se veut davantage constructiviste. Et c’est dans ce cadre que C. Raffestin théorise l’approche relationnelle, et lui donne un cadre théorique dans l’ouvrage *Pour une géographie du pouvoir* (1980)¹⁸, selon un triptyque société - espace - temps, qui lui est issu de l’ouvrage *Remarque sur le concept d’écologie humaine* (1976). “L’écologie humaine pourrait avoir pour objet l’étude des relations qui prennent naissance dans un système tridimensionnel société-espace temps, d’une part et l’étude de leur optimisation, de leur gestion et de leur régulation, d’autre part, dans la perspective d’atteindre la plus grande autonomie possible compatible avec les ressources du système”¹⁹.

Les prairies (et le paysage) représentent un objet à travers lequel la relation entre l’homme et la nature est omniprésente. Pastoralisme, agriculture et sylviculture “modifient la structure biologique, paysagère et culturelle d’espaces investis par une multitude d’usagers”²⁰ (*Ruralité, nature et environnement : entre savoirs et imaginaires*). Ce sont ce que C. Raffestin appelle “enveloppes tridimensionnelles” société-espace-temps, dans lesquelles il y a des relations appartenant à deux ordres, biologique (homme-nature) et social (relation entre les individus et différents usages). L. Lazaro et C. Eychenne soulèvent, dans un chapitre de l’ouvrage *Ruralité, nature et environnement*, que les “relations sociales ont la particularité

¹⁷ Fabrice Flipo, « *La raison écologique peut-elle se passer d’une analyse de la domination ?* Compte-rendu. Bernard Perret, *Pour une raison écologique*, Flammarion, 2011 », *Mouvements* 2011/4 (n° 68), p. 162-164.

¹⁸ Bergues Hélène, “Raffestin Claude - Pour une géographie du pouvoir”, In: *Population*, 36^e année, n°6, 1981. p. 1201.

¹⁹ RAFFESTIN Claude, « Remarques sur le concept d’écologie humaine » in *Proceedings of the International Meeting on human ecology*, Co, 1976, p. 403-410.

²⁰ Philippe HAMMAN et al. *Ruralité, nature et environnement : Entre savoirs et imaginaires, érès poche - Sociétés urbaines et rurales*, 2017.

d'être **dissymétriques**, c'est-à-dire de **révéler une injustice** (dissymétrie de pouvoir dans la gestion de l'espace et dans la mainmise sur les ressources), une "défaillance" économique ou une reconfiguration du système d'acteurs impliquant l'apparition de débordement ce qui suscite l'intérêt politique et scientifique à leur égard."²¹. Ce propos est développé en rapport aux espaces pastoraux que je peux raccrocher à la notion de prairies et d'espaces ouverts. Donc cela s'inscrit parfaitement dans une approche où les rapports de pouvoir, influences et les jeux d'acteurs sont ce qui fait la nature même du milieu.

Mais je ne souhaite pas perdre de vue les représentations et l'affectif que l'on peut avoir avec (pour) un paysage. Il me semble que le sentiment d'identité (ou plutôt l'identification) et l'attachement que l'on peut avoir ou revendiquer, vis-à-vis d'un espace ou d'un paysage, manque tout de même dans l'approche relationnelle qui est plus à même de cerner les rapports de pouvoir. Mais comment y inclure les "valeurs" que les personnes peuvent raccrocher au paysage (l'identité, l'identification ou la revendication) ? Voulant avoir une approche herméneutique (démarche qui place la construction du sens au cœur de toute théorie sociale et déconstruit les politiques, les discours les images et l'organisation de l'espace d'après J. Levy et M. Lussault²²) du paysage, le paradigme du "paysage politique" développée par A. Sgard, me semble à ce stade de ma réflexion, le cadre théorique le plus adapté afin de constater et mettre en évidence des enjeux liés aux prairies et espaces ouverts pour mieux en comprendre leurs finalités.

L'entrée par le paysage pour moi stimule la confusion du paysage que l'on rattache facilement à "l'environnement" et à la "nature" voire même au concept de biodiversité. On aurait tendance à considérer qu'un paysage "beau", remarquable, l'est parce qu'il est riche en biodiversité, entendu au sens de diversité d'espèces. Il est donc pour moi intéressant de déconstruire, par l'entrée du paysage ordinaire, ces confusions.

On peut dire qu'aujourd'hui le paysage est un élément du cadre de vie esthétique et environnemental déterminant de l'habiter. J'entends par là qu'il peut être un facteur

²¹ Philippe HAMMAN et al. *Ruralité, nature et environnement : Entre savoirs et imaginaires*, érès poche - Sociétés urbaines et rurales, 2017.

²² Jacque Lévy et Michel Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, édition 2013.

d'installation dans un territoire mais aussi de mode de vie, voire même de la personnalité.

Je me suis donc intéressé à la théorie de la reconnaissance d'A. Honneth que j'ai essayé de mettre en perspective avec mon sujet du paysage : Dun, un territoire (une société) malade (?).

Il écrit *“Si déjà les critères pour les valeurs de conservation d'une société se transforment sans cesse en fonction des périodes de l'histoire, les critiques concernant ce que l'on considère à chaque fois comme des dysfonctionnements ou une maladie sociale se transforment bien sûr tout autant. En un mot, la définition des exigences fonctionnelles de la vie sociale et l'estimation de ses possibles défaillances organisationnelles impliquent toujours de s'en tenir à l'autocompréhension réelle d'une époque historique”*²³. Il y aurait donc une prédominance du temps dans lequel s'inscrit un “problème” qui détermine le problème lui-même. Ceci me permet de me questionner sur le fait qu'un paysage pourrait connaître des dysfonctionnements liés à l'époque dans laquelle il s'inscrit. Dans un ouvrage plutôt récent sur le paysage *Le Paysage*, M. Périgord et P. Donadieu²⁴, ils intitulent le nom d'un de leurs chapitres “La crise des paysages ruraux.” Cela véhicule bien ce qu'A. Honneth appelle une pathologie ou un dysfonctionnement. Ici, le paysage est en crise mais par rapport à ce qu'il a été auparavant. Il y a pour A. Honneth une *“nécessité de considérer des conditions historiques et des formes d'autocompréhension (qui) s'accroît d'autant plus que la définition des exigences fonctionnelles s'opère par la prise en compte des besoins humains et des intérêts sociaux spécifiques.”*²⁵. Les besoins et les attentes changent avec le temps et donc il peut y avoir un décalage entre les deux. La question serait ici pour moi de savoir si le territoire en question répond aux attentes sociétales en matière de paysage. L'exemple parfait serait le fait de parler de fermeture des paysages, qui induit ce que l'on pourrait dès lors appeler une “maladie” ou un “dysfonctionnement”. Les personnes sur ce territoire seraient pointées du doigt comme n'étant pas dans un cadre normatif véhiculé par le reste de la société. La

²³ Axel Honneth, « *Les maladies de la société. Approche d'un concept presque impossible* », *Réseaux* 2015/5 (n° 193), p. 21-42. traduit par O. Voirol.

²⁴ *Le Paysage*, M. Périgord et P. Donadieu, 128, Armand colin, 2012.

²⁵ Idem.

gestion ou la production du paysage est remise en cause par le fait de dire que l'environnement paysager se ferme.

*“Au regard de la théorie de la reconnaissance, l'espace est traversé par **des luttes aspirant à faire reconnaître des actes ou des contributions dépréciées, mais aussi par des formes d'imposition cherchant à préserver des modalités d'appréciation établies conférant une reconnaissance plus marquée à certaines activités sociales.** De telles luttes contribuent par conséquent à la redéfinition des cadres normatifs d'appréciation et de jugement à partir desquels s'élaborent les formes pratiques de valorisation ou de dévalorisation des activités sociales et des identités.”*²⁶ : cette citation, issu d'un article d'O. Voirol illustre parfaitement mes interrogations. Il y a-t-il des usages ou des contributions au paysage qui sont dépréciées ou qui ne sont pas considérées en tant que telles ? Certaines pratiques sont-elles plus légitimes (ou légitimées) que d'autres? Et quelles conséquences sur les normes et valeurs liées au paysage? Cela participe-t-il à une reconfiguration des activités sociales et des identités ?

²⁶ Olivier Voirol, « Une critique immanente de la communication sociale. Sur quelques potentiels de l'approche honnéthienne », Réseaux 2015/5 (n° 193), p. 43-77.

4) Le cadre théorique et concepts clés

Paysage politique, paysage ordinaire, identité/reconnaissance et paysage vernaculaire.

Les territoires ou paysages ordinaires sont qualifiés de banaux, communs, familiers, quotidiens ou encore oubliés et délaissés. Ainsi qualifiés, cela véhicule une vision négative, voire péjorative de ces paysages *“entre l’appréhension en négatif et la vision dévalorisante leurs analyse et qualification est rendu difficile”*²⁷ (E. Temple- Boyer, 2018). Il est donc pour moi intéressant de se questionner et de faire des paysages ordinaires un concept clé de mon mémoire. Il y aurait comme un déficit de représentation de ces espaces parfois appelés paysages modestes voire insignifiants. Ceci s’explique notamment par l’absence d’éléments remarquables, comme le sont généralement les paysages emblématiques avec des terrassements, un bocage, une exception géologique, etc. Mais aussi, la topologie est moins marquée (notamment sur mon terrain qui est dans les Pyrénées, mais il a peu de points communs avec les hauts sommets ou les hauts plateaux de l’Ariège). Et enfin, on repère une organisation qui, au premier abord, semble anarchique. Cette vision anarchique du paysage découle du fait que ces espaces ordinaires se construisent au gré de logiques particulières, respectives aux différents acteurs locaux. Il y a aussi l’idée que ces paysages seraient vides d’intention, sans logiques communes qui viseraient à “faire” paysage.

Aujourd’hui largement utilisé pour qualifier les espaces ruraux dans le discours public, le terme de “paysage ordinaire” est employé pour parler d’un espace *“dans une crainte de voir une éventuelle perte de spécificité, et entraîner une banalisation de ce paysage”*²⁸ (E. Temple- Boyer, 2018). La question qui pourrait se poser dans le cas de mon terrain serait de savoir si l’homogénéisation du paysage par la fermeture, qui engendre elle-même une diversité visuelle et biologique décroissante, du fait d’un entretien du paysage de moins en moins présent, créé cette peur.

²⁷ Élise Temple- Boyer, « *Des méthodologies à repenser pour qualifier et analyser les territoires et les paysages ordinaires* », *Bulletin de l’association de géographes français* [En ligne], 91-1 | 2014, mis en ligne le 22 janvier 2018, consulté le 31 janvier 2018.

²⁸ Idem.

Dans les paysages ordinaires on peut distinguer deux types des paysages selon G. Domon et E. Vouligny (« La compréhension des valorisations paysagères : vers une nouvelle méthode d'analyse des paysages de l'ordinaire »)²⁹.

Les “paysages de proximité” : ils relèvent d’une expérience quotidienne du territoire, par des pratiques locales et domestiques. Les personnes entretiennent des rapports familiers dont les significations ont une portée locale et individuelle.

Les “paysages identitaires” : *“espaces non remarquables, sans statut de protection formelle, mais investis, malgré l’absence d’éléments paysagers spectaculaires, d’une valorisation collective explicite, d’un intérêt patrimonial très fort auprès des collectivités locales.”*³⁰ De ce fait, prendre en compte la dimension de paysage ordinaire sollicite une approche très locale.

Cela m'amène à inclure la notion de “paysage vernaculaire”³¹ de J. Brinckerhoff Jackson. Pour lui, ces espaces sont des franges ou des paysages de marge. Ce sont des espaces transitoires, intermédiaires, comme le terrain que j’ai choisi qui se situe entre la métropole toulousaine et les Pyrénées. On peut parler d’espaces résiduels. Ces paysages ont donc une forte dimension individuelle. C’est pour cela qu’il paraît intéressant de croiser le paysage ordinaire avec le paradigme politique du paysage de A. Sgard qui consiste dans un premier temps à comprendre les systèmes de valeurs et les rationalités qui nourrissent l’action des individus.

*“Les paysages ordinaires évoluent continuellement, le plus souvent sans période marquante rendant leurs changements difficiles à évaluer et à mesurer. Leurs transformations peuvent être plus ou moins diffuses ou ponctuelles, imposées, à l’inverse concertées, voire même spontanées. Elles s’accumulent, se superposant sans planification, de façon **plus ou moins anarchique que ce soit dans l’espace***

²⁹ Evelyne Vouligny, thèse : *La compréhension des valorisations paysagères : vers une nouvelle méthode d'analyse des paysages de l'ordinaire*, Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures, Novembre 2006.

³⁰ VOULIGNY, E. et DOMON, G. (2006) – « *La compréhension des valorisations paysagères : vers une nouvelle méthode d'analyse des paysages de l'ordinaire* », in M.Bédard, S. Paquette, S. Breux, M. Freedman & J. Ruiz (dir.), *Paysages et Acteurs – Dimension et enjeux politiques de la construction du paysage* – Actes du colloque des 16 et 17 mai 2006, Montréal et Québec.

³¹ John Brinckerhoff Jackson, *A la découverte du paysage vernaculaire*, Actes Sud, Ecole nationale supérieur du paysage, octobre 2003.

et dans le temps.³² (E. Temple Boyer, 2018). Il sera donc important pour moi d'avoir une approche diachronique de cet espace.

Le paysage est aujourd'hui souvent traité sous un paradigme dit politique, développé par A. Sgard (2010). "*Dès lors que tout fragment du territoire peut potentiellement « faire paysage » et que tout citoyen européen, peut, au nom de la CEP, revendiquer un paysage de qualité ou tout au moins, une intervention en vue de son amélioration, le paysage ordinaire se trouve au coeur des enjeux de participation, de gouvernance, au coeur de la gestion des territoires.*"³³. Ce paradigme politique tranche nettement avec les approches paysagères qui mettent au centre de l'analyse l'activité agricole et humaine comme productrice d'un paysage. Celles-ci mettent en avant les paysages comme reflet de l'action humaine sur un espace donné.

Bien que, comme nous l'avons signifié plus haut que les espaces ordinaires soient difficiles à qualifier, il me semble que l'on peut y saisir des stratégies d'acteurs, des représentations et des rapports à l'espace et au paysage différents qui méritent d'être interrogés. Il se peut que l'absence de politiques publiques contraignantes permettent à des logiques différentes de s'accroître, comme les enjeux d'appropriation matérielle et symbolique de l'espace. Les relations que les groupes sociaux construisent entre eux à propos du territoire pose la question du pouvoir du paysage, entre pouvoir de revendication mais aussi de contrôle social. Car mobiliser une approche politique du paysage c'est considérer que le paysage est continuellement produit par un ensemble de négociations, arrangements, compromis, rapports de dominations entre acteurs *dans* et *par* l'espace.

³² Élise Temple-Boyer, « *Des méthodologies à repenser pour qualifier et analyser les territoires et les paysages ordinaires* », *Bulletin de l'association de géographes français* [En ligne], 91-1 | 2014, mis en ligne le 22 janvier 2018, consulté le 31 janvier 2018.

³³ Anne Sgard, Marie-José Fortin et Véronique Peyrache-Gadeau, *Le paysage en politique*, Vol. 1, n° 2 | Septembre 2010 : Paysage et développement durable.

5) Les hypothèses

Le paysage “ne préexistent pas à l'action ni aux représentations, mais sont produits par elles”³⁴ (E. Temple Boyer, 2018). Ce mémoire s'intéresse aux façons dont un rapport identitaire au paysage se crée dans la pratique de l'espace (pour moi l'identité n'est pas une catégorie d'analyse mais une "relation"). Aujourd'hui on sait qu'il y a toujours plus de diversité des usages et pratiques de l'espace (notamment par les loisirs qui sont de plus en plus importants) et de diversité d'acteurs/agents qui interagissent sur et dans l'espace. Je m'intéresse donc à la construction politique d'un paysage que l'on pourrait qualifier "d'ordinaire" pour cette partie du piémont pyrénéen, considéré comme "en déprise" agricole. Je fais le choix dans ce mémoire de me focaliser sur deux types d'acteurs qui formeront mon corpus. Les agriculteurs d'une part et les chasseurs d'autre part. Ce choix s'établit sur plusieurs critères, avec d'abord le soucis de représentativité. Le temps imparti pour la réalisation étant court, élargir le corpus à plus de deux types d'acteurs semble irréalisable. Dans un second temps, le choix des agriculteurs et des chasseurs s'est fait parce que ce sont, à mon sens, deux types d'acteurs qui sont des “icônes” du monde rural et de la ruralité. Mais j'ai aussi considéré le fait que chacun d'eux produisent le paysage et le connaissent certainement mieux (à leurs manières, c'est-à-dire par leurs pratiques) que tout autre type d'acteur.

Hypothèse générale : Dans ce contexte, ce mémoire fait l'hypothèse que la production paysagère de ces deux groupes n'est pas la même, et qu'au lieu de la pratique "unifiée", ce sont leurs "conflits" ou leurs "ententes" **dans et sur** l'espace qui constituent un élément important de la production du paysage. J'alimente cette hypothèse générale avec trois sous-hypothèses

H_1 Une première sous-hypothèse porte sur les prairies et espaces ouverts en herbe, ou plutôt sur l'objet géographique "prairie". Cette hypothèse est importante pour mon mémoire qui en fait son objet d'étude principal. En effet, la prairie, en tant

³⁴ Élise Temple-Boyer, « Des méthodologies à repenser pour qualifier et analyser les territoires et les paysages ordinaires », *Bulletin de l'association de géographes français* [En ligne], 91-1 | 2014, mis en ligne le 22 janvier 2018, consulté le 31 janvier 2018.

qu'espace ouvert dans un secteur majoritairement boisé ou un couvert végétal arbustif dominant, cet espace devient stratégique : à la fois pour l'agriculteur comme ressource et outil de travail (on peut ajouter ici la question de savoir si la déprise agricole réduit la surface de prairie et donc d'espace ouvert) ainsi que pour les chasseurs car rares se font les zones découvertes, notamment très prisées voire nécessaires pour les battues. Il faut donc aborder la prairie comme un "lieu politique".

Pour répondre à la question "Les agriculteurs et/ou chasseurs revendiquent-ils une appropriation symbolique ou matérielle du paysage ?", on propose de travailler sur la prairie. Les agriculteurs et/ou chasseurs peuvent émettre une forme de revendication vis-à-vis de l'espace et donc vis-à-vis du paysage du fait de leur pratiques ou usages, notamment par rapport aux autres (tous ceux qui ne sont ni chasseurs, ni agriculteurs). Ceci en partant du postulat que le jeu d'acteurs consiste à maîtriser ou à rendre certain l'espace des autres acteurs ou actants dans le sens que c'est réussir à maîtriser leur constitution de l'espace comme le développe C. Mounet, dans son article "Conflits et reconfigurations socio-spatiales autour du sanglier"³⁵.

H_2 : Une deuxième sous-hypothèse porte sur le rapport individuel/collectif dans la production paysagère, incarné par le couple agriculteurs (individuel) et chasseurs (collectif). Les agriculteurs et les chasseurs ont probablement des rapports individu/collectif très différents. Les agriculteurs agissent généralement seuls sur l'espace, tandis que les chasseurs fonctionnent en groupe. Le rapport au paysage, aux normes imposées, la façon d'occuper le foncier (le paysan est chez lui, le chasseur toujours chez les autres), tout cela a sans doute des conséquences majeures sur l'articulation de l'individuel et du collectif dans la production paysagère. Et ce qui se passe entre agriculteurs et chasseurs est probablement une entrée originale pour analyser cela.

³⁵ Coralie Mounet, « *Conflits et reconfigurations socio-spatiales autour du sanglier. Des postures générales aux arrangements locaux* », *Économie rurale*, 2012.

H_3: **Troisièmement, je fais la sous-hypothèse que les agriculteurs et les chasseurs paraissent "non-légitimes" en matière de paysage**, ce qui pourrait se traduire en un dénis de légitimité ou un déficit de reconnaissance et donc une recherche d'identification. Ainsi l'échantillon étudié produit un espace qui n'est pas le fruit de leurs représentations mais de l'image que la société peut "avoir de ces personnes". Les agriculteurs et/ou chasseurs revendiquent-ils pourtant une appropriation symbolique ou matérielle du paysage ? Que disent-ils de particulier sur le paysage ? Comment ? En fait, tout cela conduit à faire l'hypothèse que dans une société de loisirs, de plus en plus urbaine notamment dans les modes de vies, dans laquelle il y a de plus en plus une diversité d'usages de l'espace (activités de pleine nature, randonnée, cheval), à côté de la chasse et de l'agriculture, le couple historiquement dominant de la ruralité agriculteurs/chasseurs est aujourd'hui en voie d'être "dominé" ou plutôt de plus en plus influencé par d'autres groupes sociaux. Sa "domination", qui s'exerce sur l'espace notamment, est progressivement remise en cause. Ce qui rejoint ce que O. Voirol dit à propos des luttes dans l'espace qui *"contribuent par conséquent à la **redéfinition des cadres normatifs** d'appréciation et de jugement à partir desquels s'élaborent les formes pratiques de **valorisation ou de dévalorisation des activités sociales et des identités**"*³⁶.

³⁶ Olivier Voirol, « *Une critique immanente de la communication sociale. Sur quelques potentiels de l'approche honnéthienne* », *Réseaux*, 2015/5 (n° 193), p. 43-77.

6) Le choix du terrain

Dans mon cas le choix du terrain s'est fait tout d'abord selon des critères d'ordre affectifs et pratiques.

Le terrain que j'ai choisi se situe en Ariège, au sud de la ville de Mirepoix et plus précisément sur la commune de Dun et ses alentours. Cette zone géographique se situe sur un espace de piémont pyrénéen. Le territoire est à la marge d'un axe qui relie l'espace pyrénéen et la métropole toulousaine (la commune se situe à 50 minutes en voiture de Toulouse).

Enfin, j'ai choisi ce territoire parce que je dispose d'une relative bonne connaissance de ce territoire que je connais et pratique depuis toujours puisque mes grands-parents paternels y sont installés. J'ai donc disposé d'un pied-à-terre sur mon terrain d'enquête qui m'a permis de réaliser mes recherches aisément (en matière de temps et de conditions matérielles d'étude). De plus, mes grands-parents habitant sur cette commune depuis 45 ans, j'y pu disposer de leur réseau de connaissances et inter-connaissances.

Ensuite, le choix de mon terrain d'enquête pour le mémoire a été déterminé par une contrainte majeure, celle de mes capacités à me déplacer. Je ne dispose pas du permis et d'aucun véhicule motorisé pour me déplacer. J'ai alors estimé que l'échelle de mon terrain d'étude devait être restreinte. Pour autant, être à proximité de mes proches me permet d'envisager d'être véhiculé pour me rendre à un rendez-vous. Toutefois, le choix de la commune de Dun et ses alentours me garantit une certaine autonomie dans le déplacement puisque de nombreux chemins existent et me permettent de me déplacer sur la commune tout en disposant d'une entrée sur les composantes du paysage (forêt, prairies, espaces intermédiaires).

De plus, je porte un intérêt particulier pour ce territoire. En effet, je suis depuis tout petit imprégné de ce territoire où j'ai passé l'intégralité de mes vacances scolaires, et ce encore aujourd'hui. J'ai donc un bagage affectif qui m'a fortement influencé pour travailler sur ce territoire. Le fait de connaître particulièrement bien ce terrain est pour moi un atout non-négligeable mais le côté affectif duquel je ne peux me dissocier ne doit pas prendre le pas sur ma démarche de recherche.

Lorsqu'il a fallu se projeter sur un terrain d'étude en Décembre pour un potentiel sujet de mémoire, j'ai réalisé mon choix, non pas à partir d'un questionnement, mais

bien à partir du choix du terrain. J'avais donc choisi de réaliser mon mémoire sur la commune de Dun et ses alentours avant d'avoir choisi le type d'entrée que je voulais avoir. Je savais, du fait des caractéristiques de ce lieu, que le sujet porterait sur des thématiques telles que l'activité agricole, le pastoralisme, le paysage, etc. C'est après avoir fait ce choix que j'ai effectué un important travail de lectures et nourri des échanges avec Rémi BENOS, mon tuteur, pour choisir une entrée problématisante sur mon terrain.

7) La méthodologie

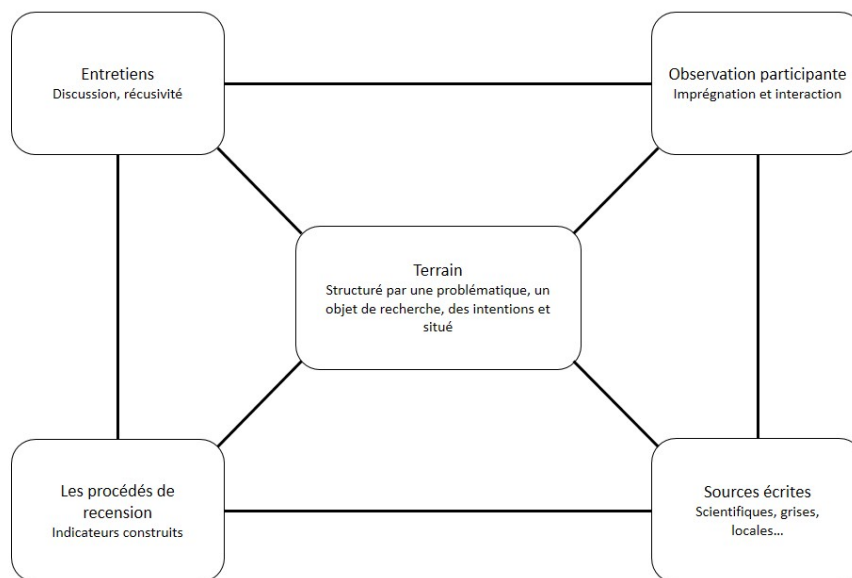
*“Autrement dit, la définition du paysage ordinaire se fabrique à l'échelle locale (A. Sgard 2010). Ainsi, les approches pour analyser les espaces banaux, que ce soit des paysages quotidiens ou une nature ordinaire invitent à des analyses fines partant du local et s'intéressant à l'individu habitant.”*³⁷ (E. Temple- Boyer, « Des méthodologies à repenser pour qualifier et analyser les territoires et les paysages ordinaires »). C'est donc en ce sens que je me projette sur le terrain, vers une approche très ethnographique qui me paraît la plus à même de cerner les problématiques qui me questionnent. De plus, n'ayant pas de moyen de locomotion cela se couple parfaitement avec cette contrainte personnelle.

*“Y-a-t-il une réelle appropriation de ces paysages par les habitants ? Quels sont les éléments du paysage identifiés par les populations ? Sous quelles formes se manifestent-ils ? Ces paysages ordinaires se perçoivent (sont perçus) comme des espaces familiers et comme tels, renvoient à des représentations individuelles. Comment interpréter ces multiplicités de représentations individuelles ? Cette dimension de l'analyse des paysages ordinaires à travers les représentations individuelles nécessite un travail relativement lourd d'enquêtes ou d'entretien auprès des acteurs locaux, d'autant plus lourd que ces territoires familiers peuvent être hétérogènes et renvoient à une subjectivité forte.”*³⁸ (E. Temple- Boyer, « Des méthodologies à repenser pour qualifier et analyser les territoires et les paysages ordinaires »). C'est donc par rapport à cela que j'ai basé mes choix méthodologiques. Ils relèvent alors d'une approche inductive, très ethnographique mais aussi très qualitative. Je me suis aussi appuyé sur J-P Olivier De Sardan³⁹ pour l'enquête de terrain (cf schéma ci-dessous, synthétisant son propos dans l'article “La politique du terrain”).

³⁷ Élise Temple- Boyer, « Des méthodologies à repenser pour qualifier et analyser les territoires et les paysages ordinaires », *Bulletin de l'association de géographes français* [En ligne], 91-1 | 2014, mis en ligne le 22 janvier 2018, consulté le 31 janvier 2018.

³⁸ Idem.

³⁹ Jean-Pierre Olivier de Sardan, « La politique du terrain », *Enquête* [En ligne], 1 | 1995, mis en ligne le 10 juillet 2013, consulté le 25 mars 2018.



(Figure 2 - Tableau d'objectivation des données en science humaines - Source : Cours Sources et Analyses des données - M1 GTDL - 2017/2018)

Entretiens, Discussion, Récursivité : marche exploratoire ou parcours commenté. Une première phase pour moi consistera à discuter et pourquoi pas en marchant avec les acteurs choisis sur des sujets, tout d'abord, larges, comme leurs pratiques. Puis, au fur et à mesure, apporter des éléments dans la discussion tels que la fermeture des paysages, les conflits (de personnes, d'usages, entre acteurs), pour finir sur des thématiques plus personnelles (par exemple tout ce qui relève de l'affectif).

Observation participante, imprégnation et interactions : réalisée auprès de l'association communale de chasse agréée (ACCA) de Dun avec deux après-midi pour réaliser l'agraineage ainsi qu'avec les agriculteurs dont une matinée avec un agriculteur pour faire le tour de ses parcelles (notamment celles qu'il a réouverte).

Les procédés de recension et indicateurs construits : comptage en tout genre (RPG, cadastre, surfaces, etc.) et observation directe de ce que l'on voit dans le paysage et non pas de l'observation des comportements ou des usages.

Sources écrites : archives (notamment photographiques, mais aussi documents agricoles, cadastre, comptes-rendus de l'assemblée générale d'ACCA de chasse, PLUi, gazette de la fédération de chasse de l'Ariège, etc.), site internet de la fédération pastorale, site internet de la Fédération de chasse de l'Ariège et le rapport préalable de l'étude du réaménagement foncier - volet environnement.

L'entretien qualitatif, (semi directif, compréhensif) : ici l'objectif pour moi sera d'élaborer des entretiens pour recueillir des représentations sur le paysage, ce qui reste délicat. En effet, comme j'ai pu le souligner au début dans le choix du sujet, le paysage est souvent assimilé à "la nature". Donc, pour éviter de tomber dans cette caricature, et finalement s'enfermer dans des discours qui ne seraient pas porteurs pour mon sujet, je fais le choix de ne pas élaborer de grille d'entretien dès le départ. Je projette de faire un grille d'entretien basée sur des photographies, des cartes réalisées en amont mais qui découlent des premiers contacts issus de l'observation participante, des discussions et des sources écrites que j'aurais pu analyser initialement. Donc un des objectifs pour moi dans ce mémoire sera de trouver un moyen de créer un entretien ou une structure d'entretien adaptée à mes questionnements qui se base sur des questions scientifiques, permettant de recueillir des représentations sur la pratique, l'appropriation matérielle et symbolique du paysage. La première piste serait pour moi de pouvoir appuyer les entretiens par des photos que j'aurais pu prendre durant les phases d'observation que je pourrais faire commenter par l'enquêté. Mais aussi il pourrait s'agir de faire "dessiner" les enquêtés sur des cartes, soit que j'aurais moi-même faites, soit des cartes IGN.

Quels outils pour mobiliser et donner du sens aux données collectées ?

La photographie pour illustrer les propos, les actions qui seront sans doute plus difficile à mettre en avant seulement par le verbatim.

La cartographie pour situer dans l'espace certaines données collectées. Situer la zone d'étude et ses caractéristiques (physiques notamment).

Créer une **grille d'analyse** avec de grands thèmes ou même des idées très précises pour pouvoir trier les données récoltées et les analyser. Cet outil peut avoir deux visées pour moi qui sont, dans un premier temps, un moyen d'orienter et de cadrer un propos général que je souhaiterais développer dans mon mémoire, mais

aussi, dans un second temps, d'éviter de tomber dans le particularisme qui, dans mon cas, est un des risques que je dois palier, du fait de petits échantillons.

J'ai constitué des critères pour faciliter l'analyse de ces entretiens, basés sur la grille d'entretien et sur le plan de la rédaction de mes résultats. En somme, ces catégories ont alimenté les différentes parties de mon développement :

Catégories d'analyse pour questionner les données recueillies lors des entretiens :

- Registre affectif (et émotionnel : colère, empathie, beauté, etc.)
- Registre de justification pour tout ce qui peut relever du conflit : (Boltanski Cité civique : loi, légalité / Cité industriel : la performance technique - Cité inspirée : la nature, le beau l'élévation - Cité de l'opinion : la renommé à la force - Cité marchande : L'argent (cela rapporte ou pas) - Cité domestique : La proximité
- Acteurs : Communauté de communes, GIASC, ANA, Fédération pastorale, personnes ressources, A.C.C.A
- Légitimité : propriété, légalité etc.
- Outils de communication : concertation, dialogue ..
- Accessibilité de l'espace : adjectifs utilisés, contrainte, facilité
- Action dans l'espace : qui fait quoi ? où ? pourquoi ?
- Informations nouvelles concernant :
 - Les AFP
 - La Prairie
 - Le Paysage
 - La Gestion
 - Autres (intéressantes)

La réflexivité sera sans aucun doute un exercice clé dans l'analyse des données que je pourrais recueillir. En effet, il me semble que comprendre pourquoi ce sujet m'intéresse, ce qui m'a amené à me poser ces questions me sera bénéfique pour produire une analyse plus fine des résultats que je pourrais obtenir.

J'ai donc pour, réaliser ce mémoire, fonctionner en deux temps pour ma construction méthodologique. Après mes lectures et définition des termes du sujet et du cadre méthodologique, j'ai été une première fois sur mon terrain pour y réaliser de premiers entretiens exploratoires avec des personnes "clés" que j'ai identifié auparavant et avec lesquelles j'étais certain d'avoir un contact facilement. Pour ces entretiens exploratoires, j'ai procédé de la manière la plus "débridée" possible pour voir quels étaient les sujets, les points de tension (pas nécessairement conflictuel) et

les actions que les différents acteurs choisis évoquaient. Je me suis donc tourné vers le maire de la commune de Dun, la présidente de la Fédération de chasse, un chasseur, un agriculteur et un ancien employé du GIASC (Groupement d'intérêt Agro-sylvo-cynégétique) de la vallée du Douctouyre (rivière de la commune de Dun). J'ai sollicité ces cinq personnes sur les thèmes suivants : -le paysage de la commune ; -la fermeture des paysages ; -les clôtures ; -les prairies ; -l'agriculture et la chasse sur le territoire. A travers ces entretiens sont ressortis de nombreux sujets que je n'ai pas tous sélectionnés pour réaliser ma grille d'entretien. Les choix des sujets abordés dans la grille d'entretien ont été faits pour pouvoir alimenter une réponse à mes hypothèses de recherche.

C'est donc à partir de cela que j'ai construit mon entretien compréhensif. Je me suis tourné de préférence vers l'entretien compréhensif plutôt que la forme du semi-directif pour étoffer au maximum les données que je souhaite recevoir et donc disposer. Ceci pour deux raisons : la première simplement technique, qui vient du fait de ne pas avoir de voiture, ce qui va me compliquer la tâche pour multiplier les entretiens. La seconde est de nature plus personnelle, je redoute les réponses "de surface" qui n'iraient pas profondément dans le sujet et les représentations de l'information. C'est donc en ce sens que j'ai choisi de construire mon entretien sous forme de planches avec différentes illustrations pour pousser l'interlocuteur à avoir une première réaction spontanée sur ce qu'il voit et donc engager la discussion autour de ce que cela lui évoque.

Pour la grille de l'entretien je me suis basé sur l'ouvrage de J-C Kaufmann portant sur l'entretien compréhensif⁴⁰. J'ai donc identifié des thèmes que je souhaitais aborder et je les ai illustrés par des planches d'illustrations (photographies, citations). Comme le dit J-C Kaufmann dans son ouvrage, les premières questions sont cruciales et déterminent la suite de l'entretien ainsi que l'implication de l'interlocuteur : "*l'informateur dispose de repères [...] qui fixent très vite un cadre et diminuent l'incertitude*"⁴¹. J'ai donc fait le choix de construire l'entretien en quatre étapes.

⁴⁰ Jean-Claude Kaufmann *L'enquête et ses méthodes l'entretien compréhensif*, 2^{ème} édition refondue, 128, Armand Colin, Paris, 2007.

⁴¹ Idem.

La première se résume à une partie introductive avec des questions larges mais avec une certaine orientation choisie, qui a été d'évoquer en premier des choses affectives pour axer l'interlocuteur sur son point de vue personnel et lui faire comprendre que c'est ce qu'il pense personnellement, individuellement qui m'intéresse. Ceci a, à mon sens, plutôt bien fonctionné dans mes entretiens et été un moyen efficace de pouvoir discuter plus profondément sur les sujets suivants.

Les trois autres étapes ont été choisies pour répondre à mes hypothèses et ont donc été construites de la manière suivante. L'étape 2 "Du paysage à la prairie", a été construite avec différentes planches pour évoquer la fermeture du paysage, les espaces ouverts emblématiques du territoire et différents sujets liés à la prairie. Cela fait écho à ma première sous-hypothèse qui place la prairie comme l'objet principal de mon mémoire et qui s'interroge sur les usages des espaces ouverts et acteurs qui les revendiquent. Puis on a l'étape 3 qui présente les "icônes" du paysage qui là sont très ciblés et en même temps les réponses devraient être assez diversifiés notamment par la présence de plusieurs photographies simultanément. Subsiste une limite, qu'un des sujets exposés par la planche prenne le pas sur les autres et que l'interlocuteur se focalise sur un thème, soit parce qu'il le maîtrise davantage, soit parce qu'il est plus à l'aise avec un des sujets vis-à-vis des autres sujets de cette planche. Toutefois, cette limite peut aussi être un avantage en tant qu'elle produit des résultats. En effet, dans l'analyse, il pourra y avoir un intérêt à regarder quels sujets ont été évités ou peu développés par rapport à d'autres. Cette troisième étapes intègre la deuxième hypothèses qui se focalise sur les différents rapports à l'espace et les différentes productions paysagères des acteurs interrogés.

Puis vient la dernière étape qui vient questionner la troisième hypothèse qui porte sur la reconnaissance et la légitimité des acteurs dans le paysage. Pour finir, la dernière question demandait aux enquêtés de se projeter sur l'avenir de la commune : cette question intervient en toute fin pour que la réponse soit influencée par les thèmes abordés et que celle-ci ait plus de chance d'inclure les sujets de discussion précédemment abordés dans la projection sur l'avenir.

Le choix des différentes planches photographiques a été fait selon les sujets qui ont émergé durant mes entretiens exploratoires. Pour chaque planche il était question pour moi de me projeter dans les réponses éventuelles des acteurs. Pour cela, j'ai tenté d'illustrer un sujet sur lequel je souhaitais une réaction. Pour la première

planche j'ai voulu illustrer la notion de fermeture du paysage en prenant deux photographies aériennes de la commune de Dun (une en 1942 et la seconde de 2013). Pour la deuxième planche j'ai fait le choix d'illustrer les différents types d'espaces ouverts que j'ai pu rencontrer sur la commune, en les plaçant tous les uns côte à côte pour comprendre ce que ces types d'espaces amènent comme sujet. La troisième planche est une succession de trois photographies sur le thème de la "prairie". En premier, j'ai choisi de montrer une photographie panoramique de plusieurs prairies avec les Pyrénées en fond (que l'on aperçoit à de nombreux endroits sur la commune), pour pouvoir discuter de la prairie sur un registre plutôt affectif et esthétique. La deuxième planche concernant la prairie comporte deux images, une avec des chevaux et l'autre des moutons, tous deux pâturent dans cet espace. Cette planche était pour moi le moyen de comprendre si les acteurs interrogés ressentent les changements de modèles agricoles. Et plus particulièrement dans le cas de Dun, l'évolution du type d'élevage parce que l'on y rencontre un nombre important de prairies et de prés. La troisième photographie de prairie était une planche de trois images qui illustre des passages de voiture dans des prairies pour susciter une réaction sur les usages et les pratiques liés aux prairies hors pratiques agricoles. Ensuite sont présentés les trois éléments iconiques du paysage que j'ai choisi car selon moi ce sont ceux qui illustrent le plus les rapports à l'espace, les rapports entre les deux groupes étudiés (chasseurs et agriculteurs) et permettent de comprendre comment ces deux groupes d'acteurs agissent, se représentent et vivent l'espace. Donc pour cela, j'ai choisi de traiter dans un premier temps des clôtures avec tous les types de clôtures que l'on peut rencontrer sur la commune mais aussi des aménagements liés à ces clôtures en termes d'accès (portillons, passages canadiens). J'ai donc réalisé une planche avec une compilation de tous ces éléments pour demander un commentaire pour chacune des images sélectionnées. Le deuxième sujet est celui des chemins que j'ai illustré par une planche de trois photographies côte à côte qui présentaient un chemin en bon état, un chemin abimé et un passage obstrué. Le troisième élément était les sangliers. Pour ce sujet j'ai choisi de prendre trois photographies côte à côte pour susciter une réaction générale sur la problématique du sanglier avec une photographie trouvée sur internet de plusieurs sangliers traversant une prairie, puis une illustrant les dégâts de sangliers causés dans un pré et pour finir une photographie de mare créée par les chasseurs pour illustrer les actions de l'ACCA

en matière de gestion du sanglier. Ma dernière planche est la seule sans photographie. J'ai choisi de prendre deux citations opposées pour susciter un débat avec l'interlocuteur : le titre de l'article suivant « Gestion du sanglier : en finir avec le monopole des chasseurs » issu de *La France agricole*, 19 janvier 2013 et la citation suivante « Si nous indemnisons les dégâts, nous demandons l'entière maîtrise du territoire sans intervention publique. C'est celui qui paie qui commande » issue d'une interview de Monsieur W. Schraen, Président de la Fédération Nationale de Chasse.

Mon corpus est composé de onze entretiens (dont cinq agriculteurs et six chasseurs), auxquels s'ajoutent les cinq entretiens exploratoires menés auprès du maire de la commune de Dun, d'un ancien technicien du GIASC, de la présidente de l'ACCA de Dun, d'un agriculteur spécialisé en élevage bovin et d'un chasseur chef de battues. A noter, seuls les fonctions/statuts des personnes interrogées seront ici mentionnés, leurs noms étant volontairement absent en vue de préserver un certain degré d'anonymat.

En ce qui concerne mon corpus, je relève un manquement qui est de ne pas avoir pu interroger des chasseurs membres de la seconde équipe de la commune (au sein de la même ACCA). Eux, à l'inverse de l'équipe sanglier, ne chassent que le chevreuil. Pour tenter de contourner cet "enclichage", j'ai interrogé un chasseur résidant sur la commune mais chassant dans une ACCA d'une commune voisine (Viviès).

8) Les résultats

Pour cet introduction, je me suis basé sur le rapport d'état initial de l'environnement produit dans le cadre du réaménagement foncier de la commune de Dun.

La commune de Dun est une commune plutôt vaste de 41km² avec une population de 536 habitants (Insee, 2015). Cette commune du piémont pyrénéen a un caractère rural fort et ses paysages sont très diversifiés. La principale caractéristique du territoire communal est la forte présence des espaces boisés qui représentent près de 35 % de la superficie. *“Composé principalement de feuillus, le massif forestier relègue sur ses marges une zone agricole où dominant les parcelles agricoles en fond de vallée (zones ouvertes) et les prairies sur les versants en pentes douces”*⁴². Le paysage communal s'articule de chaque côté de la de la vallée du Douctouyre et de ses vallées parallèles notamment autour des deux plus importants ruisseaux que sont le Ternesse et le Senesse.

Dans ces côteaux du sud mirapicien, les fonds de vallées sont plats et cultivés notamment en céréales. On peut y noter une forte présence du maïs semence et surtout le long du Douctouyre. Ensuite les côteaux s'élèvent avec des pentes abruptes par endroit ce qui vaut à la commune de Dun d'être considérée en “Zone de montagne niveau II” dans les critères d'attribution de l'ICHN (prime à l'handicap naturel à destination des éleveurs dans le cadre des subventions agricoles européennes, notamment basée le taux de pente moyenne). Sur ces côteaux est présent toute une mosaïque de paysages qui caractérise la commune de Dun, notamment les espaces pastoraux. L'altitude des côteaux va croissant au fur et à mesure qu'ils se rapprochent du massif du Plantaurel, jusqu'à atteindre les 650 m au Bois de Couderc⁴³.

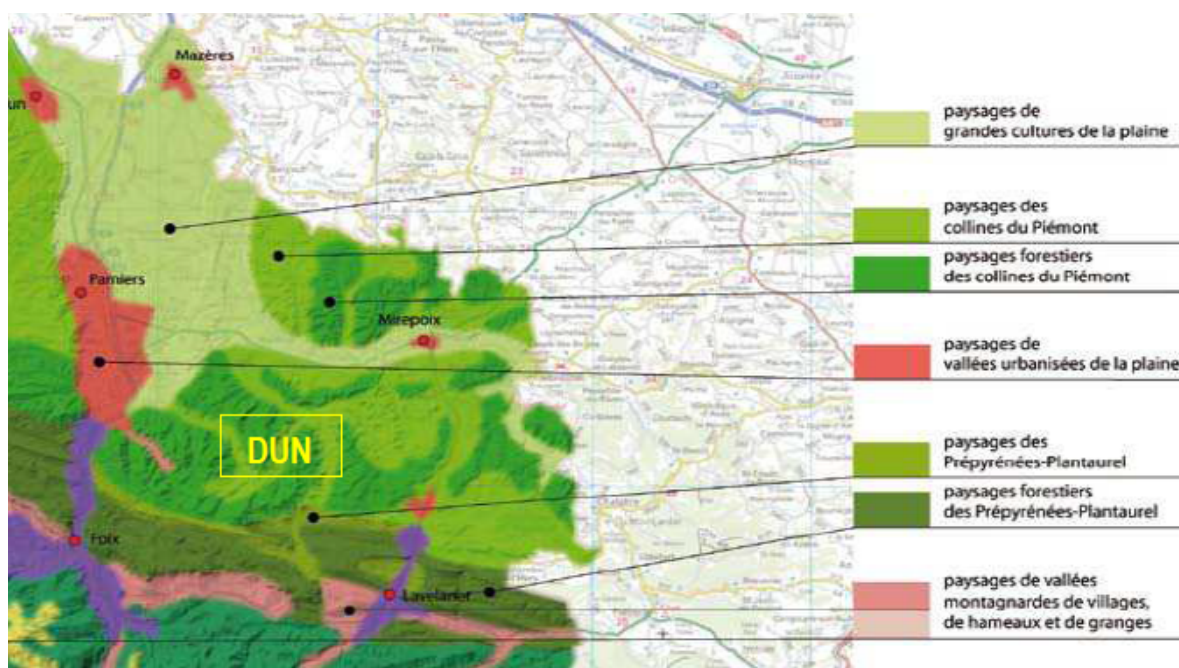
La commune de Dun s'inscrit dans une zone de transition entre les climats et les terroirs méditerranéens et atlantiques. On peut croiser sur la commune les deux influences souvent sur les versants sud plus secs et pentus ce sont des espaces où l'influence méditerranéenne est très marquée par la végétation qui forme généralement les landes (*“avec ses parcours secs extensifs, et de l'ombrée*

⁴² Alain Mazas, Michel Collin, et Alain Boëmare, *Atlas des paysage de L'Ariège*, conseil général de l'Ariège, 2006.

⁴³ PRÉ ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT FONCIER COMMUNE DE DUN - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT--- Mai 2011, Vincent LARSONNEAU, Bureau d'Etudes Conseils en Environnement, Eau, Assainissement, Sols, Agriculture.

*boisée*⁴⁴) dont nous parlerons à plusieurs reprises dans la suite du développement. Puis, d'un autre côté, le plus souvent sur les versants nord, c'est l'influence continentale atlantique qui se caractérise par la présence d'un biotope plus humide, de forêts de chênes denses et très verdoyantes. Cette position lui confère une exceptionnelle diversité de paysages, due à l'amplitude altitudinale de près de 350 mètres qui sépare les fonds de vallées du haut des collines⁴⁵.

La commune de Dun s'inscrit dans la catégorie des « Paysages de collines du piémont » d'après la cartographie des principaux types de paysage présentée ci-contre et issue de L'atlas des paysages de l'Ariège⁴⁶.



(Figure 3 - Carte de la diversité des paysages - Atlas des paysages de l'Ariège⁴⁷)

Leur structure paysagère est faite de l'agencement des mosaïques de la polyculture et de l'élevage sur la structure d'éléments naturels où l'eau s'écoule dans un relief de vallées plus ou moins cloisonnées. *« Ces paysages n'échappent pas aux friches*

⁴⁴ PRÉ ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT FONCIER COMMUNE DE DUN - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT--- Mai 2011, Vincent LARSONNEAU, Bureau d'Etudes Conseils en Environnement, Eau, Assainissement, Sols, Agriculture.

⁴⁵ Idem.

⁴⁶ Alain Mazas, Michel Collin, et Alain Boëmare, *Atlas des paysage de L'Ariège*, conseil général de l'Ariège, 2006.

⁴⁷ Idem.

*qui les structurent parfois par brouillage du parcellaire et diminution de la lisibilité et de l'accessibilité*⁴⁸. ajouter carte cadastre

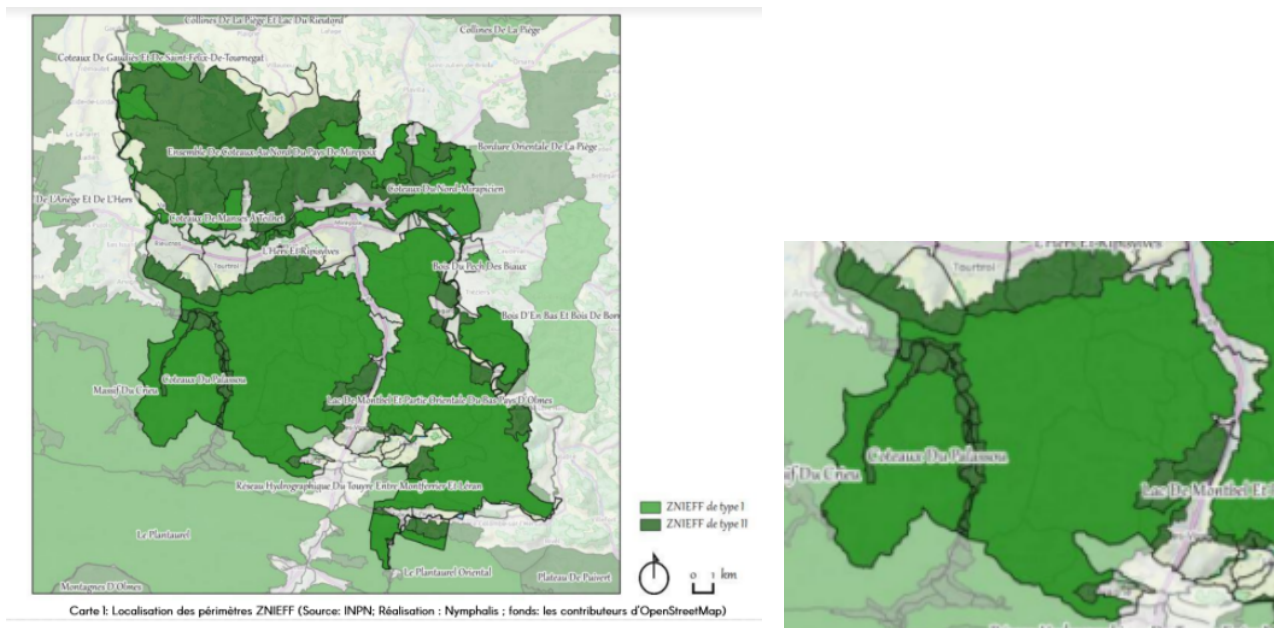
Cette très forte division parcellaire est un point non-négligeable pour la suite de mon développement d'autant plus que plus de 500 comptes de propriété ont été enregistrés avant l'opération de réaménagement foncier. Il est important de relever que les droits de passage sont nombreux du fait de cette fragmentation parcellaire et du nombre important de propriétaires.

La commune du Dun est un territoire à "*fort enjeux de biodiversité*"⁴⁹. En effet, une partie du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), l'état initial de l'environnement, est consacrée au enjeux de biodiversité en fonction des milieux. Je me suis donc concentré sur les espaces ouverts herbacés qui sont au coeur de mon mémoire et en grande partie présents à Dun. Ils sont ici identifiés comme ayant un niveau "d'enjeux" fort et modéré. Les principales menaces qui sont mentionnées dans le PLUi sont : -la fermeture des biotopes par le manque d'entretien (pastoralisme notamment) ; -la crainte de la mise en culture (en vigne par exemple, qui est pourtant historiquement une des principales cultures de la commune) qui n'est plus favorable aux espèces patrimoniales présentes dans ces milieux ouverts en herbe. Bien qu'ici le sujet ne soit pas de discuter de la pertinence des indicateurs et des facteurs d'évolution perçus comme négatifs, il me semble, tout à fait réducteur de déterminer un milieu tout entier sur des espèces emblématiques qui y évoluent. De plus, elles dépendent notamment d'autres types de milieux limitrophes comme les zones humides par exemple.

Le terrain de mon mémoire se retrouve (figures ci-dessous) entièrement dans des zones ZNIEFF de types 1 et 2. Lorsque l'on se penche sur le contenu et les préconisations liés à ces ZNIEFF, on constate que l'activité pastorale et la réouverture des milieux sont les conditions *sine qua non* du bon maintien de la biodiversité présente dans ces espaces (les espèces patrimoniales). C'est ici tout l'enjeu qu'il y a derrière ces espaces ouverts sur la commune de Dun et l'intérêt pour moi de m'y rapporter non pas en termes de biodiversité, mais sous une approche paysagère et plus particulièrement du paysage politique.

⁴⁸ PRÉ ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT FONCIER COMMUNE DE DUN - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT--- Mai 2011, Vincent LARSONNEAU, Bureau d'Etudes Conseils en Environnement, Eau, Assainissement, Sols, Agriculture.

⁴⁹ Etat initial de l'environnement, 2017, PLUi de la communauté de communes du pays de Mirepoix en cours d'élaboration.



(Figure 4 Cartes des ZNIEFF - issues de l'Etat initial de l'environnement du PLUi de la communauté de communes du Pays de Mirepoix - 2017⁵⁰)

1 Quelle dimension politique du paysages? Agriculteur et chasseur sur le territoire quel enjeux et pratique sur le territoire ?

“Ces types de questionnements cherchent à comprendre les systèmes de valeurs et les rationalités qui nourrissent l'action d'individus ou de groupes et aussi, de manière dialectique, quelles incidences concrètes les jeux d'acteurs peuvent avoir sur la matérialité des territoires et, en retour, sur les conditions de vie et le bien-être de groupes sociaux.”⁵¹

- **Agriculteurs et chasseurs face aux dégâts du gibier (Quelles revendications ? quelles positions des acteurs ? il y a-t-il une relation conflictuelle ?**

Les chasseurs et les agriculteurs sont incontestablement des figures du monde rural et de la ruralité. Dans le corpus des personnes interrogées, seules trois personnes n'ont pas d'ancrage familial sur la commune de Dun, même s'ils sont originaires d'Ariège (basse-ariège du côté de saverdun). C'est bien là un rapprochement vers les côteaux du palassou qui sont l'appellation géomorphologique dont fait partie la

⁵⁰ Etat initial de l'environnement, 2017, PLUi de la communauté de communes du pays de Mirepoix en cours d'élaboration.

⁵¹ Anne Sgard, Marie-José Fortin et Véronique Peyrache-Gadeau, *Le paysage en politique*, Vol. 1, n° 2 | Septembre 2010 : Paysage et développement durable.

commune de Dun. Comme expliqué plus haut, il y a une diversité de paysages sur la commune, allant de la forêt de chênes aux pelouses sèches, en passant par des landes à l'aspect plus méditerranéen. Le territoire présente donc de grands atouts pour l'activité cynégétique. En revanche, les pentes et sols calcaires n'ont pas permis une importante mécanisation de l'agriculture, qui, par conséquent, se retrouve aujourd'hui dans un système agricole davantage tourné vers la polyculture-élevage. La sylviculture (bien que la commune soit très boisée avec 35% du territoire) étant quasi-inexistante, ce sont surtout la chasse et l'agriculture qui donnent forme et vie aux paysages de la commune. Aujourd'hui, le monde de la chasse et le monde agricole paraissent bien distants, voire conflictuels. Comment ces deux icônes de la ruralité en sont arrivées à une telle situation ? Un double changement d'activité, de pratiques et donc une distanciation des deux groupes d'acteurs ?

L'agriculture a changé mais la chasse aussi.

En effet, les chasseurs auparavant étaient tous des agriculteurs et inversement (*"avant ils allaient garder le troupeau et ils partaient avec le fusils"* - agriculteur 4). Les exploitations étaient plus petites et le cadre familial différent d'aujourd'hui : l'ensemble familial, par son nombre (avec les grands-parents, les enfants) permettait d'accomplir des tâches qu'aujourd'hui les exploitants doivent réaliser eux-seuls. De ce fait, les éleveurs ne consacrent plus aujourd'hui leur temps à "garder" le troupeau, ils font d'autres activités (*"moi j'aimerais bien aller garder là en face dans les landes mais j'ai pas le temps j'ai d'autres choses qui me presse"* - agriculteur 3). Ensuite dans les années 1970-80, comme le disait l'agriculteur 4, le phylloxera *"à tuer toute la vigne et les gens sont partis"*. C'est là que s'est entamée la déprise agricole. Beaucoup de personnes sont allées chercher un revenu fixe dans les entreprises privées *"de la ville"* (chasseur 5) et ont donc cessé, pour certains, non pas d'habiter mais de travailler sur la commune. A noter, à part un seul chasseur, tous m'ont expliqué soit qu'eux-mêmes, soit que leurs parents étaient allés travailler à l'usine à Laroque-d'Olmès ou à Lavelanet qui étaient, à ce moment-là, les deux grands bassins d'emploi industriel du secteur.

Les paysages, de moins en moins entretenus du fait que les habitants ne soient plus des "artisans de la terre", se sont peu à peu métamorphosés. Nous pouvons d'ores et déjà nous interroger sur le rapport que les agriculteurs actuels peuvent avoir avec les personnes qui sont allés travailler à l'usine : n'est-ce déjà pas là un premier point

de divergence entre ces deux figures de la ruralité ? Cela étant, petit à petit, la forêt a gagné du terrain : ainsi, le petit gibier qui était chassé autrefois s'est raréfié, voire a disparu "*Avant il y avait beaucoup de petit gibier, le gibier emblématique ici c'était le Lièvre alors maintenant il commence à revenir mais, pour le reste, comme tout ce ferme ils ont plus trop de milieux favorables*" (chasseur 6). Le milieu de plus en plus boisé a favorisé la prolifération du sanglier. Ces dynamiques se sont couplées avec le développement du temps libre notamment pour le salariés, "ceux qui étaient partis travailler ailleurs". Ce temps libre a été, à mon sens, l'essor de la chasse devenant un loisir à part entière. Les chasseurs solitaires se sont regroupés en association, puis cette chasse est devenue collective (en ce qui concerne le territoire de Dun). Les chasseurs ont développé une passion pour le gibier particulier que sont les sangliers : ceux-ci causent de plus en plus de dégâts sur les cultures mais aussi les prairies.

C'est donc là que la grande divergence entre les deux icônes de la ruralité s'installe : d'un côté des agriculteurs qui ne chassent plus et de l'autre, des chasseurs qui se sont pris d'affection pour le gros gibier, notamment le sanglier. Ici s'instaure un problème qui va structurer les rapports agriculteurs/chasseurs : d'un côté, les chasseurs apparaissent comme "amoureux" du sanglier et de l'autre côté, il y a eu des suspicions d'introduction de sangliers (domestiques), alors que ceux-ci se mettent à ravager les cultures. Cette divergence s'est particulièrement illustrée lors de mes entretiens avec la façon de qualifier l'animal. Quand les chasseurs parlent de "sanglier" ou de "bête", les agriculteurs, eux, évoquent une "bestiole" (connotation plus négative) ou un "cochon" en référence aux suspicions de lâcher de sangliers domestiques.

Bien que les cultures eûtes été de moins en moins nombreuses, celles-ci se sont concentrées au bord de la rivière sur les limons alluviaux plus riches pour y faire des cultures à plus forte valeur ajoutée, notamment le maïs semence (en ce qui concerne la commune de Dun). Le territoire, aujourd'hui très boisé, offre aux sangliers un biotope très propice à son développement, des endroits loin de l'homme voire inaccessibles, de la nourriture en abondance et surtout aucun prédateur. Celui-ci a pour habitude de descendre vers la rivière, la nuit, pour aller boire et sur son passage traverse toutes les cultures, les prés en lisière de bois jusqu'aux parcelles de céréales dans les fonds de vallée. C'est donc là qu'il prend soin de s'attarder sur les semences de maïs mais aussi, il ne faut pas l'oublier, en période humide dans

les prairies pour aller y dénicher quelques vers dont il est si friand. “*Le sangliers dès que le temps est humide il adore allez retourner les prés parce qu’il y trouve des vers et il adore ça*” Chasseur). Les dégâts causés par les sangliers sont pour les agriculteurs de grandes préoccupations car cela engendre des pertes financières directes et importantes.



(Figure 5 - Photographie illustrant les dégâts des sangliers dans une prairie - Defraiteur Louis - 04/2018)

La distanciation de ces deux groupes d’acteurs, que nous évoquions plus haut, se traduit là aussi dans l’appréhension des dégâts et leurs qualifications. Les chasseurs voient des sangliers qui “*sont allés moutcher*”, lorsque les agriculteurs ont des prés “*arrachés*”. Mais pour les prairies, au-delà de l’aspect matériel des dégâts, vient s’ajouter une dimension affective : “*Moi il y a des parcelles je n’y monte même plus tellement ça me fait mal au cœur*” - agriculteur 4. En effet, certains agriculteurs sont pris d’une affection particulière pour leurs prairies. Il les ont, pour certaines, ouvertes eux-mêmes “*Là-haut au champ de l’âne, c’est moi qui l’ai rouverte, il y avait des broussailles, des chênes. On a tout enlevé avec ma femme, tous les arbres et même les cailloux à la main pour pouvoir y passer un broyeur, et après dans le sous-bois on a défriché pour que les vaches puissent y aller et maintenant il y a de l’herbe au sol*” (Agriculteur 4). Ils voient le fruit de leur travail “*saccagé*” par ces “*bestioles*” que les chasseurs, “*ceux qui ne sont plus agriculteurs*”, aiment tant. La commune de Dun dans les années 1990, suite à de très gros incendies auxquels se sont ajoutées des

situations de stress hydrique importantes, a dirigé ses actions vers une redynamisation de l'activité d'élevage par rapport à une activité agricole globale qui tendait vers une intensification et une consommation importante d'eau notamment du fait de la culture maïs semence.

C'est donc là que la volonté de la commune s'est différenciée des autres communes environnantes, en considérant cette problématique pour en faire un axe prioritaire de l'action communale : le but étant *"de regagner des espaces"*. A l'appui du GIASC., la commune a vu de nombreuses AFP se créer pour redynamiser l'activité pastorale de la commune et rouvrir les espaces. *"Dans les faits, la création d'une AFP est toujours issue d'un processus local, reposant sur la rencontre entre un problème converti en projet, une volonté portée par une figure locale et une ingénierie spécialisée"*⁵² (L. Barthe et C. Eychenne avril 2018). C'est donc dans ce schéma que la commune de Dun a orienté son action. Mais ce qui peut certainement la différencier des autres territoires sur ce point-là c'est l'implication de tous les acteurs territoriaux autour de cette problématique de la fermeture du paysage et du délaissement agricole. Le GIASC a permis, à mon sens, du fait que certains de ses employés soit eux-mêmes chasseurs, d'inclure tous les acteurs autour de ces projets. *"On a eu quelques premières réunions houleuses, mais à un moment quand tout le monde a eut vidé son sac le constat était là"* (ancien employé du GIASC) : une déprise agricole certaine, des dégâts de sangliers énormes dans les années 2000-2003. Les agriculteurs, chasseurs, propriétaires fonciers et d'autres ont "ensemble" fait le choix d'avancer et d'être force de proposition. *"Le dégât zéro n'existera jamais, ça les agriculteurs l'ont bien compris"* (ancien employé du GIASC). Mais suite à ces actions, menées par le GIASC (dont la majorité des acteurs sont des chasseurs) et la commune, les relations se sont apaisées, non pas qu'elles ne soient plus conflictuelles aujourd'hui. Disons que la situation est passée du conflit à une simple divergence entre les acteurs (sur la commune de Dun). Ce qui a, à mon sens, aidé à débloquer une situation plutôt fermée, est la participation de l'ACCA dans un projet d'AFP. Dans la vallée de Tapia, suite au décès du propriétaire foncier majoritaire, l'ACCA s'est proposée d'acheter une partie des parcelles pour les donner en AFP pour deux installations d'agriculteurs. L'ACCA a

⁵² Laurence Barthe et Corinne Eychenne, « Les associations foncières pastorales : un dispositif de gouvernance concrète du foncier dans les territoires de montagne », *EchoGéo* [En ligne], 43 | 2018, En ligne le 22 Mars 2018, consulté le 11 Avril 2018.

permis à ses adhérents de participer à l'achat des parcelles en montant un système de partenariat. L'ACCA de Dun est donc propriétaire de 60 hectares et *“pour l'acheter, on a fait un système d'actions, toute personne qui voulait participer, par exemple à hauteur de 500 euros, il n'achetait pas pour 500 euros de terres, c'est une part sociale et ca leur donnait le droit de devenir ayant droit de l'ACCA et de ne plus payer 270 euros comme membre extérieur mais plus que 70 euros d'inscription. On a eu quand même 23 participants”* (présidente de l'ACCA). Que des chasseurs investissent de leurs deniers personnels pour favoriser l'activité agricole a, pour moi, été pour la commune de Dun un facteur essentiel en vue de renouer le dialogue entre les chasseurs et les agriculteurs. La situation entre agriculteurs et chasseurs sur la commune m'a semblé plutôt cordiale, à tel point que j'ai même pu noter une certaine coopération entre eux, comme si chacun avait trouvé en l'autre quelque chose de bénéfique. Le chasseur “régule” comme il peut le gibier et l'agriculteur, par son activité, entretient le paysage et permet de garder une mosaïque de paysages propice au gibier (petit comme grand).

Malgré un dialogue ré-entamé, la divergence et l'incompréhension des deux groupes d'acteurs existent toujours. Cette divergence s'est illustrée dans mes entretiens surtout autour des pratiques et des représentations des uns envers les autres.

- **La chasse : pratiques et évolutions**

Comme nous l'avons développé plus haut, la chasse sur la commune est passée d'une chasse individuelle à collective en ce qui concerne l'ACCA de Dun. Le petit gibier s'est fait plus rare par la fermeture des espaces avec la diminution des espaces “ouverts” (prairies, cultures, landes, pelouses sèches) dont il avait besoin pour se développer. Ainsi, les chasseurs se sont tournés vers le gros gibier. Les forêts de plus en plus grandes et impénétrables ont permis à de nouvelles espèces de gibier de s'implanter sur le territoire. Les deux principales chasses sont aujourd'hui le sanglier, pour la plupart des chasseurs, et le chevreuil, pour une vingtaine de chasseurs. “Ici, on a la particularité d'avoir une équipe “Sanglier” et une équipe “Chevreuil”, ce sont de vieilles histoires de deux familles historiques de Dun qui ont perduré à travers la chasse” (Chasseur 7). L'ACCA de Dun se compose de 80 chasseurs membres ; 10% sont extérieurs au territoire (en plus des personnes extérieures qui sont “actionnaires” de l'AFP et qui donc par conséquent sont traités au même titre que ceux de la commune).

On peut dire que la chasse fait partie du paysage de Dun. L'ACCA est la principale association du village. Ses membres ont toutes sortes de manifestations qui sont pour eux l'occasion de s'ouvrir au reste de la commune. Le journal communal quant à lui y consacre souvent une grande partie de ses articles pour mettre en avant le dynamisme de l'association. Mais outre les repas et les ball-trap, ils ont d'autres activités au sein de l'ACCA directement en lien avec le paysage et sa gestion. Nous avons pu parler de l'actionnariat mis en place dans l'ACCA pour une AFP. Cependant, une action pragmatique des plus souvent formulée dans mes entretiens étaient les journées débroussaillage et entretien des chemins. En effet, la période du mois de Mai à la mi-Juillet (période de fermeture de la chasse) est l'occasion pour eux de s'adonner à des activités de paysagistes. Lorsque je leur demandais si la chasse était pour eux un moyen de produire un paysage, tous, sans exception, m'ont répondu et donné pour exemple les deux journées débroussaillage et entretien des chemins du mois de Juin. Dans un second temps, certains m'ont fait part des "gourgues", les petites mares qu'ils creusent pour les sangliers.



(Figure 6 photographie illustrant une "gourgue" - Louis Defraiteur - 05/2018)

Ces mares sont une grande source de discordance entre les deux groupes d'acteurs. D'un côté, les mares sont justifiées par les chasseurs comme étant un moyen d'éviter aux sangliers de descendre dans les cultures (des bois en sommet de colline au cours d'eau dans le fond de vallée), comme nous l'avons évoqué plus haut. Mais de l'autre côté, les agriculteurs jugent négativement cette méthode, ne la

trouvant pas assez efficace (*“Oui ils les nourrissent en plus”* - Agriculteur 1 / *“C’est un semi-élevage et à mon avis c’est pire parce que du coup ils pullulent déjà ils s’habituent mais dès qu’ils arrêtent, ils redescendent pour retourner les prairies, les cultures”* - Agriculteur 3).

Un des chasseurs interrogés me confiait que ces “gourgues” étaient non pas un moyen pour que les sangliers restent à tel ou tel endroit mais un moyen de savoir où ils étaient. *“on va voir le matin quand on fait “le pied”, si il y a des traces aux gourgues, et de là on sait où il sont et où il faut aller les chasser”* (Chasseur 5). Ceci prêtant souvent à confusion puisque les campagnes d’agrainage qui sont faites par l’ACCA de Dun le sont généralement autour de ces fameuses gourgues.



(Figure 7 Photographie illustrant l’agrainage mené par les chasseurs – Defraiteur Louis - 04/2018)

L’agrainage est une pratique qui a pour seule visée de limiter les dégâts causés dans les cultures. Les chasseurs agrainent, “à poste fixe”, comme le montre la photo ci-dessus, ou le long de chemins lorsqu’ils ont du maïs en grain qui est plus long à trouver et à manger pour les sangliers. D’ailleurs, l’agrainage est subventionné par la Fédération de chasse de l’Ariège :

- Agrainage et subventions FDC 09

Demande de subvention auprès de la FDC09 pour dédommagement des dépenses en gas-oil des bénévoles qui font l'agrainage, les dépenses du maïs : 400€ ont été alloués.

(Figure 8 Capture d'image du document du compte rendu de l'assemblée générale de l'ACCA de Dun en 2017)

Je fais l'hypothèse que cette action des chasseurs, notamment en lien avec la période où elle est pratiquée, est réalisée pour limiter les dégâts sur le maïs qui est la culture de fond de vallée sur la commune, qui a une forte valeur ajoutée et qui a été la seule activité agricole pendant de nombreuses années (avant les années 1990 au plus fort de la déprise agricole sur la commune). A noter, lors des temps d'échange portant sur l'action de l'ACCA, un intérêt particulièrement marqué vis-à-vis du maïs semences a été relevé ; ceci peut être lié à l'adhésion d'agriculteurs céréaliers à l'ACCA, certains étant même membres du bureau de l'association. Ainsi, les représentations et jugements qui peuvent être conçus à l'égard de ces cultures peuvent être empreints des rapports que les individus en question entretiennent à leurs propres cultures. Leurs représentations sur les dégâts sont certainement plus affectives puisque cela les touche de façon directe.

Ce qui me permet d'avancer cela est que dans mon corpus d'agriculteurs, la vision portée par ces campagnes d'agrainage est très différente et bien souvent vont à l'encontre des aspirations des agriculteurs que j'ai interrogé. Ceci étant en lien avec le fait que mon corpus d'agriculteurs ne comporte pas de céréaliers produisant du maïs semence, mais seulement des exploitants en polyculture-élevage du fait que mon objet d'étude principal soit la prairie. Mais j'ai donc pu constater que leurs avis sur l'agrainage étaient bien différentes de celles que je viens d'expliquer plus haut, cherchant à diminuer les dégâts de sangliers. Pour exemple, pour l'agriculteur 3 *"C'est un semi-élevage et à mon avis c'est pire parce que du coup ils pullulent déjà ils s'habituent mais dès qu'ils arrêtent, ils redescendent pour retourner les prairies, les cultures"*. Il y a donc là une certaine incompréhension entre les actions des chasseurs et les agriculteurs, du moins pour les éleveurs. Mais la discorde entre ces

deux icônes de la ruralité ne s'arrête pas là, dans le même sens il y a le problème des réserves de chasse. (Carte des réserves de chasse annexe 16)

En 2017, l'ACCA a décidé de déplacer les réserves de chasse (périmètre dans lequel la chasse est interdite qui doit correspondre à 10% du territoire chassable de la commune) à la suite d'une demande d'un agriculteur (vigneron) qui était en réserve de chasse et qui avait beaucoup de dégâts, notamment liés aux chevreuils. Or lorsque vous êtes en réserve de chasse, il ne suffit pas de demander aux chasseurs de chasser chez vous, il faut demander un arrêté préfectoral pour permettre de faire une battue à l'intérieur du périmètre de la réserve. Bien que la réserve en soi ne constitue pas un sujet de discorde entre chasseurs et agriculteurs, lorsque qu'on la déplace, c'est un autre agriculteur qui sera sous le joug de la réserve avec des interventions plus limitées et contraignantes sur sa propriété nouvellement classée en réserve. Ce qui m'a quelque peu interpellé ce sont les critères sur lesquels sont basés les choix des réserves. Une commission avec des représentants des différents types de chasseurs (du chasseur de lièvre au chasseur de sanglier, en passant par les chasseurs de bécasses) se constitue pour se concerter afin de définir les territoires sur lesquels ils s'accordent chasser le moins ou qu'ils affectionnent le moins. Il m'est apparu étrange, dans le cadre d'une volonté d'apaiser et de rendre les rapports avec les agriculteurs plus cordiaux, que la question des dégâts et que les agriculteurs eux-mêmes ne soient pas concertés pour le choix de ces réserves. Ceci illustre une certaine "toute puissance" de l'association de chasse sur le territoire communal. En 2016, le "pannotage" a pris la place d'une des journées entretien des chemins.



(Figure 9 - photographie d'un panneau identifiant la zone de réserve de chasse - Defraiteur louis - 05/2018)

11. Entretien des chemins ruraux par les chasseurs

-Renouvellement de 2 journées : le 25 juin et 9 juillet 2016, avec participation sur la base du volontariat.

Cette année, la priorité sera donnée à la délimitation des réserves (pannotage).

(Figure 10 Capture d'image du document de compte rendu de l'assemblée générale de l'ACCA en 2016)

Un autre sujet, au premier abord anodin, a retenu mon attention : la "motorisation" de la chasse. En effet, comme le dit le chasseur 6 *"moi quand j'ai commencé à chasser on allait au bois de Dun à pied"* et il est vrai qu'aujourd'hui la chasse est fortement motorisée. Mais pourquoi cette chasse a-t-elle été de plus en plus motorisée, du moins pour se rendre sur les postes de battue ? A mon sens, dans un premiers temps, le fait qu'il y ait de moins en moins de chasseurs sur un territoire plutôt vaste (41 km²), ceci associé à une recrudescence des dégâts de sangliers qui demande aux chasseurs d'intervenir à des endroits plus éloignés, plus régulièrement mais aussi plus vite. L'agriculteur 2 soulignait, lui, un second facteur qui serait le vieillissement de la chasse, avec des chasseurs vieillissants : *"je pense qu'il manque des chasseurs pour gérer ce problème et puis il sont comme moi, ils sont vieux, alors les jambes font mal, il pleut alors ben j'y vais pas à la chasse"*. Même si les véhicules n'étaient pas l'objet de la question, on voit bien ce regard qu'il y a sur les chasseurs qui vieillissent.

Les 4x4 sont vraisemblablement très utilisés ; ce qui n'est pas, pour les personnes extérieures, toujours bien perçu, voire même a une connotation négative ("on me dit : ouais vous aimez soit disant la nature mais on se balade en 4x4" - chasseur 2). Chez les agriculteurs aussi, bien qu'ils utilisent eux-aussi des véhicules pour se rendre sur leurs parcelles, portent un regard négatif sur les véhicules des chasseurs : comme le dit l'agriculteur 4 *"les plaisirs de la chasse c'est la marche non ? Alors qu'ils posent leurs 4x4 et ils y vont à pied, surtout si c'est mouillé"*.



(Figure 11 - photographie illustrant un passage de véhicules dans une prairie - Louis Defraiteur - 04/2018)

Plus que la seule utilisation du 4x4, cette citation faisait allusion au comportement des chasseurs avec leurs 4x4, comme le montre la photo ci-dessus. Bien entendu ce n'est pas une généralité qui s'applique à tous les chasseurs : comme le souligne cette citation "*Souvent les gens ne font pas attention les chasseurs en premier mais bon c'est dans la nature humaine*" (Chasseur 6). Ce sont donc parfois le comportement de un ou deux chasseurs vis-à-vis de "ce qui ne leur appartient pas" qui parfois se généralise à l'ensemble des chasseurs. Ceci pouvant être vu comme un élément de divergence notamment, je pense, pour ceux qui font attention et donc ne comprennent pas qu'ils soient accusés, à tort. On peut reprendre ce propos de l'agriculteur 3 en illustration : "*pour moi il y a pas assez de communication, il y en a avec qui ça se passe très bien, avec qui on communique, on s'entend bien, il y en a d'autre ... non parce qu'ils se croient chez eux, et c'est dommage*". C'est donc la prairie qui, souvent, met en relief ces subtilités de rapport à l'espace et aux enjeux "politiques" au sens de A. Sgard qui sont "*les systèmes de valeurs et les rationalités qui nourrissent l'action d'individus ou de groupes*" et "*quelles incidences concrètes les jeux d'acteurs peuvent avoir sur la matérialité des territoires*"⁵³.

⁵³ Anne Sgard, Marie-José Fortin et Véronique Peyrache-Gadeau, *Le paysage en politique*, Vol. 1, n° 2 | Septembre 2010 : Paysage et développement durable.

- La prairie : quels enjeux ? pour qui ? quelles pratiques ?

Comme nous l'avons vu plus haut, les espaces pastoraux sont au cœur de nombreuses préoccupations de la part de la commune qui cherche à "réouvrir" des espaces en favorisant l'activité pastorale. *"La nécessité de lutter contre ces évolutions jugées régressives n'est pas non plus une idée nouvelle, elle résulte d'un paradigme ancien, socialement construit et largement dominant, privilégiant espaces ouverts et présence agricole"* (L. Barthe et C. Eychenne, 2018⁵⁴). Cela fait l'unanimité dans mon corpus : la prairie est l'espace le plus apprécié des deux groupes d'acteurs. Mais, contrairement à ce que j'aurais pu penser, bien souvent l'aspect esthétique de la prairie n'est pas la première réaction lorsque le sujet des prairies a été amené par une planche photographique d'un paysage bocager entre bois, prairies et Pyrénées en fond.

Les aspects d'entretien de l'espace avec de "bonnes prairies".

La notion de "ça c'est bon" ou "c'est ce qu'il faut" ont été assez récurrentes il semble y avoir un consensus général autour de la prairie qui fait figure de "bons paysages". La prairie dans les représentations des acteurs interrogés est ce qui fait le lien entre les parties "entretenu" et les parties "sauvages" (pour les chasseurs) ou "lâchées à l'abandon" (pour les agriculteurs). C'est un espace où les représentations du sauvage et du domestique se confondent. *"C'est particulier la prairie parce que c'est vraiment ce qui fait la jonction entre les zones urbanisées ou, on va dire anthropisées par l'action de l'homme, et des zones un peu vraiment de nature, de forêt ou de landes. La prairie elle fait jonction entre les deux"* (Chasseur 4). L'agriculteur 3 va même jusqu'à déclarer *"Moi j'aimerais n'avoir que ça"*. La prairie a tous les avantages pour les agriculteurs. Elles sont à la fois le meilleur espace pour les bêtes, avec une bonne qualité fourragère, et la plupart du temps elles sont accessibles pour les faucher. De plus, leur gestion n'entraîne pas d'engagement financier, à part pour ceux qui mettent des engrais, autre que le fumier de leurs bêtes. Ensuite, pour les chasseurs, outre que cet espace soit une source de nourriture pour le gibier, cela leur permet d'avoir des endroits où ils peuvent voir le gibier pour les battues. Ils peuvent donc s'y poster *"il faut bien des espaces ouverts*

⁵⁴ Laurence Barthe et Corinne Eychenne, « Les associations foncières pastorales : un dispositif de gouvernance concrète du foncier dans les territoires de montagne », *EchoGéo* [En ligne], 43 | 2018, En ligne le 22 Mars 2018, consulté le 11 Avril 2018.

pour le tirer le sanglier, si il n'y a que du bois, je vois pas trop comment c'est possible" (Agriculteur 5).



(Figure 12 Photographie d'une prairie de la commune - Defraiteur Louis - 04/2018)

La prairie ressort dans tout ça comme un lieu, un espace stratégique qui capte toutes les attentions. En effet la prairie représente à elle seule tous les enjeux stratégiques des acteurs auxquels je me suis intéressé. Tout d'abord, ce sont pour les agriculteurs (spécialisés en élevage) leurs espaces de prédilection. Elles constituent pour eux des ressources nécessaires à leurs activités mais c'est aussi le fruit de leurs actions dans le paysage : *"moi je suis éleveur donc naturellement ce que j'aime sur la commune se sont les foins"* (Agriculteur 1). D'un autre côté, les chasseurs eux jouissent de ces espaces ouverts pour la chasse au grand gibier mais également au petit gibier à qui la prairie offre un habitat propice à différentes espèces (*"les lapins ils aiment bien quand l'herbe est rasée"* Chasseur 5. Le gros gibier lui aussi se nourrit dans les prairies notamment les cervidés qui sont des ruminants. Quant aux sangliers, ils descendent dans les prairies pour y retourner la terre et y manger des vers et des racines.

C'est donc ici que pour moi la dimension "politique" prend pleinement possession de l'espace : les sangliers font des dégâts - les chasseurs doivent donc faire ce qu'ils aiment le plus, chasser des sangliers pour les réguler. En fait, la problématique du

sanglier, paradoxalement, permet d'une certaine manière aux chasseurs de s'assurer le droit de chasse et d'avoir une forme de légitimité à agir sur le territoire. Ainsi, les dégâts des sangliers sont garant pour les chasseurs de continuer à être légitime à chasser. A l'inverse les agriculteurs accusent les chasseurs de ne pas respecter les endroits qu'il traversent : agriculteur 3 *“les plaisirs de la chasse c'est la marche non ? Alors qu'ils posent leurs 4x4 et ils y vont à pied, surtout si c'est mouillé”*.

Cet espace est avant tout apprécié pour ce qu'il représente, des zones entretenues synonymes de dynamisme agricole, mais aussi d'une "faible" connotation anthropique. Il y a peu, voire pas, d'intrants et le couvert végétal est stable, il ne change jamais et on ne les voit jamais à nu. En approfondissant ce sujet avec certains des acteurs interrogés, le côté affectif et esthétique de la prairie est tout de même ressorti et cela comme étant davantage une évidence : *“C'est plus agréable de voir des prairies que des ronces”* (Chasseur 5) ou *“A mon avis, la prairie permanente ou naturelle c'est quelque chose de très beau”* (Agriculteur 4).

L'intérêt certain pour les prairies qui a été constaté sur le terrain m'amène à dire que ce sont des espaces qui, au premier abord, font consensus même pour les chasseurs qui aurait pu y préférer des bois ou des landes, très favorable au gros gibier. Pourtant, lorsque l'on s'attarde sur des choses emblématiques de ces prairies ou du moins sur des symboles de ce qui se passe dans ces espaces, on s'aperçoit que ces convergences sur la prairie se dissipent et extrapolent de vieilles oppositions entre ces deux figures de la ruralité que sont les chasseurs et les agriculteurs.

2 Les icônes du paysage à Dun

Les icônes du paysage sont pour moi des éléments qui permettent de caractériser le rapport à l'espace. Ces icônes sont aussi des choses que j'ai pu identifier en tant qu'éléments qui permettent de bien comprendre les représentations des acteurs en questions. Les quatre prochains points ont été pensés en lien avec mes hypothèses. Cela permet de pouvoir cerner les pratiques, les usages, l'accès à l'espace ou encore la revendication d'une certaine légitimité. Pour commencer, nous allons nous intéresser au processus paysager de la commune de Dun, qui, pour ses habitants est marqué par une dynamique de fermeture.

Fermeture du paysage

La fermeture des paysages concerne assurément la commune de Dun, ou du moins la concernait. D'après l'INSEE, la commune accueillait 44 agriculteurs en 1990 et il y en a eu 20 de recenser en 2007⁵⁵. La déprise agricole est vécue sur le territoire de Dun, en témoignent les deux photographies aériennes utilisées pour la planche 1 de la grille d'entretien. *“Ici, ça se salit petit à petit [...]. Alors on maintient propre comme on peut mais bon tout seul c'est pas facile”* déclarait l'agriculteur 1. Ainsi, pour tous les acteurs interrogés le constat est partagé *“ça se ferme”*. *“Tu vois les ruines de carain ? et bien là au dessus il y avait un col avant tu pouvais y passer a pied et en short ... Maintenant c'est tout juste si un chien peut y aller”* m'expliquait le chasseur 3. Comme nous l'avons développé plus haut, certes la diminution du nombre d'agriculteurs a eu un effet sur cette fermeture tant décriée mais, au-delà du nombre, ce sont la structure des exploitations et la structure familiale qui ont été tellement bouleversées que les pratiques et leurs traductions dans le paysage en ont été changées. *“On est tellement pris par le temps et, indirectement, par l'argent que l'on n'a pas le temps de réouvrir”* expliquait l'agriculteur 3. *“J'aimerais bien mettre les brebis en face là, dans la lande pour rouvrir mais comme j'ai pas le temps, il me faudrait clôturer et ça coûte une fortune !”* (Agriculteur 3).



(Figure 13 - Photographie illustrant un espace de prairie non-clôturé - Defraiteur Louis - 04/2018)

⁵⁵ Donnée INSEE 2011.

C'est là qu'interviennent les clôtures dans l'espace ouvert. Là où les agriculteurs allaient faire paître leurs bêtes toute la journée puis les rentraient le soir, sont apparues les clôtures qui, avant, étaient peu présentes, comme encore à certains endroits de la commune (Figure 13 ci-dessus).

Aujourd'hui la norme dans la gestion de l'espace est-elle à la prairie ? Oui, en effet il semble y avoir un consensus général qui stipule que les espaces ouverts ont une qualité esthétique meilleure que les espaces fermés. Cette fermeture est vue comme un problème. A. Honneth parle "*des dysfonctionnements ou une maladie sociale*"⁵⁶. Ceci me permet de me demander si le paysage ne pourrait pas connaître des dysfonctionnements ? Ceux-ci pouvant être liés à l'époque dans laquelle le paysage s'inscrit. Dans un ouvrage plutôt récent *Le Paysage*, M. Périgord et P. Donadieu⁵⁷ intitulent le nom d'un de leurs chapitres ainsi "La crise des paysages ruraux." Cela véhicule bien ce qu'A. Honneth appelle une pathologie ou un dysfonctionnement. Ici, le paysage est en crise mais il l'est par rapport à ce qu'il a été auparavant. Il y a pour A. Honneth une "*nécessité de considérer des conditions historiques et des formes d'autocompréhension (qui) s'accroît d'autant plus que la définition des exigences fonctionnelles s'opère par la prise en compte des besoins humains et des intérêts sociaux spécifiques.*"⁵⁸. Cela me renvoie directement aux actions de la mairie de Dun qui vise à favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs (en élevage notamment) dans une volonté de "regagner des espaces sur la forêt". De cette volonté et de ces effets socio-spatiaux émergent de nouvelles problématiques comme les trois points suivants que sont les clôtures, l'usage des chemins et la problématique du sanglier. Ce sont pour moi les trois icônes, présent dans le paysage et incarnant un rapport à l'espace, qui sont les plus riches en termes de représentations, de discussions et d'avis de la part des acteurs interrogés.

⁵⁶ Olivier Voirol, « *Une critique immanente de la communication sociale. Sur quelques potentiels de l'approche honnethienne* », Réseaux 2015/5 (n° 193), p. 43-77.

⁵⁷ *Le Paysage*, M. Périgord et P. Donadieu, 128, Armand colin, 2012.

⁵⁸ Idem.

Les clôtures

Pour commencer le thème des clôtures est pour moi primordial, du fait de l'activité d'élevage elle sont nombreuses et certainement indispensable dans le système agricole de la commune. *“Ah ça nous avons des clôtures ! De ce côté-là ne nous plaignons pas, nous sommes clôturés.”* (Chasseur 6). Les clôtures sont apparues dans les années 1970 sur ce territoire et font partie d'un ensemble d'innovations techniques ayant conduit à bouleverser l'organisation traditionnelle de la pratique pastorale. Leur relation à l'évolution de la production paysagère est importante. *“Elles sont arrivées avec l'inséminateur dans les années 1970, les clôtures électrifiées”* (Agriculteur 4). Petit à petit, les habitudes ont changé m'expliquait un éleveur interrogée lors d'une matinée d'observation passée avec lui. Les bêtes étaient sorties le matin puis rentrées à midi et ressorties à treize heures pour être à nouveau rentrées le soir. Puis progressivement, elles sont restées toute la journée et puis l'été était là *“quand il n'y avait plus de lait, on s'est dit pourquoi pas les laisser aussi la nuit”* (Agriculteur 4). C'est comme cela que la clôture s'est généralisée sur ce territoire. La clôture a été lors de mes entretiens une source de controverse très intéressante et plus qu'un clivage entre chasseurs et agriculteurs. Deux sujets font tout de même consensus sur le corpus que j'ai interrogé ; le premier renvoie aux fils barbelés. A *“proscrire”*, aussi bien pour les chasseurs, puisque *“les chiens s'attrapent dedans et on doit aller les chercher, pour peu qu'ils se blessent”* (Chasseur 2) que pour les agriculteurs, le barbelé ne faisant pas bonne figure (*“moi je n'aime pas”* Agriculteur 5 / *“les vaches si elles s'y trouvent, elles se font très mal parce qu'elles sont têtues, elles veulent se dégager absolument et des fois c'est pas joli”* (Agriculteur 2). Paradoxalement, le sujet des clôtures a suscité beaucoup plus de discussion chez les chasseurs que chez les agriculteurs qui, pourtant, sont un de leurs outils de travail. Mais c'est bien parce que ce n'est pas à eux qu'elles posent des problèmes. Ces éléments paysagers et de rapport à l'espace que sont les clôtures en disent long sur les pratiques et les empreintes spatiales de ces deux groupes d'acteurs. D'un côté les agriculteurs n'ont pas grand chose à dire sur les clôtures car eux évoluent à l'intérieur des espaces clôturés. Les exploitations sont aujourd'hui très regroupées souvent par vallée et donc ils ne sont pas gênés par les clôtures d'autres personnes. Les agriculteurs, eux, sont *“chez eux”* et pratiquent donc l'espace à l'intérieur de ces surfaces. Or, les chasseurs, dans leur rapport à l'espace, le rapport avec les clôtures est différent parce qu'ils fonctionnent

davantage en réseau avec l'utilisation des chemins. Les espaces qu'ils pratiquent sont plus vastes et couvrent diverses propriétés différentes qui, souvent, ne leur appartiennent pas. Donc pour eux, la clôture devient un élément de blocage, un frein pour passer d'un endroit à un autre. Si tous rêvent d'une commune sans clôture, ce qui signifierait pour eux sans frontières, ils reconnaissent *"C'est vrai que ça nous embête mais bon s'il y a des clôtures c'est qu'il y a des animaux et donc que l'espace est entretenu. C'est sur s'il y en avait pas du tout on serait vachement content mais si il y a pas ça, c'est qu'il n'y a pas de bêtes. Donc on peut pas tout avoir"* (Chasseur 5). J'ai pu constater, comme dit précédemment, que les chasseurs sur la commune de Dun perçoivent un intérêt certain au maintien de l'activité pastorale qui leur permet d'avoir des espaces ouverts, essentiels à l'activité cynégétique tant au niveau pratique qu'au niveau diversité d'espaces synonyme de milieux propices à tous les types de gibier. En revanche, ils ont tous des points de vue qui relèvent plus des traits de personnalité que du fait de pratiquer la chasse : *"Le mieux si on me demandait ce serait que de ça (clôture à fils simples)"* (Chasseur 5) ou *"C'est sûr, s'il y avait ça (fils simples) partout ce serait super !"* (Chasseur 6).



(Figure 14 Photographie illustrant une clôture à fil simple - Defraiteur Louis - 05/2018)

Le fil simple, bien qu'il soit visuellement un marqueur fort de la propriété et qui plus est de limites d'accès, ne semble pas poser trop de problème : "Avec ça le gibier passe, nous aussi, c'est impeccable" (Chasseur 5). Ces types de clôture sont tout de même de plus en plus rares sur la commune, notamment du fait de la création d'AFP avec des clôtures en 4 fils qui sont souvent faites pour l'élevage d'ovins et de caprins. Les clôtures sont généralement faites avec ces quatre fils pour pouvoir permettre tout type d'élevages.



(Figure 15 Photographie illustrant des clôtures quatre fils lisses - Defraiteur Louis - 05/2018)

La clôture en quatre fils a suscité beaucoup de réactions chez les chasseurs. Ce type de clôture, à mon sens, révèle le rapport que les personnes ont avec cet élément paysager. Tout d'abord, ceux qui ont un rapport plutôt hostile aux clôtures : "A là, j'ai les cheveux qui se dressent ! (barbelé) Ha oui là encore mieux quatre fils autant dire que tu aurais mis un mur c'était pareil, c'est la démence complète ça !" (Chasseur 1). S'en est suivie à chaque fois la question du manque d'entretien : "elle est entretenue la première année et après ciao" (Chasseur 2) ou "une clôture si tu ne l'entretiens pas, il y a un truc qui touche, ... ça va mais au fur et à mesure ça fait masse et la clôture tu peux l'attraper à la main" (Chasseur 1) et "Moi que le chemin soit barré je m'en fiche mais au moins qu'il y ait une poignée" (Chasseur 1).

Cette question de l'entretien est souvent venue appuyer cette farouche opposition aux clôtures à 4 fils. Puis toujours dans cette logique d'opposition, sont entrées en jeu des représentations concernant les personnes qui ont bénéficié des AFP qui ont permis d'avoir de grands espaces clôturés. Ces arguments-là ont été aussi avancés par les agriculteurs, notamment les plus anciens de la commune. "Sur le chemin de Pécalini, ils ont fait une AFP pour accueillir un éleveur de chèvres, 85 000 euros de clôtures, plus l'eau, la lumière, ils lui ont tout amené là-haut, tout ça payé par le contribuable" (Chasseur 1). Cet exemple des chèvres m'a été raconté plusieurs fois ce qui me permet d'avancer que cet exemple a pu être un moyen pour certains de se forger une image sur le système des AFP à laquelle ils les associent maintenant toutes. Bien que tous reconnaissent que "certains s'en sortent". Pour les agriculteurs les plus anciens, il y a, à mon sens, un certain blocage sur le fait de pouvoir aider les plus jeunes mais aussi (nous y reviendrons plus tard) un rapport à la propriété différent, qui a évolué. "Moi personne est venu me les planter les piquets, je me les suis faites tout seul les clôtures" (Agriculteur 1) ou "C'est du travail de bobo, financé avec l'argent du contribuable" (Agriculteur 4). Ceci rejoint les propos de O. Voirol sur les apports de l'approche honnetienne dans l'analyse des espaces publics qui stipule que les luttes "*contribuent par conséquent à la **redéfinition des cadres normatifs d'appréciation et de jugement à partir desquels s'élaborent les formes pratiques de valorisation ou de dévalorisation des activités sociales et des identités***⁵⁹". Bien qu'ici les espaces en question ne soient pas à proprement dit "publics", les chasseurs ont un droit de chasse, s'il n'a pas été opposé par le propriétaire : ils ont donc "le droit" de pratiquer l'espace pour y chasser. La "lutte" en question est celle des clôtures (notamment dans le cadre de AFP) qui engendre du coup cette dévalorisation des activités sociales (ici des agriculteurs néo-agriculteurs ou néo-ruraux). Ces personnes qui bénéficient des aides pour les clôtures dans l'AFP sont alors "dévalorisées" par ceux qui soit s'opposent au clôtures parce qu'elles les gênent, soit par ceux qui n'ont pas eux ces aides par le passé pour leurs activités. Ensuite, il y a ceux qui n'y voient pas d'inconvénient et ceux-ci sont aussi bien des chasseurs que des agriculteurs (généralement plus jeunes). "*Ca n'empêche pas le gibier de passer même s'il y en a qui le disent, ça change leurs habitudes mais ils arrivent toujours à passer.. même avec le jus mais en plus le jus n'y ait pas toute*

⁵⁹ Olivier Voirol, « Une critique immanente de la communication sociale. Sur quelques potentiels de l'approche honnetienne », Réseaux 2015/5 (n° 193), p. 43-77.

l'année donc non ça ne les en n'empêche pas." (Chasseur 4). Pour eux, les clôtures n'empêchent en aucun cas le gibier de circuler : *"Ils arrivent toujours à passer quelque part ça change un peu leurs habitudes mais il passent autre part"* (Chasseur 5). Même pour circuler cela ne semble pas les heurter : *"Après, dans le cadre des AFP, tout a été pensé pour que les clôtures ne soit pas un frein, avec les portillons et les passages canadiens"* (Chasseur 4). Seule reste la problématique des chiens. Lorsqu'ils rencontrent des clôtures électrifiées ceux-ci *"s'arrêtent de chasser"* me raconte le chasseur 5. C'est pour eux l'occasion de pouvoir se concerter ou discuter pour trouver des accords et instaurer une relation apaisée. *"Généralement, on appelle avant pour savoir où sont les bêtes et inversement eux nous appellent quand ils ont du regain et nous disent où ils ont mis les bêtes"* (Présidente de l'ACCA). *"Pour la chasse au gros gibier, ça peut être problématique mais comme je te l'ai dit, on sait où il y a le jus pour le couper et pouvoir intervenir"* (Chasseur 4) ou *"Moi quand ils viennent, ils coupent le courant derrière-là et comme ça ils chassent tranquillement"* (Agriculteur 2). Je trouve cette situation assez intéressante dans les relations que les deux groupes peuvent instaurer entre eux.

Mais à l'inverse, la clôture peut être un moyen d'opposition et de réaffirmer sa légitimité comme l'agriculteur 3 : *"A Moumagne je vais le clôturer, il y a trop souvent des traces l'hiver et donc voilà je vais devoir le clôturer pour que ça s'arrête, pourtant je suis pas anti-chasse ..."*. Et inversement : *"Il y en a dans notre ACCA c'est des spécialistes pour laisser les clôtures ouvertes "ah tiens celui-là il nous emmerde on va lui laisser les clôtures par terre"*" (Chasseur 4). On voit bien là comment le sujet des clôtures exacerbe les rapports à l'espace mais aussi comment les individus s'en *"servent"* pour définir leurs rapports à l'espace.

Il y a deux points qui font un consensus général. D'abord, les petits portillons et surtout *"le graal des clôtures"*, le passage canadien : *"Ha oui ça c'est superbe"*, *"Ha ça j'aime bien"*, *"Ca c'est bien"*, *"J'aime bien ça moi les passages canadiens"*. *"Ca n'empêche pas de circuler, les véhicules passent, les animaux sont stoppés"* (Chasseur 1). Les passages canadiens sont pour tous les acteurs interrogés *"c'est une bonne chose"*, tout le monde y trouve son compte. Ces passages sont généralement situés sur des chemins communaux ou ruraux sur lesquels (notamment dans le cadre des AFP) il est interdit d'obstruer le passage. *"S'il le mette, c'est qu'ils n'ont pas le droit de boucher, parce que ça coûte quand même 2000 euros ça, donc c'est qu'ils ont pas pu faire autrement"* (Chasseur 5).



(Figure 16 Photographie d'un passage canadien - Defraiteur Louis - 05/2018)

ce système a été trouvé pour que les véhicules puissent circuler ainsi que les personnes ; il est accompagné de portillons sur les côtés, notamment pour les chiens qui ne peuvent pas passer sur les rouleaux. Ceci est à lier avec une des particularités de la commune de Dun, qui est très morcelée au niveau parcellaire : elle comprend dès lors un nombre de chemins assez conséquent, ceux-ci témoignent du passé agricole (dans certaines zones on a des chemins d'exploitation qui s'arrêtent parce que, par le passé, ils ne desservait que les parcelles exploitées). *“Les portillons, à mon avis s'il en ont mis c'est qu'ils ont pas pu faire autrement, des droits de passage il y en a en pagailles sur la commune de Dun”* (Chasseur 5). Comme nous l'avons souligné auparavant, la commune par sa diversité de paysages et de milieux, constitue un territoire cynégétique exceptionnel. Mais un des atouts majeurs pour la chasse est aussi la grande quantité des chemins dont les chasseurs peuvent se servir pour évoluer sur la totalité du territoire. Cela nous amène donc au sujet des chemins qui, lui aussi, traduit un certain rapport à l'espace.

- Les Chemins

Les chemins sont une caractéristique inhérente à la commune de Dun. On comptabilise quasiment une cinquantaine de kilomètre de chemins. *”Le territoire est très très bien desservi”* (Chasseur 4). Le niveau de desserte en chemin est, selon moi, une façon de s’approprier (au sens de connaître) la commune, les chemins se constituant par la pratique repères pour les individus qui y évoluent. Bon nombre de fois on m’a parlé de lieux au travers de cet objet : *”Tu vois sur le chemin de Pecalini (...)”* (chasseurs 1) ou *”Si tu prends le chemin qui passe à Mounichou (...)”*(Chasseur 5). Pour les deux groupes d’acteurs de mon corpus, les chemins sont essentiels à leurs pratiques. Aussi bien pour les chasseurs afin de pouvoir intervenir sur la totalité du territoire, que pour les agriculteurs qui les utilisent pour aller jusqu’à leurs parcelles. Évidemment leurs usages de ces chemins sont tout de même différenciés. Comme nous l’avons évoqué plus haut, les chasseurs ont une pratique du territoire très réticulaire qui, du coup, se traduit par les chemins qu’ils connaissent tous. Il n’y a pas un entretien réalisé auprès des chasseurs où l’un d’eux n’aurait pas reconnu les endroits représentés sur les photographies montrées. Et leur connaissance du territoire est apparue très liée aux chemins : *”Ah mais je vois où c’est ça, c’est le long du chemin du case de lane”* (Chasseur 2) *”Ah oui je m’y reconnais, c’est le chemin de Dun entre ici et le village”* (Chasseur 1). Les agriculteurs quant à eux ont un rapport à l’espace moins en réseau mais plus sectorisé sur des espaces localisé et selon des surfaces spécifiques, dont ils se servent pour les cultures et leurs bêtes. Pour eux, ces chemins ont un début et une fin. Les chemins d’exploitation sont nombreux sur la commune, notamment du fait qu’elle ait été très morcelée avec beaucoup de propriétaires différents par le passé. J’ai pu apprendre et constater une certaine diversité entre les types de chemins qui sont souvent source de confusion, même encore pour moi aujourd’hui. Entre les chemins ruraux, communaux, d’exploitation et les chemins privés, difficile de s’y retrouver⁶⁰. Ce réseau de chemins sur le territoire communal est un atout qui, souvent, est source de divergences et constitue l’occasion de réaffirmer ou revendiquer ses actions et ses usages pour certains acteurs.

⁶⁰ “Guide du droit des chemins”, édité par la fédération française de la randonnée disponible à : http://creps971.free.fr/am/cours/reglementation/ffrp_droitChemins.pdf

Ainsi, les avis divergent sur les chemins. Pour commencer, l'état général des chemins sur la commune divise entre ceux qui les trouvent très abîmés, ceux qui sont mitigé, puis ceux qui trouvent le réseau tout à fait correct. "*Les chemins sont minables, il n'y a qu'à voir la route, goudronnée, soit disant goudronnée, déjà tu as compris*" (Chasseur 1) ou "*Ils sont très dégradés dans l'ensemble sur la commune*" (Agriculteur 4). A contrario : "*A part quelque uns, ils sont quand même en bon état*" (Chasseur 2).

Puis c'est le sujet de l'entretien des chemins qui a également pu révéler des point de vues différents. Il y a d'un côté ceux qui sont affirmatifs sur le fait que ce sont aux propriétaires de les entretenir que ce soit la commune pour les chemins communaux et les propriétaires privé pour les chemins privés : "La logique veut que ce soit à celui à qui il appartient qui l'entretienne" (Chasseur 5). Cette position s'est retrouvée seulement chez les chasseurs. D'un autre côté, il y a ceux qui estiment que ce sont à ceux qui l'utilisent, et par-là à ceux qui les dégradent, de les entretenir : "Ceux qui devraient les entretenir ce sont ceux qui les pratiquent : les promeneurs, les chasseurs, les cavaliers, ceux qui font du quad, tout le monde" (Chasseur 2). Cette position était autant partagée par les agriculteurs que par les chasseurs, qui y voient vraisemblablement un enjeu qui pour eux, celui de paraître "juste" quant à l'utilisation des chemins. "Ceux qui devraient les entretenir, ce sont ceux qui les abîment" m'a-t-on dit plusieurs fois : cette position n'était pas nécessairement exprimée pour rejeter la dégradation des chemins sur l'autre partie mais plutôt dans l'idée que si chacun prend conscience de son impact sur les chemins et fait en sorte d'y remédier, on peut alors créer les conditions propices à une certaine "confiance" et à une tolérance des uns vis-à-vis des pratiques des autres. C'est en ce sens que les journées d'entretien des chemins menées par les chasseurs leur assurent une certaine légitimité ou plutôt une certaine tolérance dans leurs usages des chemins du point de vue des autres usagers.

10. Entretien des chemins ruraux par les chasseurs

-Renouvellement de 2 journées : le 24 juin et 1er juillet 2017, avec participation sur la base du volontariat.

Propositions sont faites pour :

- Restaurer le chemin de Ploumail vers Monombre, proposition de devis à hauteur de 300€.

Approuvé à l'unanimité

(Figure 17 Capture d'image du document de compte rendu de l'assemblée générale de l'ACCA - 2017)

C'est ce que met en avant C. Mounet : *“Au travers de tels services rendus, les chasseurs apportent une reconnaissance des désagréments subis par les agriculteurs et, plus largement, de leur légitimité sociale et économique au sein du territoire.”*⁶¹.

En ce qui concerne les chemins privés, ils sont parfois l'occasion de réaffirmer pour certains leur position face à la chasse, notamment pour les agriculteurs qui soit s'opposent (un seul recensé sur la commune) soit qui vont dans le sens de la conciliation et l'acceptation : “Les propriétaires nous laissent cordialement passer à quelques très rares exceptions près” (Chasseur 1). Ces positions face aux chemins proviennent, à mon sens, d'un temps où ces chemins étaient les séparations entre les différentes parcelles de terres : “Alors avant c'était la mairie, souvent ils élargissaient les chemins et nous on donnait la terre pour les faire plus larges” (Agriculteur 4).

Mais avec une forte déprise agricole et un agrandissement des exploitations existantes “Moi, tout ce qui touche à mes terres je l'achète, ou plutôt je l'ai eu acheté” (Agriculteur 2). Ces chemins se sont donc retrouvés, pour certains, au milieu de certaines propriétés d'une seule personne, confondus entre toutes les parcelles. Ainsi, certes, parfois ils ont pu être retournés mais aussi, et bien souvent, ceux-ci n'ont plus été pratiqués, parfois dans des zones qui n'étaient plus exploitées, ont laissé place à des friches ou des forêts. Certains se sont donc refermés car ils n'étaient plus ni pratiqués, ni entretenus. On relève de nombreuses fois où les

⁶¹ Coralie Mounet, « *Conflits et reconfigurations socio-spatiales autour du sanglier. Des postures générales aux arrangements locaux* », *Économie rurale*, 2012.

chemins disparaissent dans un bois le long d'un champ ou dans une lande du fait de "l'oubli". En revanche, parfois fois c'était bien là l'occasion pour certains de montrer leur opposition : *"Moi j'entretiens uniquement où nous passons, ou si un autre agriculteur passe, autrement non"* (Agriculteur 4). Une telle position peut envenimer des situations, parfois fragiles. Les actes ne sont pas souvent compris comme de la protestation ou du mécontentement et mettent les acteurs dans des situations de confusion : "En même temps, les paysans vous disent le terre ne rapporte rien... mais s'ils pouvaient arracher tous les chemins ils le feraient" (Chasseur 6) ou "Ah ça, ce genre de chemins on y est pour quelque chose. Avant, il y a une cinquantaine d'années, je sais plus comment ca s'appelle, mais chaque paysan entretenait les bords de chemins qui touchaient ses parcelles" (Chasseur 6). Il y a un sentiment général de délaissement des chemins qui est le plus souvent (non pas exclusivement) exprimé par les chasseurs car ils sont ceux qui, à mon sens, parcourent et pratiquent le plus les chemins sur l'ensemble de la commune. De ce fait, ce sont certainement eux qui en ont vu se refermer : "Tu vois les ruines de carain ? Et bien là au-dessus, il y avait un col, avant tu pouvais y passer à pied et en



short ... maintenant c'est tout juste si un chien peut y aller" (Chasseur 3).

Mais d'un autre côté, des agriculteurs trouvent que les chasseurs ont des pratiques ou des comportements abusifs : "Si ce n'était que dans les chemins [...]. Ils saccagent tout et n'apportent rien..." (Agriculteur 4).

La photographie ci-contre n'a pas été prise sur la commune de Dun mais dans une commune limitrophe, Limbrassac, où opère une ACCA différente de celle de Dun.

(Figure 18 Photographie illustrant des dégradations causées par des passages de véhicules - Defraiteur Louis - 04/2018)

En revanche, cela me permet d'illustrer la situation à laquelle fait allusion la citation précédente. Ceci se traduit parfois par une réaffirmation des propriétaires sur leurs parcelles qu'ils trouvent trop fréquemment abîmées selon eux. *“A Moumagne je vais le clôturer, il y a trop souvent des traces l'hiver et donc voilà, je vais devoir le clôturer pour que ça s'arrête [...]. Mais je pense que dans le lot, il y en a qui ont un gros manque de respect pour ce que l'on fait et voilà point barre”* (Agriculteur 3).

Souvent, on peut voir sur les bords des chemins des bouts de ficelles tendus pour dissuader de passer dans les prairies depuis les chemins. Bien que cela ne puisse être leur seule utilité ou leur vocation première, ces ficelles sont un marqueur fort des limites affirmées par les propriétaires qui n'empêchent pas de passer à pied mais dissuadent de s'y avancer en voiture :



(Figure 19 Photographie illustrant l'implantation de ficelles pour délimiter la parcelle et contraindre le passage en voiture - Defraiteur Louis - 04/2018)

“Obstruer le passage ça sert à rien puisque les gens passent quand même” (Agriculteur 5).

Les chemins sont un moyen, selon moi, de garder un certain accès à l'espace pour les usagers et donc de garder, de maintenir le paysage comme un lieu “public” où tout le monde peut y évoluer, plus ou moins. De plus, le chasseur 5 explique l'avantage des chemins selon lui comme suit : “ Le fait qu'il y ait beaucoup de chemins ça évite de retirer des chasses, ça les empêchent de nous empêcher de chasser”. En effet, il faut posséder des îlots de propriété supérieurs à 20 hectares pour en faire des chasses privées. Donc le fait qu'il existe un nombre conséquent de

chemins réduit la taille des îlots en propriété. Cela permet donc à l'ACCA de garder ses territoires de chasse et que celle-ci soit une chasse relevant d'un but lucratif, avec des droits de chasse à coût élevé. Comme nous l'avons dit auparavant, la chasse s'est motorisée, les chasseurs sont plus âgés donc l'utilisation des véhicules est plus fréquente, ce qui dégrade les chemins. "Là il a pu y passer des tracteurs mais nous avec les 4x4 on les défoncent complètement" (Chasseur 6).

Si cela ne fait pas de doute, les chasseurs sont les premiers montré du doigt lorsque l'on parle de l'état des chemins. Mais il y a une certaine "tolérance" du moins de la part des agriculteurs pour qui la chasse reste primordiale s'ils veulent voir les dégâts de gibier diminuer. C'est donc par le biais des chemins que les chasseurs peuvent aller se poster pour les battues pour tenter de réguler le sanglier qui cause tant de problèmes.

- Les Sangliers

Le sanglier est certainement celui des trois éléments choisis qui illustre le moins les rapports à l'espace (au sens physique) mais en revanche il permet de bien saisir les logiques d'acteurs et les systèmes de valeurs qui se jouent **sur, dans et par** l'espace. La problématique du sanglier est un point d'orgue des relations agriculteurs/chasseurs. "C'est pire que les ours de la montagne ça" (Agriculteur 2). Concernant l'agrainage et les mares : "Pour moi, ce sont des méthodes à court termes" (Agriculteur 5) ou "Après, dès qu'il pleut, le sanglier va chercher de la vermine dans les prés, parce qu'ils sont friands de vers" (Chasseur 6). Le problème des dégâts de sangliers est certainement très important pour les agriculteurs semenciers. Ceux-ci bénéficient de bon nombres d'action de l'ACCA.

"On est des régulateurs, des gestionnaires de la faune sauvage" (Chasseur 1). L'activité cynégétique m'a été généralement présentée par ses promoteurs comme une "chasse écologique" (Ginelli et Le Floch, 2006)⁶². Cette chasse écologique m'a souvent été donnée comme une "justification" comme si les chasseurs devaient se rendre légitime en entrant dans des référentiels comme ceux de la durabilité et du respect de l'environnement pour être, en quelque sorte, légitimés à intervenir sur le

⁶² Ginelli L., Le Floch S., "Chassés-croisés dans l'espace montagnard. Chasse et renouvellement des liens à l'environnement en Hautes-Pyrénées", *Terrain*, n° 47, 2006, p. 123-140.

territoire. Ceci rentre dans le cadre de ce que Lafaye et Thévenot appellent “la cité verte” : *“Dans cette cité, est grand ce qui est écologique, est écologique celui qui, par ses actions, prouve son souci de l’environnement et concourt à sa protection.”*⁶³

La problématique liée au sanglier semble être à deux vitesses. Il a y d’un côté les cultures et de l’autre, les prairies. “Le malheur c’est que la prairie naturelle c’est pas des cultures pour eux” (Agriculteur 4). Ainsi, on relève des moyens mis en oeuvre pour limiter les dégâts sur les cultures de maïs qui catalysent toute les attentions des chasseurs.

“Pour ceux qui font du maïs semence s’il y a qu’un cochon, c’est un cochon de trop” (Chasseur 6). Cela m’amène à dire que certainement les agriculteurs éleveurs se sentent “dénigrés” ou non considérés vis-à-vis de la problématique des dégâts de sangliers. *“Là ils rêvent les gars (de la fédération de chasse), les indemnisations c’est zéro”* (Agriculteur 3). Les méthodes des chasseurs pour limiter les dégâts des sangliers font débat avec, comme nous l’avons évoqué auparavant, l’agrainage et les mares. Côté agriculteurs ces méthodes apparaissent contestées : *“Les mesures qu’il y a elles sont dérisoires”* (Agriculteur 5). *“Pour moi c’est pire, c’est un semi élevage [...]. Ils pullulent, la population elle augmente mais c’est fou, et après quand ils ont plus à manger beh ils descendent en bas”* (Agriculteur 3). Alors que pour les chasseurs, les méthodes fonctionnent a priori : *“Oui c’est de bonnes méthodes, ça fonctionne, pas à 100% mais ça fonctionne bien”*.



(Figure 20 Photographie illustrant une “gourgue”- Defraiteur Louis - 05/2018)

⁶³ Lafaye C. et Thévenot L., “Une justification écologique ? : Conflits dans l’aménagement de la nature”, *Revue française de sociologie*, Vol. 34, No. 4 (Oct. - Dec., 1993), pp. 495-524.

“Ah oui ça, ça c’est de la balnéo à sanglier ou des bains de boue pour sangliers !” (Agriculteur 3).

Une des principales limites reprochées aux chasseurs par les agriculteurs est la temporalité des actions menées : “Leurs méthodes c’est des méthodes à court terme” (Agriculteur 5). Il est même avancé que ces méthodes ne sont pas faites pour mieux maîtriser la population mais pour la maintenir sur la commune. Bien que si les sangliers soient choyés sur le territoire communal, ce sont tout de même du point de vue des chasseurs, des outils pour faciliter leur chasse. On peut prendre en illustration le cas du chasseur 5 qui est un “piqueur” : c’est lui qui va à la recherche des traces pour localiser les sangliers avant d’installer la battue et il m’expliquait que, pour lui, ces “gourgues” sont un moyen par temps sec de savoir par où sont passés les sangliers. En effet, lorsque la chasse commence en été il est parfois difficile de repérer des traces (du fait du temps sec ambiant).

Mais, contrairement à ce que l’on aurait pu penser, les agriculteurs et chasseurs ne se rejettent pas la faute entre eux. En revanche, j’ai pu percevoir un certain décalage entre les différentes perceptions des dégâts. Quand pour le chasseur les sanglier se sont amusés à retourner un peu de terre dans les prés “Quand ils vont grandir, ils vont s’amuser à faire ceci (dit-il en désignant l’image une)” (Chasseur 1), l’agriculteur, lui, y voit des conséquences sur son matériau de travail.



(Figure 21 Photographie illustrant des dégâts de sangliers - Defraiteur Louis - 04/2018)



(Figure 21 bis Photographie illustrant des dégâts de sangliers - Defraiteur Louis - 04/2018)

“Le pire c’est pour le matériel [...] des fois c’est même pas la peine de faucher” (Agriculteur 3). “Et puis c’est très mal indemnisé, voire pas du tout, ils s’en contrefichent, mais là c’est même pas les chasseurs c’est la Fédération de chasse. Faudrait les amener là et leur demander qu’est-ce que l’on fait, vous êtes la fédération de la chasse donc vous êtes responsable du gibier, comment on fait ?” (Agriculteur 3). On comprend alors que les agriculteurs n’incriminent pas nécessairement les chasseurs mais évoquent, comme la citation précédente le montre, des logiques “supérieures” par rapport auxquelles ils sont impuissants, aussi bien eux que les chasseurs. Ici, la fédération de chasse est évoquée mais d’autres éléments ont alimenté l’analyse comme : “Le problème, c’est comme on l’a dit tout à l’heure, il y a un milieu qui se ferme et qui est de plus en plus favorable” (Agriculteur 5). C’est en ce sens que j’ai pu constater que sur la commune, les relations agriculteur/chasseurs n’étaient pas conflictuelles. Certes, certains points font débat et divergence au sein des deux groupes d’acteurs, mais pour autant je n’ai pas relevé chez un seul des agriculteur de choses qui pourraient montrer des animosités d’ordre conflictuelles entre ces deux groupes. Ceci s’explique, à mon sens, comme

l'explique le chasseur 2 : "C'est pas conflictuel parce qu'on fait tout pour pas que ça arrive". En effet, partant de ce principe, il est vrai que je n'ai pas relevé de réelles situations conflictuelles bien qu'il y ait des désaccord et des incompréhensions, car les deux groupes d'acteurs tentent de faire au mieux pour que la gestion du sanglier se fasse au mieux. Bien que de chaque côté, les deux types d'acteurs possèdent des représentations plutôt stéréotypées sur l'autre, ceux-ci évoluent sur le territoire en bonne entente alors que la problématique du sanglier, elle, croît. D'un côté, les chasseurs voient leur gibier favori peupler la commune mais du côté des agriculteurs, la population aurait atteint pour eux un nombre trop important, excessif. *"Là je vais faire du maïs, l'ACCA va me prêter des piquets. Ils se sont proposés de m'aider à les poser je fournis le fil, c'est sympa mais est-ce que c'est la bonne solution, je sais pas. Pour l'instant, il n'y a que ça mais je pense pas que ce soit une solution en soit. Mais je pense qu'à un moment donné il va falloir que l'on choisisse est-ce que l'on veut que ça devienne un parc de chasse ou si l'on veut des agriculteurs, là c'est trop, il y en a trop. Ou c'est eux qui sont mauvais et qui chassent mal et il faut qu'ils prennent des cours, ou bien il n'y a pas assez de chasseurs mais il y un bug là c'est sûr, il y en a beaucoup trop."* (Agriculteur 3). Comme nous le montre cette citation, les rapports sont cordiaux et les chasseurs font de leur possible pour maintenir un climat apaisé avec les chasseurs. Pour l'agriculteur 5 les prélèvements des chasseurs ne sont pas assez importants : *"Il faudrait qu'il y ait des battues mais des vrais battues, que l'on diminue le nombre drastiquement ou je sais pas. Il doit bien y avoir des systèmes de stérilisation de mâles"*. Mais alors pourquoi ? les chasseurs sont-ils trop attachés aux sangliers ? J'ai constaté dans mes entretiens que le sanglier tient une place particulière dans le cœur des chasseurs. *"Le sanglier c'est un gibier un peu plus mythique"* (Chasseur 4) ou *"Le sanglier il faut se le gagner, il faut le chercher le trouver, il y a un combat"* (Chasseur 5). Cette passion du sanglier a certainement fait des choses par le passé qui, aujourd'hui, leur porte certainement préjudice aussi bien en termes d'image et de stéréotype, que de problème dans la gestion du sanglier : *"Le problème c'est qu'à une époque il s'est fait n'importe quoi"* (Chasseur 2) ou *"C'est vrai qui s'en est mis à une époque"* (Chasseur 5). Ce sujet est venu malgré moi lors des entretiens par le biais d'une des photographies que j'ai choisi pour illustrer les sangliers. "J'y connais rien mais à la couleur de celui-là, si là il n'y a pas eu du croisement avec du cochon

domestique ... j'y comprends rien" (Agriculteur 3) ou "Quand on voit cette couleur de sanglier ça craint" (Chasseur 6).



(Figure 22 Photographie illustrant des sangliers, Google image libre de droit)

Le constat est là il y a trop de sangliers et dans les deux groupes d'acteurs il y a un sentiment que les choses peuvent être mieux faites ou faites différemment. Pour certains, les réserves des chasse sont en premier lieu un frein à la régulation : "*Les réserves pour le sanglier il n'en faudrait pas*" (Chasseur 2). Ce qui est mis en avant ici serait que, pour les sangliers, afin d'avoir une régulation optimale il faudrait que tout le territoire soit chassable pour que le sanglier n'ait pas de refuge (c'est-à-dire pas d'endroit où il ne peut pas être inquiété par les chasseurs). Ceci rejoint le sujet des droits de chasse qui sont attribués d'office à l'ACCA, s'il n'y a pas d'opposition. C'est un problème auquel la chasse est confrontée, certains propriétaires, agriculteurs ou non (généralement non-agriculteurs), refusent de laisser un droit de chasse. Les sangliers ont alors, au même titre que les réserves de chasse, des coins où personne ne peut les inquiéter : "*le problème qu'il y a c'est qu'il y a des endroits où les gens interdisent la chasse donc le gibier va s'y gîter et tout autour il y a des dégâts*" (Chasseur 2). En ce qui concerne l'indemnisation des dégâts, il subsiste une controverse : les indemnisations sont prises en charge par la fédération de chasse (estimée par celle-ci) mais pour l'agriculteur 4 "*On ne peut pas être juge et partie à la fois*". Les moyens alloués, du moins en termes de prairie, semblent très faibles : "*Les indemnités elles sont clairement pas à la hauteur*" (Agriculteur 5). Les moyens financiers dont dispose la fédération de chasse proviennent des cartes de chasse et des permis de chasse. Comme nous avons pu le voir auparavant, la fédération subventionne des campagnes d'agraine destinées au maïs semence et

le reste est dédié aux indemnités. Or, comme l'on peut l'imaginer, les montants disponibles sont déjà certainement peu élevés et donc les dédommagements pour les prairies sont vraisemblablement assez faibles. *“Pour le moment, jusqu'à l'année prochaine, c'est la fédération de chasse qui paye les dégâts, mais le gibier il n'est pas aux chasseurs, il est à tout le monde”* (Chasseur 2). Ceci évoque une déresponsabilisation des dégâts de gibiers de la part des chasseurs qui sont en effet chasseurs et non gestionnaires de la faune sauvage. Il prône une responsabilité de tout un chacun pour la bonne gestion des sangliers : *“c'est embêtant quand même parce que l'on n'arrive pas à maintenir un peu, mais moi je dis l'agriculteur qui laisse chasser c'est dommageable qu'il ait ça, celui qui ne laisse pas chasser c'est quelque part normal qu'il ai ça”* (Chasseur 2). Il met en avant ici le fait que certaines personnes entravent la chasse et donc l'efficacité de la gestion que les chasseurs font du gibier. Pour d'autres, la difficulté est plus profonde encore que les seuls droits de chasse : *“Après, il faut que certains arrêtent avec les histoires d'entente de “on ne veut pas voir les autres parce que c'est l'équipe d'à côté, on ne veut pas voir lui parce que l'on est fâchés depuis l'arrière grand-père”. Il faut que la chasse s'ouvre et notamment aux agriculteurs parce que contrairement à avant, il n'y en a qu'une minorité qui sont aussi chasseurs, donc on est toujours chez quelqu'un qui ne chasse pas donc il faut expliquer, prendre en considération toutes ses remarques et faire le maximum pour lui”* (Chasseur 4).

La coopération a souvent été évoquée notamment chez les agriculteurs à propos de la dernière planche de l'entretien qui contenait la citation suivante : *“Gestion du sanglier en finir avec le monopole des chasseurs”* (article issue de *La France Agricole*⁶⁴). Non pas que sur le territoire de Dun les chasseurs voient leur légitimité remise en cause, mais j'ai constaté une “demande” de concertation chez les agriculteurs (surtout les plus jeunes) qui verraient la gestion du sanglier englober les agriculteurs pour trouver des solutions pérennes ensemble. Seulement, reste un dernier pas avant de pouvoir accéder à une gestion concertée. Les chasseurs ont eux des représentations ancrées qui parfois peuvent entraver des processus de concertation et de discussion comme la réaction du chasseur 6 à la vue de la même citation issue de la France Agricole (revue affiliée FNSEA) *“Bon ça c'est des agriculteurs plus ou moins écolo parce qu'on en a quelques-uns de ceux-là aussi”*.

⁶⁴ “Gestion du sanglier : en finir avec le monopole des chasseurs”, *La France Agricole*, n°3730, 19 janvier 2018.

La problématique du sanglier est tout de même, sur le territoire étudié, une opportunité, à mon sens, qui est saisie par les acteurs pour réaffirmer, d'une part, leur propre rôle mais aussi de communiquer et dépasser (peut-être pas pour tous) leurs a priori en acceptant de discuter pour avoir un climat social stable et propice à une tolérance des deux groupes d'acteurs. C'est ce que C. Mounet explique par des logiques microsociales : *"Il existe des logiques spécifiques, d'ordre microsocial, débouchant sur des arrangements locaux particuliers à chaque territoire."*⁶⁵

En ce sens, ces entrées par icônes, qui proviennent des logiques individuelles des acteurs du territoire, comme les chemins, les clôtures ou le sanglier m'amènent à questionner le paysage avec une approche paysagère que l'on pourrait qualifier de "populaire".

⁶⁵ Coralie Mounet, « *Conflits et reconfigurations socio-spatiales autour du sanglier. Des postures générales aux arrangements locaux* », Économie rurale 2012

Paysage populaire

“Voici donc la question sociale qui se pose de nouveau et dans toute son ampleur. Il est impossible d’aimer pleinement le sauvage primitif, dans son milieu naturel d’arbres et de ruisseaux, si l’on aime pas en même temps les hommes de la société plus ou moins artificielle du monde contemporain.” Elisée Reclus

L’enjeu sera ici pour moi de démontrer comment le paysage et la société qu’il incarne sont tout autant des moyens de mettre en avant les rapports des hommes aux milieux naturels. Le fait d’avoir une entrée paysagère est, de mon point de vue, plus à même de cerner les enjeux “environnementaux” que de prôner une nature “pure” et détachée de toute empreinte humaine.

Le dictionnaire *Larousse* définit ce qui est populaire de la façon suivante :

- “Qui est relatif au peuple, **en tant que milieu social** : Quartiers populaires.”⁶⁶
- “Qui est propre au peuple, **en usage** dans le peuple : Bon sens populaire.”⁶⁷
- “Qui **émane** du peuple : Gouvernement populaire.”⁶⁸

En partant de ces principes, le paysage populaire pourrait être une mosaïque d’actions individuelles toutes “uniques”, “particulières”, qui donne au paysage sa dimension particulière et qui, vraisemblablement, pourrait donner un paysage “commun” et “ordinaire”. Il est à la différence des paysages remarquables comme celui du Charolais-Brionnais (candidat à un classement UNESCO), qui est le fruit **d’un** type d’agriculture qui se perpétue selon des normes et des façons de faire qui véhiculent, en apparence, un paysage uniforme⁶⁹; le paysage populaire serait unique par la diversité des pratiques des acteurs et de la volonté des personnes qui le façonnent et le pratiquent.

Pour commencer, nous allons nous interroger sur les conceptions du “populaire” évoquées plus haut. D’abord, on a le milieu social populaire, par opposition à un

⁶⁶ Définition de “Populaire” dans le dictionnaire *Larousse*, consultable à l’URL : www.larousse.fr/dictionnaires/francais/populaire

⁶⁷ Idem.

⁶⁸ Idem.

⁶⁹ “Etude de la fonctionnalité du parcellaire agricole d’une exploitation agricole type de l’élevage du Charolais-Brionnais, à partir du cas de la ferme de la Noue à St-julien-de-Civry, dans le cadre de la préparation d’une candidature au patrimoine culturel mondial de l’UNESCO”, par LECLERC Anouk, 2017.

milieu social élitare, s'apparent à une population dite de classe sociale "modeste". La commune de Dun a un héritage plus ou moins "populaire", dans le sens où cette commune rurale a connu diverses périodes passant d'une population "paysanne", agricole à une majorité d'ouvriers avec le fort développement de l'industrie textile à Lavelanet et Laroque-d'Olmès. Ce passé ouvrier et agricole s'est illustré lors des entretiens par le regard que portent les acteurs sur leurs activités. D'un côté, pour les agriculteurs (en rappelant que les agriculteurs interrogés étaient tous éleveurs), une forte distanciation avec certains modèles d'agriculture, notamment avec celui des semenciers. Ils prônent une agriculture de "paysans" et se voient comme des artisans du paysage : "On est un peu les jardiniers du paysage" (Agriculteur 3). Leur distanciation s'est aussi vue dans leurs rapports aux prairies, qui sont pour eux des espaces où l'"on respecte les terres" (Agriculteur 2). *"Les prairies déjà on n'y met pas d'intrant, je pense qu'il y en a qui en mettent assez pour que nous n'en rajoutions pas non plus. C'est pour ça que je fais pas de culture, je n'ai que des prairies semées et naturelles"* (Agriculteur 2). Pour les acteurs que j'ai interrogé en polyculture-élevage, ils ne se sentent pas dans un modèle agricole "productiviste" et marque leur volonté de faire un agriculture qui a du sens pour eux : *"Aujourd'hui, ils surexploitent, et je dis "ils" parce que je ne me mets pas dedans. Ils surexploitent les bonnes terres, ils les rincent dans les fonds de vallées et les côteaux et les landes sont délaissés et ne valent plus rien"* (Agriculteur 3). *"En s'opposant d'une certaine manière aux préconisations agriécologiques, ils réaffirment leur identité d'éleveurs dont les pratiques quotidiennes ont pour objectif d'élever des animaux de qualité."*⁷⁰. Du côté des chasseurs, le schéma est plutôt similaire, ils différencient leur chasse d'autres chasses à travers la France, notamment les chasses "privées". *"A partir de 20 hectares, le paysan il peut retirer la chasse et faire une chasse privée, où les gens vont venir payer assez cher le droit de chasse, et l'agriculteur, en plus, il en retire un bénéfice. Donc dans l'histoire nous on est mal lotis parce que si l'on fait n'importe quoi, le paysan il nous retire la chasse et il trouvera toujours quelqu'un qui aura les moyens de payer pour venir chasser quelques fois"* (Chasseur 5). On peut également faire référence au chasseur 1 qui qualifie la chasse de la commune comme un chasse de "prolétaires" : *"Au nord de la Loire, j'ai vu une photo, ils avaient*

⁷⁰ Blot F., Eychenne C., Johan Milian, "Représentations et pratiques des agriculteurs face aux nouvelles politiques environnementales : les cas de Natura 2000 et de la politique de l'eau", in *Le retour des paysans ? A l'heure du développement durable*, Edisud, pp.135-154, 2006.

tués une cinquantaine de sangliers en une journée de chasse ou un week end. Ces chasses privées là c'est même plus de la chasse, c'est des tueries, et puis c'est entre 1000 et 5000 euros l'acte de chasse. Autant te dire que ce n'est pas la chasse du petit prolétaire d'ici". Ceci nous rapproche de l'usage : l'usage populaire serait l'usage que les personnes font de l'espace, du territoire et donc du paysage pour lui donner du sens, leur sens.

Tout d'abord, la propriété fait pour moi émaner cet aspect. Bien que le rapport à la propriété soit chez beaucoup des acteurs interrogés quelque chose d'essentiel ("*Oui les anciens, la propriété c'est quelque chose qui les prend aux tripes*" - Agriculteur 3), ce rapport vient de loin. Et c'est pourquoi j'ai pu constater que les plus jeunes agriculteurs, notamment, ont une vision différente de cette propriété, ils l'ont parce qu'il la faut. Mais pour eux, cette notion de propriété a certainement été bouleversée par les AFP qui, quelque part, effacent le principe de propriété. De manière générale sur la commune, le modèle de la grande propriété, poussée par un modèle "évolutionniste moderne"⁷¹, s'est retrouvé confronté à la division du sol et aux petites propriétés. Nulle part la répartition des terres ne s'est faite selon un "bon sens" ou une raison "objective" : cette répartition a été le résultat de conflits qui se sont produits sur de longues périodes antérieures (et des générations), entre des intérêts divergents. "*Partout le laboureur a été tâché de défendre son lopin de terre contre la rapacité du conquérant ou de l'acheteur lorsque le glèbe est sortie de l'indivision nationale ou communale*"⁷² (E. Reclus).

En deuxième nous avons identifié l'usage comme caractéristique de ce qui est populaire. L'usage que l'on a par rapport à un espace et donc par rapport à un paysage, est explicité par E. Vouligny dans « La compréhension des valorisations paysagères : vers une nouvelle méthode d'analyse des paysages de l'ordinaire »⁷³. Tout d'abord, sont identifiés les "paysages de proximité" : ces derniers relèvent d'une expérience quotidienne du territoire, par des pratiques locales et domestiques. Les personnes entretiennent des rapports familiers dont les significations ont une portée locale et individuelle. Ceci peut tout à fait s'illustrer par les prairies réouvertes

⁷¹ Elisée Reclus, *L'Homme et la Terre*, tome VI, Librairie Universelle, Paris 1908, p.278

⁷² Idem.

⁷³ Evelyne Vouligny, "*La compréhension des valorisations paysagères : vers une nouvelle méthode d'analyse des paysages de l'ordinaire*", thèse présentée à la Faculté des études supérieures de Montréal, Novembre 2006.

par les agriculteurs ainsi qu'avec, par exemple, les journées d'entretien des chemins que les chasseurs organisent.

Dans un second temps, c'est un deuxième type de paysage défini par de G. Domon et E. Vouligny qui a retenu mon attention. Ce sont les "paysages identitaires" : *"espaces non remarquables, sans statut de protection formelle, mais investis, malgré l'absence d'éléments paysagers spectaculaires, d'une valorisation collective explicite, d'un intérêt patrimonial très fort auprès des collectivités locales."*⁷⁴. Cela se retrouve notamment, comme nous l'avons dit plus haut, dans l'action communale qui cherche à redynamiser son tissu agricole pour valoriser et entretenir son paysage. Et puis également dans le corpus interrogé, il y a bien une conscience de la part des acteurs vis-à-vis de de leurs apports en termes paysager. Chacun, par ses usages et ses pratiques, apporte une empreinte au paysage qui lui est propre. Cela m'amène à inclure la notion de "paysage vernaculaire"⁷⁵ de J. Brinckerhoff Jackson. L'idée de paysage vernaculaire s'est fortement illustré pour moi lors de mes entretiens notamment avec les photographies où mes interlocuteurs ont tous reconnu les lieux représentés : *"Ah oui, ça c'est là où il y a..."* ; *"Ici c'est là où l'on va faire ..."* ; *"Ah oui je m'y reconnais"*. Ils avaient des choses à raconter sur ces lieux parce qu'ils les connaissent : que ce soit des anecdotes *"Le chemin qui est en bas qui passe devant chez Rouger, c'était Claude Goux qui de sa propre initiative avait fait un chemin pour aller garder ses vaches en bas"* (Agriculteur 4) et *"Ha ben là, je ne sais pas si tu as vu, j'y ai fait des rigoles"* (Chasseur 1) ou encore des savoirs vernaculaires *"Ici on sait que sur les versants sud il n'y a de l'herbe que pendant un mois"* (Agriculteur 3).

On peut alors parler d'espaces résiduels. Ces paysages ont donc une forte dimension individuelle sur des choses finalement communes, partagées par tous. Un autre élément qui alimente cet aspect des usages est l'accès à l'espace. Le fait de garder un certain accès à l'espace pour les usagers permet de garder, de maintenir le paysage comme un lieu "public" où tout le monde peut évoluer, plus ou moins en

⁷⁴ Evelyne Vouligny et Gérald Domon, (2006) – « *La compréhension des valorisations paysagères : vers une nouvelle méthode d'analyse des paysages de l'ordinaire* », in M.Bédard, S. Paquette, S. Breux, M. Freedman & J. Ruiz (dir.), *Paysages et Acteurs – Dimension et enjeux politiques de la construction du paysage* – Actes du colloque des 16 et 17 mai 2006, Montréal et Québec.

⁷⁵ John Brinckerhoff Jackson, *A la découverte du paysage vernaculaire*, Actes Sud, Ecole nationale supérieur du paysage, Octobre 2003.

fonction des lieux mais surtout des personnes ; c'est cela qui donne ce caractère de paysage pour tous (toutes les personnes), donc par-là populaire. La commune de Dun se caractérise en ce sens par les nombreux chemins et droits de passage qui s'exercent mais aussi par la volonté de garder, même en clôturant, des espaces accessibles. Il en est de même pour les autorisations de chasse accordée à l'association communale, ce qui montre bien là, de la part des propriétaires fonciers, une certaine volonté de laisser les gens évoluer dans l'espace. Ceci relève d'un climat général, perçu à travers les des acteurs interrogés, à ne pas vouloir se renfermer sur eux-mêmes (qui pourrait passer par des interdictions de pratiquer les chemins ou la chasse ou l'établissement de "barricades" avec des clôtures difficilement franchissables).

Un dernier point, croise les usages et l'aspect de gouvernance populaire "qui émane du peuple" : ce sont les forêts paysannes Cette qualification est employée pour parler du paysage sur le site internet de l'ACCA : "*30% de cultures et prairie, 40% de forêt paysanne et 30% de landes*⁷⁶". Ces forêts sont caractérisées comme suit : "*Sur les bas de versants et les soulanes se trouve la chênaie dite collinéenne, à base de Chêne pubescent, pédonculé ou sessile (en fait, dans les Pyrénées Centrales, ces espèces sont presque toujours hybridées entre elles). Se mélangent aux Chênes : les Bouleaux, Ormes, Érables, Hêtres, Frênes, Merisiers, etc. Tous ces peuplements se rencontrent généralement dans des situations sèches et lumineuses : versants bien drainés ou calcaires, zone d'altitude inférieure à 1 300 m.*"⁷⁷. Plus qu'un couvert végétal, une forêt paysanne "*désigne dans son sens le plus large, des surfaces boisées dont la gestion et l'utilisation relèvent, quel que soit le régime juridique et la structure des peuplements forestiers, d'exploitation agricoles.*"⁷⁸. Bien que beaucoup de propriétaires de parcelles de forêt ne soient plus agriculteurs, pour certains, la forêt est aujourd'hui présente et témoigne par-là de ce passé ; ainsi sa présence constitue un héritage populaire, ici paysan. Cette citation amène le dernier point que nous avons identifié pour le paysage populaire qui est la gouvernance.

⁷⁶ Site internet de l'ACCA de Dun, URL : <http://acca.brocard.monsite-orange.fr/index.html>

⁷⁷ Métaillé J-P, *La forêt paysanne dans les Pyrénées centrales*, Revue géographique des Pyrénées et du sud-ouest tome 55, FASC. 2, pp. 231-238, Toulouse, 1984

⁷⁸ D. Normandin. La forêt paysanne en France : état des lieux et perspectives d'évolution. Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement, INRA Editions, 1996, pp.195-211.

Il y a une autre dimension possible du paysage populaire qui s'exprime à travers le fait de se sentir dessaisi de "l'action sur le paysage", par opposition avec le fait d'avoir le pouvoir intégral de produire le paysage : des logiques "supérieures" par rapport auxquelles ils sont impuissants, aussi bien les agriculteurs que les chasseurs. En ce sens, on peut notamment évoquer avec la PAC : "*L'avenir du territoire ... tout dépendra de la nouvelle PAC*" (Agriculteur 3) ou "*L'agriculture ici, de toute façon, elle dépend de la PAC*" (Agriculteur 5). Mais au-delà de cette dépendance "supérieure", chez les agriculteurs il y a un "sentiment" de faire quelque chose d'eux-mêmes pour leur paysage (comme rouvrir des prairies). Cela est aussi constaté du côté des chasseurs, qui œuvrent pour la régulation du gibier (l'exemple des mares appelées "gourgues" illustre bien cela). La gouvernance se fait ainsi par les acteurs pour les acteurs : prenons pour exemple la gestion du gibier qui, comme le paysage, relève d'un "commun", est partagé par tous.

"*Tu vois ça ? Je n'admets pas*" me dit l'Agriculteur 4 en me montrant un chevreuil traversant un de ses champs : je trouve ce verbatim très intéressant, il montre comment les agriculteurs ont intégré dans leurs représentations le fait que le gibier n'aurait pas à traverser leurs parcelles, comme s'il était une personne ou bien qu'il appartenait à quelqu'un en l'occurrence aux chasseurs. La réaction de l'agriculteur face au gibier ici aurait pu être la même pour un animal domestique dont il avait stipulé que cela le dérange qu'il passe chez lui ou si un promeneur ou un véhicule était passait sur sa propriété. Or comme l'explicitent l'agriculteur 5 et le chasseur 2 "*Le gibier, il appartient à tout le monde*". Il n'appartient pas à la personne qui en fait son hobby ou à la personne qui possède le terrain où il se trouve, étant donné qu'il circule.

La problématique du gibier dans les deux catégories d'acteurs choisis est quelque chose qu'ils gèrent selon des intérêts d'une part, pour les agriculteurs, cela relève d'une limitation des dégâts et, pour les chasseurs, d'une volonté de chasser leur gibier favori. Des conflits, ou plutôt des mésententes émergent autour de cette problématique ce qui permet de créer des arrangements, du consensus ou des compromis, à l'inverse des divergences, des divisions ou des scissions. C'est ce que C. Mounet explique par des logiques microsociales : "*Il existe des logiques spécifiques, d'ordre microsocial, débouchant sur des arrangements locaux*

*particuliers à chaque territoire.*⁷⁹ Il y aurait donc un “équilibre” entre les relations sociales des individus qui les rassemblent (même sur des sujets de désaccord) dans un “équilibre stratégique” : « *L'équilibre stratégique* » obtenu dans les contextes d'action est le résultat d'un bricolage de la part des acteurs au sein d'une coopération conflictuelle, qu'elle soit plus ou moins conflictuelle ou coopérative ; il peut également être le résultat d'un accord orienté vers un principe supérieur commun (Boltanski et Thévenot, op. cit.) au sein d'un réseau de type coopératif (Callon, op.cit.) Dans les deux cas, l'équilibre est instable et contingent et peut être renégocié à tout instant selon les acteurs et les actants non humains ou les opérateurs présents et actifs dans le territoire.⁸⁰

Bien que j'ai pu noter sur plusieurs sujets, des points de tension entre les acteurs et des divergences sur leur points de vue respectifs, il y a un sujet qui a été, à l'unanimité, évoqué par l'ensemble des personnes interrogées. Ma grille d'entretien commençait par une question sur le “parcours de vie”, question assez générale, mais la deuxième était “Qu'est-ce que vous aimez le plus ici ?” : ce qui est toujours ressorti ce sont les termes suivants, “la tranquillité” et/ou “la paix”. C'est là, pour moi, qu'est tout l'essence de ce que peut être le paysage populaire. Il repose à la fois sur des choses qui correspondent aux personnes sur place puisque ce sont elles qu'il représente, mais aussi qu'elles le façonnent par leurs usages, leur consensus et alors ce sont elles qui lui donnent un sens. Le couple historique de la ruralité, agriculteur/chasseur, bien que divisé fait l'essence du paysage qui les entoure, de leur paysage qu'ils “aiment” puisqu'ils le vantent : “*Moi ce que j'aime ici aussi, c'est qu'il n'y a pas vraiment de juste milieu dans le relief ou la végétation mais aussi des personnes qui sont ici*” (Agriculteur 3) ou “*Moi je suis tombé amoureux de la vallée quand j'ai commencé à travailler ici*” (Chasseur 4) ou “*Il faut dire que l'on a un territoire magnifique*” (Chasseur 5). “*La rationalité affective reprend la notion d'action affective définie par Weber, en lui attribuant une dimension plus réfléchie. Créatrice d'un « microsocioal » apaisé, elle répond plutôt à une éthique de responsabilité (Weber, 1971).*”⁸¹ d'après C. MOUNET.

L'éthique de la responsabilité met en avant la capacité des individus à avoir conscience de leur propre action qui peuvent être dommageables (pour le paysage,

⁷⁹ Coralie Mounet, « *Conflicts et reconfigurations socio-spatiales autour du sanglier. Des postures générales aux arrangements locaux* », *Économie rurale*, 2012.

⁸⁰ Idem.

⁸¹ Ibidem.

l'environnement ou le milieu social). "Le partisan de l'éthique de responsabilité comptera justement avec les défaillances communes de l'homme"⁸². Dans le cas de mon corpus, il n'y a pas de conviction qui fait front, chaque individu fait des choix dont ils ont conscience et par ces choix ils construisent leur "société" (en tant qu'espace social). Donc, leur paysage est "le reflet", esthétique et matériel, des sociétés qui pratiquent un espace.

⁸² Weber M., *Le savant et le politique*, Plon, 10/18, Paris 1995.

9) Conclusion :

La réalisation de ce mémoire est pour moi l'occasion de traiter un sujet qui m'anime sur un territoire que j'affectionne particulièrement. Je prends donc plaisir à m'approprier le sujet, me questionner et apprendre de nouvelles choses sur cette thématique. Comme nous l'avons souligné dans le paragraphe des hypothèses, le paysage *“ne préexiste pas à l'action ni aux représentations, mais sont produits par elles”*⁸³ (E. Temple-Boyer, 2014). Je me suis donc penché sur la façon dont les agriculteurs et les chasseurs donnent sens au paysage qu'ils créent par leurs pratiques de l'espace. Pour cela, j'ai fait le choix d'avoir une approche dite de *“politique du paysage”*⁸⁴. Le but étant de mettre en avant les pratiques et de chercher à comprendre les *“systèmes de valeurs et les rationalités qui nourrissent l'action d'individus [...] quelles incidences concrètes les jeux d'acteurs peuvent avoir sur la matérialité des territoires et, en retour, sur les conditions de vie et le bien-être de groupes sociaux”*⁸⁵. De ce fait, j'ai axé mon corpus sur les agriculteurs et les chasseurs qui sont certainement les types d'acteurs qui pratiquent le plus l'espace et le connaissent le mieux. De ce fait, j'ai fait l'hypothèse générale que ces deux groupes n'ont pas de pratique *“unifiée”*, et que ce sont leurs divisions (plus que des conflits) et leurs ententes dans, sur et par l'espace qui est un élément prépondérant dans la construction de leur paysage.

Pour y répondre au mieux, j'ai détaché trois sous-hypothèses ; la première étant la supposition de l'aspect stratégique des prairies et espaces ouverts, qui a fait de ces espaces un élément central de mon mémoire. Finalement, cet objet, prairie ou espace ouvert, est un élément qui a été transversal à tous les sujets abordés, plus ou moins directement. La deuxième hypothèse portait sur les rapports individuel et collectif dans la production paysagère. Les deux groupes d'acteurs ont des pratiques spatiales différenciées et ceci s'est fortement illustré sur la thématique des chemins. J'ai souhaité mettre en avant les spatialités des acteurs en question pour mieux comprendre ce qui se joue pour eux dans et sur l'espace. Enfin, la troisième sous-

⁸³ Temple-Boyer E., « *Des méthodologies à repenser pour qualifier et analyser les territoires et les paysages ordinaires* », 2014.

⁸⁴ Anne Sgard, Marie-José Fortin et Véronique Peyrache-Gadeau, *Le paysage en politique*, Vol. 1, n° 2 | Septembre 2010 : Paysage et développement durable.

⁸⁵ Idem.

hypothèse porte sur la légitimité des acteurs en matière de paysage. Je me suis intéressé aux façons qu'ils ont de légitimer leurs actions ou, à l'inverse, d'en "dévaloriser" d'autres. Les systèmes de valeurs étaient donc au cœur de cette interrogation.

Pour répondre au mieux à ces hypothèses, j'ai choisi de construire une méthodologie très ethnographique en privilégiant les entretiens auprès des deux groupes (chasseurs et agriculteurs) à des entretiens "d'acteurs ressources" qui, bien qu'intéressants, auraient manqué de profondeur sur certains sujets et surtout vis-à-vis de "l'espace vécu" ou sur la manière dont les personnes se voient elles-mêmes pratiquer cet espace.

J'ai donc construit un entretien compréhensif pour recueillir des données pouvant alimenter mes hypothèses avec comme base des planches de photographies minutieusement choisies pour susciter des réactions de la part des interlocuteurs. Cet entretien a, selon moi, excellemment bien fonctionné, notamment du fait de l'aspect "ludique" des photographies qui, sur des questions paysagères (esthétique et visuelle), ont permis aux informateurs de développer et de s'approprier plus facilement les sujets en questions. Ceci m'a donné une matière pour la rédaction du mémoire très dense et très riche en informations, en représentations et en commentaires des pratiques des acteurs.

Pour répondre à mes hypothèses et rédiger ce mémoire je me suis posé la problématique suivante : Entre divisions et arrangements, comment le couple historique des deux figures dominantes de la ruralité, que sont les agriculteurs et les chasseurs, permet de questionner une dimension populaire du paysage ?

J'ai construit la rédaction de mes résultats en trois étapes. Une première partie constitue une analyse selon l'approche politique du paysage. Elle m'a permis d'apporter des éléments de réponse alimentant les hypothèses, dans un premier temps, sur les rapports chasseurs/agriculteurs. En retraçant l'historique de leurs rapports, on comprend que ce qui les "oppose" aujourd'hui ne relève pas vraiment d'un conflit comme j'ai pu le supposer dans mon hypothèse générale mais plutôt d'une distanciation entre les deux groupes d'acteurs. Celle-ci crée une incompréhension entre eux et donc des divisions, plus que des conflits. Dans cette partie, j'ai aussi pu mettre en évidence l'aspect stratégique de la prairie pour les deux groupes d'acteurs. D'une part, les agriculteurs utilisent et pratiquent ces espaces comme des "outils" nécessaires à leurs pratiques agricoles. De l'autre, pour

les chasseurs, ces espaces sont nécessaires pour la chasse, notamment celle du gros gibier et donc des chasses en battues.

Ma deuxième partie a fait l'objet d'un choix qui a été de tenter de comprendre comment les acteurs pratiquent le paysage, comment ils le font et quelles logiques d'acteurs sont à l'œuvre dans et sur l'espace. Pour cela, j'ai décidé de choisir des icônes dans le paysage et l'espace qui catalysent les représentations sur l'objet en soi et le paysage mais aussi sur chacun des autres acteurs. J'ai donc pris tout d'abord la fermeture du paysage pour aborder une notion paysagère "globale" du territoire. Cela m'a permis de mettre en avant la façon dont les activités des uns et des autres sont appréciées et dépréciées, voire même "dévalorisées" par rapport à d'autres en matière de paysage. On relève une certaine fatalité des acteurs interrogés sur les dynamiques paysagères dont ils se sentent, certes, dépossédés mais plus que ça, ils se sentent plutôt dépassés par cela. Ensuite, les clôtures sont apparues comme des icônes paysagères incontestables. Ces clôtures, "frontières des espaces", ont mis en lumière des jeux d'acteurs entre réaffirmation de la propriété, obstruction d'autres pratiques spatiales ou bien même ont alimenté mes questionnements sur les "conflits" liés à l'espace. C'est ici et avec les chemins que réside la grande opposition entre les chasseurs et les agriculteurs (sur le terrain que j'ai choisi). Avec une importance spatiale très marquée, les clôtures sont certainement ce qui divise le plus tous les acteurs interrogés et qui met en lumière tout l'enjeu qu'il y a pour eux derrière ces "barrières spatiales". On constate qu'elles permettent d'affirmer les rapports entre les acteurs, entre ceux qui laissent passer, ceux qui coupent le courant pour la chasse et ceux qui "bloquent" le passage ou l'évolution dans l'espace. Du côté des chasseurs, ce rapport à la clôture est aussi un moyen de contester et réaffirmer son "rôle social" qui nécessite d'avoir accès à l'espace. De plus, lorsque l'on croise l'analyse des clôtures et des chemins, on constate comme le suppose mon hypothèse deux, un rapport à l'espace différencié des deux groupes d'acteurs avec une spécialité très réticulaire chez les chasseurs alors que les agriculteurs, eux, ont un ancrage spatial fort par leurs fermes et voient plus des surfaces, quand les chasseurs voient des lieux. Enfin la problématique du sanglier était pour moi le moyen de bien saisir les logiques d'acteurs et les systèmes de valeurs qui se jouent **sur**, **dans** et **par** l'espace. La problématique du sanglier est un point d'orgue des relations agriculteurs/chasseurs. Contrairement à ce que j'ai pu penser, la problématique du sanglier n'a pas été pour moi un moyen de mettre en

avant un conflit mais m'a permis de comprendre comment les acteurs se sont saisis de cette problématique pour apaiser des divergences entre ces deux groupes sociaux. Les dégâts des sangliers, bien que dommageables pour les agriculteurs, ont permis aux différents acteurs de donner un sens aux paysages et espaces qu'ils pratiquent en fonction d'arrangements, de limites ou encore de consensus. Il y a un climat micro-social qui rend finalement les relations (sociales) entre tous les acteurs apaisées : *“Il existe des logiques spécifiques, d'ordre microsocial, débouchant sur des arrangements locaux particuliers à chaque territoire.”*⁸⁶

Pour finir, j'ai souhaité tenter de donner un sens à ces résultats sous la forme de ce que j'ai appelé le “paysage populaire”. Ceci est venu, pour moi, d'un sentiment sur le terrain face à des questions sans réponses : “Pourquoi ça là ?”, “Pourquoi ça ici ?” et “Pourquoi pas là ?”. Ce que j'ai souhaité montrer dans cette dernière partie est qu'à partir du moment où l'on se pose ces questions et qu'une logique “rationnelle” ne peut directement alimenter ces questions, on entre dans une dimension de “paysage populaire” qui ne peut s'expliquer que par les acteurs et actants propres de ces espaces et par leurs choix et leurs logiques. A la différence du paysage élitaire, le “paysage populaire” n'est vu et compris que par les personnes qui le pratiquent et le produisent (ou le construisent).

Je pense que cet exercice sera certainement un atout pour la suite de mes études. En me permettant de toucher du doigt les problématiques auxquelles nous serons certainement confrontés en M2 GSE-VRT. J'ai pris beaucoup de plaisir à rencontrer et à découvrir de nouvelles choses et de nouvelles personnes. Il est certain que ce travail ne peut que me conforter dans mon choix de parcours du Master 2.

⁸⁶ Coralie Mounet, « *Conflits et reconfigurations socio-spatiales autour du sanglier. Des postures générales aux arrangements locaux* », Économie rurale 2012

8) La bibliographie

Sources scientifiques :

Barthe L. et Eychenne C., « *Les associations foncières pastorales : un dispositif de gouvernance concrète du foncier dans les territoires de montagne* », *EchoGéo*, 43 | 2018, Online since 22 March 2018, connection on 11 April 2018.

Blot F., Eychenne C., Milian J.. *Représentations et pratiques des agriculteurs face aux nouvelles politiques environnementales : les cas de Natura 2000 et de la politique de l'eau . Le retour des paysans ? A l'heure du développement durable*, Edisud, pp.135-154, 2006

Bossy S., *Associations foncières pastorales et groupements pastoraux : bilan d'une décennie* . In: *Revue de géographie alpine*, tome 73, n°4, 1985.

Brunet R., *Dictionnaire des mots de la géographie*, Belin, Paris.

Caron P. et Cheylan J-P, « *Donner sens à l'information géographique pour accompagner les projets de territoire : cartes et représentations spatiales comme supports d'itinéraires croisés* », *Géocarrefour*, vol. 80/2 | 2005, 111-122.

Cazier J-Ph, « *Le désir de l'herbe* », *Chimères* 2014/1 (N° 82), p. 7-10.
MiDOI 10.3917/chime.082.0007

Chevallier D. (dir.), *Vives campagnes. Le patrimoine rural, projet de société*, Autrement, 2000

Eychenne C., Lazaro L., Gambino M., *L'AFP ou la lutte des places au village. Le cas de la commune de Soulan en Ariège* . *La renaissance rurale d'un siècle à l'autre*, May 2016, Toulouse

Flipo F., « *La raison écologique peut-elle se passer d'une analyse de la domination ? Compte-rendu*. Bernard Perret, *Pour une raison écologique*, Flammarion, 2011 », *Mouvements* 2011/4 (n° 68), p. 162-164.

Gilles C., « *Manifeste du tiers paysage* », sens&tonka&cie, Paris, 2004.

Ginelli L., Le Floch S. (2006). *Chassés-croisés dans l'espace montagnard. Chasse et renouvellement des liens à l'environnement en Hautes-Pyrénées*. *Terrain*, n° 47, p. 123-140

Hamman P., et al. *Ruralité, nature et environnement : Entre savoirs et imaginaires*, érès poche - Sociétés urbaines et rurales, 2017

Honneth A., « *Les maladies de la société. Approche d'un concept presque impossible* », *Réseaux* 2015/5 (n° 193), p. 21-42.

Kaufmann J-C, *L'enquête et ses méthodes l'entretien compréhensif*, 2eme édition refondue, 128, Armand Colin, Paris, 2007

Lafaye C. et Thévenot L. *Une justification écologique?: Conflits dans l'aménagement de la nature*, *Revue française de sociologie*, Vol. 34, No. 4 (Oct. - Dec., 1993), pp. 495-524

Larrère C. et Larrère R., *Penser et agir avec la nature : une enquête philosophique*, édition la découverte, Paris, 2015.

Lazaro L., Eychenne C., *Adaptabilité et vulnérabilité des droits d'usage sur les estives pyrénéennes : nouvelles logiques d'action et nouveaux enjeux sur les communs pastoraux*. 2017. <hal-01627126>

Lazaro L., Barnaud C., Eychenne C., *Les "externalités" du pastoralisme collectif pyrénéen ou l'histoire d'une marchandisation des relations qui n'a pas (encore) eu lieu*. 2017. <hal-01627119>

Leclerc A., *Etude de la fonctionnalité du parcellaire agricole d'une exploitation agricole type de l'élevage du Charolais-Brionnais*, à partir du cas de la ferme de la Noue à St-Julien-de-Civry, dans le cadre de la préparation d'une candidature au patrimoine culturel mondial de l'UNESCO", 2017

Le Floch S. et al., « *La « fermeture du paysage » : au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale* », L'Espace géographique 2005/1 (tome 34), p. 49-64.

Lelli L., Paradis-Maindive S., *Quand le «paysage ordinaire» devient un «paysage remarqué»*. In: Sud-Ouest européen, tome 7, 2000. L'environnement entre nature et paysage. pp. 27-34

Lévy J. et Lussault M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, édition 2013.

Métailié J-P, *La forêt paysanne dans les Pyrénées centrales*, revue géographique des pyrénées et du sud-ouest tome 55, FASC. 2, pp. 231-238, Toulouse, 1984

Mounet C., « *Conflits et reconfigurations socio-spatiales autour du sanglier. Des postures générales aux arrangements locaux* », Économie rurale 2012

Morange M., et Schmoll C., *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Armand Colin, Collection Cursus, 2016.

Normandin D., *La forêt paysanne en France : état des lieux et perspectives d'évolution*. Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement, INRA Editions, 1996, pp.195-211.

Olivier de sardan J-P, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Editions Academia Bruylant, Collection Anthropologie prospective, 2008.

Paquot T., *Le paysage*, Collection Repères, sociologie, Paris, 2016

Petit S., Fleury P. « *Soigner les prairies. Vers une réhabilitation des savoirs de la pratique ?* », *Terrains & travaux* 2010/1 (n° 17), p. 41-56.

Périgord M. et Donadieu P., « *Le paysage* », 2eme édition, 128, ARMAND COLIN, Paris, 2012

Sgard A., Fortin M-J et Peyrache-Gadeau V., *Le paysage en politique*, Vol. 1, n° 2 | Septembre 2010 : Paysage et développement durable

Temple- Boyer E., « *Des méthodologies à repenser pour qualifier et analyser les territoires et les paysages ordinaires* », *Bulletin de l'association de géographes français* [En ligne], 91-1 | 2014, mis en ligne le 22 janvier 2018, consulté le 31 janvier 2018

Voirol O., « *Une critique immanente de la communication sociale. Sur quelques potentiels de l'approche honnéthienne* », *Réseaux* 2015/5 (n° 193), p. 43-77.

Vouligny E., thèse : *La compréhension des valorisations paysagères : vers une nouvelle méthode d'analyse des paysages de l'ordinaire*, Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures, Novembre 2006

Vouligny, E. et Domon, G. (2006) – « *La compréhension des valorisations paysagères : vers une nouvelle méthode d'analyse des paysages de l'ordinaire* », in M.Bédard, S. Paquette, S. Breux, M. Freedman & J. Ruiz (dir.), *Paysages et Acteurs – Dimension et enjeux politiques de la construction du paysage – Actes du colloque des 16 et 17 mai 2006, Montréal et Québec*

Weber M., *Le savant et le politique*, Plon, 10/18, Paris 1995.

Sources non-scientifiques :

Compte rendu des assemblées générales 2015-2016-2017 (fournie par la présidente de l'ACCA)

“Guide du droit des chemins”, édité par la fédération française de la randonnée disponible à :

http://creps971.free.fr/am/cours/reglementation/ffrp_droitChemins.pdf

La Dépêche : La commune lauréate du label «Territoire bio engagé»

<https://www.ladepeche.fr/article/2018/04/11/2777829-la-commune-laureate-du-label-territoire-bio-engage.html>

Définition du dictionnaire : Populaire; Larousse.fr/dictionnaires/francais/populaire disponible à : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/populaire/62612>

Plan local d'urbanisme intercommunal : Pays de Mirepoix disponible à :

<https://www.paysdemirepoix.org/vie-plu-intercommunal.php>

Pré étude d'aménagement foncier commune de dun - etat initial de l'environnement--
- Mai 2011, Vincent Larsonneau, Bureau d'Etudes Conseils en Environnement, Eau, Assainissement, Sols, Agriculture. (Fourni par Anja Müller)

Règlement Intérieur de l'A.C.C.A. de Dun 2017

Article en Ligne La Dépêche : *Faire reculer la friche; LAVELANET : Coopération agro-sylvo-cynégétique* disponible à :

<https://www.ladepeche.fr/article/2000/01/24/82378-faire-reculer-la-friche.html>

Article en ligne La France Agricole : « Les chasseurs veulent l'entière maîtrise du territoire » disponible à : <http://www.lafranceagricole.fr/actualites/elevage/degats-de-gros-gibier-les-chasseurs-veulent-lentiere-maitrise-du-territoire-1,2,499482953.html>

Article en ligne La France Agricole : Dégâts de sangliers c'est une catastrophe disponible à :

<http://www.lafranceagricole.fr/videos/degats-de-sanglier-cest-une-catastrophe-1,1,1333839537.html>

Site internet de la Fédération Pastorale de L'Ariège; article : "Les associations foncières pastorales dans les pyrénées" disponible à :

<http://www.pastoralisme09.fr/2-non-categorise/57-les-associations-foncieres-pastorales-dans-les-pyrenees>

Site internet de L'ANA : Page dédiée à l'accompagnement des Territoires disponible à : <https://ariegenature.fr/accompagnement-des-territoires/>

Site internet de L'ANA : Page dédiée à la gestion des milieux disponible à : <https://ariegenature.fr/gestion/>

Site internet de l'ACCA de Dun (équipe chevreuil) disponible à : <http://acca.brocard.monsite-orange.fr/index.html>

Lien vers le document PDF de La znieff des "Coteaux du Palassou" disponible à : <https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/730011976.pdf>

Liste des annexes :

Annexe 1 Grille d'entretien	p. 95-97
Annexe 2 Planche 1	p.98
Annexe 3 Planche 2	p.98
Annexe 4 Planche 3	p.99
Annexe 5 Planche 3 bis	p.99
Annexe 6 Planche 3 ter	p.100
Annexe 7 Planche 4	p.100
Annexe 8 Planche 5	p.101
Annexe 9 Planche 6	p.101
Annexe 10 Planche 7	p.102
Annexe 11 Programme Probior	p. 103-104
Annexe 12 Tableaux activité économique de la commune	p. 105
Annexe 13 Arrêté préfectoral fixant les montant des indemnité ICHN pour la champagne 2012 pour le département de l'Ariège	p. 106-108
Annexe 14 Cap sur la PAC ICHN	p. 109-112
Annexe 15 Arrêté préfectoral fixant le classement en zones défavorisées du département de l'Ariège	p.113-114
Annexe 16 Carte des réserves de chasse	p. 115
Annexe 17 Table d'orientation	p. 115
Annexe 18 Extrait du projet de PLUi de la communauté de commune du pays de mirepoix	p.116-118

Annexe n°1 :

BLEU : Ce qui sera commun à tous les entretiens

MARRON : des questions pour relancer la discussion ou susciter le débat qui seront posées si les sujets ne sont pas abordés ou si la personne interrogée n'arrive pas à développer sur un sujet

Bonjour je m'appelle Louis Defraiteur je suis en première année de Master de gestion des territoires et d'aménagement local. Je réalise un mémoire sur La prairie et Le paysage dans la commune de Dun. L'entretien va se dérouler en 4 étapes. La première fera office d'introduction avec deux questions. Les trois autres étapes portent chacune sur des thèmes que j'ai choisi et sur lesquels je souhaite vous faire réagir, à partir de photos, de mots et de questions.

Etape_1 Introduction : Pour commencer j'aimerais que l'on parle de vous.

1_

- D'où êtes vous ?
- pourquoi ici ?
- profession (pour les chasseurs)
- qu'est-ce que vous aimez le plus ici ?
- qu'est-ce qui vous gêne le plus ou que vous aimez le moins ?

2_

- depuis que vous êtes ici comment avez vous perçu l'évolution du territoire ?
- Y a-t-il eu des changements dans les activités, les pratiques que vous avez pu voir ?

Etape_2 : du paysage à la prairie : Nous allons passer à la deuxième étape qui concerne plus le paysage. Je vais vous montrer des photos et vous allez me dire ce que cela vous évoque.

1_

- Fermeture du paysage : Photo 1 (avant/après) avec une photo aérienne de la commune. (je fais le choix de montrer la photo sans commentaire attendre la première réaction). Ensuite dire "C'est ce qui s'appelle en géographie la fermeture des paysages"
- C'est quelque chose que vous avez constaté ?
- ou à l'inverse vous trouvez que le paysage est de plus en plus ouvert ?
- C'est quelque chose qui vous fait peur ? vous y êtes indifférent ?
- c'est quelque chose que vous appréciez dans le paysage ?

2_

- Les espaces ouverts : une planche de trois photos landes, prés et cultures (je fais le choix de montrer la planche de photo sans commentaire attendre la première réaction. puis "c'est ce que j'appelle les espaces ouverts"
- Qu'est-ce que ça vous évoque ?
- ce sont des espaces dont vous vous servez ?
- qu'est-ce que vous y faites ? pourquoi ?

3_

- La prairie : je fais le choix de montrer une photo de prairies esthétique avec les Pyrénées en fond prise sur la commune (on ne voit pas de trace de voitures, de sangliers, de clôtures) idem (je fais le choix de montrer la photo sans commentaire attendre la première réaction) **est-ce que la prairie c'est quelque chose de particulier à vos yeux ? est-ce un endroit qui se détache des autres (forêt, broussailles, landes)?**
- deuxième photo : un pré avec des moutons et un avec des chevaux **"que-cela vous évoque ?"**
- troisième photo : des traces de voitures ou 4x4 sur le bord d'une prairie **"ça vous évoque quoi au premier abord ?"**
 - c'est quelqu'un qui passe sur une prairie ou à l'inverse c'est un champ qui a été fait sur un ancien chemin ?

Etape_3 : Les éléments indicateurs des rapports à l'espace : **Pour cette étape j'ai identifié des éléments qui me semble intéressants dans les rapports que l'on peut avoir avec le paysage.**

1_

- Les clôtures : Planche de 4 photos, un passage canadien et un portillon, une clôture fils simple, une clôture 4 fils (+ à voir, un grillage) **" pouvez vous me faire un commentaire sur chacune des images ?"**
- C'est une bonne chose que les clôtures soient financées à 75 % ?
- Cela vous bloque pour la chasse ? / cela gêne des personnes ces clôtures ?
- Fait de pouvoir circuler partout c'est bénéfique selon vous ? ou à l'inverse cela peut induire de la confusion ?

2_

- Les chemins : planche de 4 photos, des chemins entretenus, des chemins fait à force de passages, un accès prairie bloqué par un tronc, des chemins abîmés. **"que pouvez vous me dire à propos des chemins ?"**
- Vous les empruntez ?
- il vous arrive de les entretenir ?
- il vous arrive dans rouvrir ou d'en créer de nouveaux ?
- globalement dans quel état les trouvez-vous sur la commune ?
- selon vous qui doit entretenir les chemins ?

3_

- Les sangliers : une photo de lai avec ses petits, un pré retourné, une photo de "gourgue" (point d'eau creusé par les chasseurs pour les sangliers) où ils font de l'agrainage. **" les dégâts des sangliers dans les prairies c'est quelque chose qui vous affecte ?"**
- la discussion sera certainement différente en fonction des acteurs (chasseurs ou agriculteurs)

Etape_4 : point de débats

1_

- Dégât et impact : Les mesures prises pour limiter les dégâts sur les cultures sont elles adaptées selon vous ? les chasseurs sont ils les plus à même de gérer cette problématique ? les dégâts causés sont ils très importants selon vous ?

2_

- Régulation : Planche avec deux citations une d'un article de La France Agricole en opposition à une autre citation du président de la Fédération de Chasse. "que vous évoque ces deux citations ?"

3_

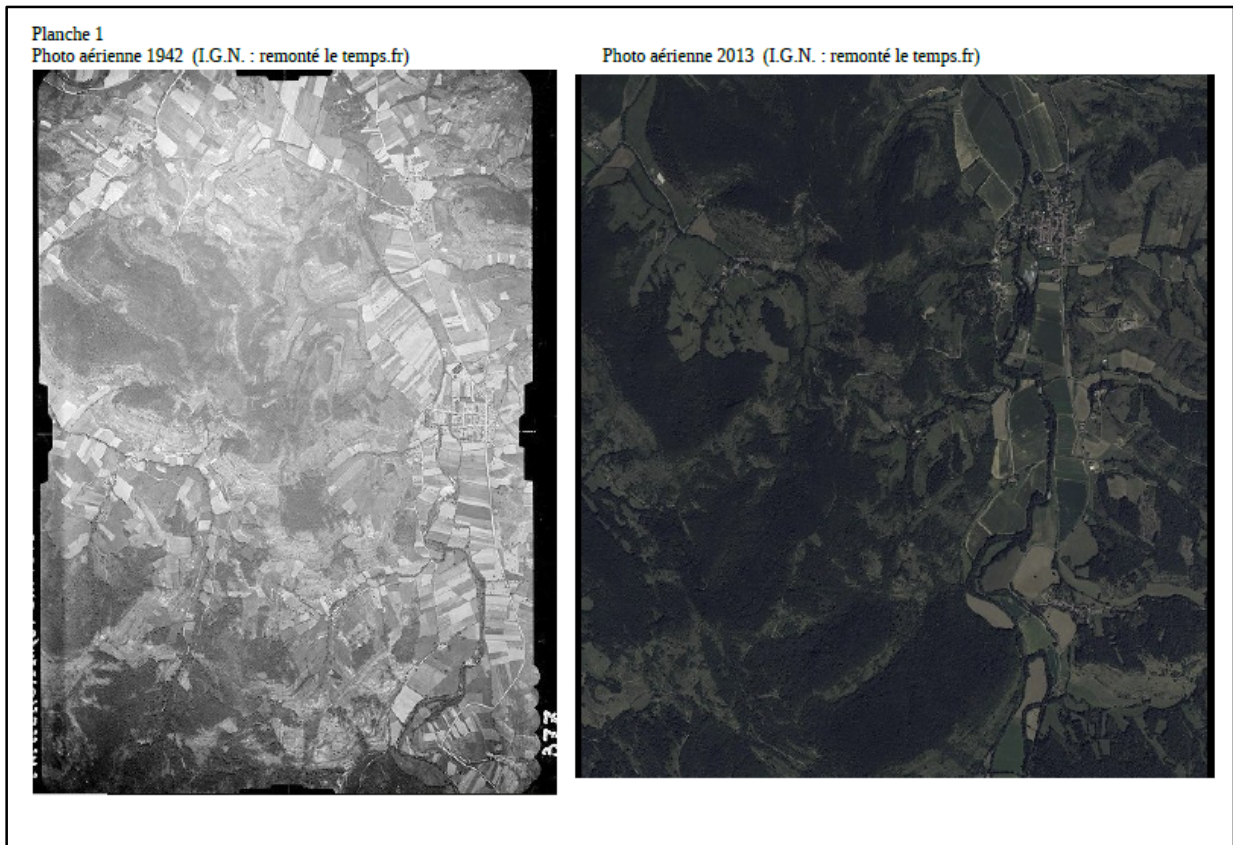
- Coupe à blanc : que pouvez vous me dire sur les coupes à blanc ?
- Esthétiquement ?
- c'est favorable à la prolifération du sanglier ?
- Les repousses de broussailles et taillis, c'est difficile d'y chasser ?

4_

- AFP : est-ce pour vous une bonne manière de maintenir un bon équilibre dans le paysage ?
- en termes de diversité
- en termes de maintien de l'activité agricole
- en termes d'entretien des paysages
- il y a il des choses dans ce fonctionnement qui vous semble à revoir ou simplement des points négatifs?

Pour finir je voulais vous demander comment vous voyez les perspectives de ce territoire ?

Annexe n°2 :



Annexe n°3 :



Annexe n°4 :



Annexe n°5 :



Annexe n°6 :



Annexe n°7 :



Annexe n°8 :



Annexe n°9 :



Annexe n°10 :

Planche 7

« **Gestion du sanglier : en finir avec le monopole des chasseurs** » *La France agricole, 19 janvier 2013*

« *Si nous indemnisons les dégâts, nous demandons l'entière maîtrise du territoire sans intervention publique. c'est celui qui paie qui commande* » *Interview M.Willy Schraen Président de la Fédération National de la Chasse*



PROBIOR
Au service de la biodiversité



N°1



Les Fédérations des Chasseurs
de Midi-Pyrénées

QUEL COUVERT POUR LA BIODIVERSITE ?

La composition d'un couvert est déterminante de l'attractivité de la parcelle pour les insectes et la petite faune sauvage (avifaune, micromammifères, ...). Le choix d'un couvert favorable à la biodiversité doit tenir compte de plusieurs paramètres : durée d'implantation, objectif, type de sol, proximité des cultures, nature de la parcelle (gel, terre non agricole, ...), etc.

Un couvert favorable peut être implanté sur une parcelle agricole de faible productivité (ex : jachère), sur des bandes tampons (si une réimplantation s'avère nécessaire), sur une friche afin de limiter son embroussaillage, sur un terrain privé (avec accord du propriétaire) pour une meilleure valorisation de cet espace, etc. ... Dans tous les cas, il est important de veiller à la création d'un maillage de milieux diversifiés à l'échelle d'un territoire.

Cette fiche constitue un retour d'expérience, pour vous aider à choisir le couvert faunistique et floristique le plus adapté à votre bande enherbée, jachère, terrain non exploité, ...

CHOISIR LE COUVERT QUI CONVIENT LE MIEUX



Le couvert permet d'apporter une **diversité** au paysage présent (ex : couvert en herbe en plaine céréalière)

Un **couvert existant**, couvrant et diversifié, ne doit pas être détruit pour un couvert moins riche. Veillez simplement à l'entretenir convenablement.

Les **légumineuses** favorisent la présence d'**insectes** et attirent de ce fait les **oiseaux** qui s'en nourrissent

Un **couvert annuel** à base de céréales sert de zone refuge et d'alimentation hivernale. Un **couvert pluriannuel** herbacé est une zone de reproduction pour la faune et un réservoir pour la flore et les insectes.

Les **couverts fleuris** embellissent le paysage, mais préfèrent toutefois des espèces locales (ex : mesticoles) aux mélanges d'espèces exogènes

Les bandes enherbées seront semées avec des **graminées** et **légumineuses** adaptées aux conditions humides (ex : fléole, fétuque, ray-grass ou trèfle).

A
G
R
I
C
U
L
T
E
U
R

C
O
L
L
E
C
T
I
V
I
T
E

C
H
A
S
S
E
U
R

P
R
O
P
R
I
E
T
A
I
R
E

COUVERTS PLURIANNUELS : pour insectes, flore et nidification

☉ NOS CONSEILS *

- La plupart des mélanges sont à planter au printemps, entre fin mars et début avril
- Le couvert doit être suffisamment couvrant et homogène pour concurrencer les espèces indésirables
- Un réseau de petites parcelles (<1ha) est préférable à une seule grande parcelle
- Effectuer un **entretien minimal** sur ces parcelles : ne pas broyer en période de floraison, butinage et reproduction, du 1^{er} avril à fin août
- Coût d'implantation : moyenne de 150€/ha (dont 70€ d'achat de semences).

☉ EXEMPLES DE COMPOSITION

- **Mélange de graminées / légumineuses** à planter sur une bande enherbée (ex : fétuque / dactyle / trèfle blanc) ou sur une parcelle en mauvais état (ex : RGA / fétuque / trèfle blanc / luzerne)
- **Mélange mellifère**, habituellement constitué de légumineuses et d'une espèce annuelle qui assure la floraison la première année (ex : sainfoin / trèfle violet / trèfle de perse / méliot / phacélie). Interdit en bordure de cours d'eau.

* Pour plus de conseils reportez-vous aux fiches correspondantes : n° 2 et 8



COUVERTS ANNUELS : refuge et zone d'alimentation hivernale

NOS CONSEILS

- Préférer des espèces pas ou peu présentes dans les productions locales (diversification)
- Choisir des mélanges simples, peu exigeants et résistants, capables d'apporter refuge et nourriture en hiver
- Le semis sera de préférence de faible densité afin de favoriser les déplacements de la faune
- Planter dans le courant du mois d'avril (sauf cas particulier des couverts hivernaux d'interculture pour lesquels le semis intervient le plus souvent à la fin du mois d'août)
- Mélanges en céréales : coût moyen d'implantation de 200€/ha (dont 70€ de semences)

EXEMPLES DE COMPOSITION

- **Mélange de céréales** à planter sur une jachère (hors bordure de cours d'eau) ou toute parcelle peu productive, à partir d'espèces attractives pour les oiseaux (ex : millet / moha / sorgho, avoine ou blé / sarrasin, ...)
- **Mélange de fleurs** à planter sur de faibles surfaces, à partir de plantes locales (cf. fiche n°7 sur les plantes messicoles)
- **Mélanges pour couverts hivernaux** à planter entre une céréale à paille et un tournesol (ou un maïs), en période estivale, avec des espèces adaptées (avoine fourragère, féverole, navette, moutarde, phacélie.)



ZOOM « Pollinisateurs »

- Les mélanges dits « mellifères » ont pour but d'apporter des ressources alimentaires aux insectes pollinisateurs (nectar et pollen)
- Les insectes sont attirés par le nectar des fleurs, à l'origine de la fabrication de miel et principale source d'alimentation de ces insectes
- Les principales sources de nectar et pollen sont les légumineuses (sainfoin, mélilot, trèfle violet, ...), la phacélie et la bourrache



Couverts pérennes

- Les couverts pérennes (prairies permanentes, bandes tampons, jachères fixes) permettent le développement d'une flore riche et diversifiée, et adaptée aux conditions pédo-climatiques locales.
- Ces espaces requièrent un entretien minimal. Pour la quiétude de la faune et le maintien de la flore locale, une fauche tardive est préconisée (après juillet)



LE COIN DES EXPERTS / RÉGLEMENTATION

Dans le cadre de la conditionnalité de la PAC, les agriculteurs doivent respecter l'entretien minimal des terres et veiller à limiter la présence d'espèces indésirables.

D'après l'étude réalisée par la Fédération des Chasseurs du Gers en Pays d'Armagnac :

- Les jachères pérennes (graminées et légumineuses) contiennent une flore plus diversifiée avec moins d'espèces indésirables que les autres couverts faunistiques.
- Ces couverts sont également plus favorables à l'alimentation des poussins de perdrix rouge au mois de juin. À partir de juillet, tous les couverts faunistiques fournissent une ressource alimentaire équivalente.

Des aides peuvent être apportées par les FDC pour l'amélioration du gel et des parcelles non productives. Leurs montants varient suivant le type de couvert et les départements. Pour plus de renseignements, rapprochez-vous de votre Fédération Départementale des Chasseurs.



Projet bénéficiant du soutien financier:



Partenariat Agrifaune:



Annexe n°12 :

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	84	100,0	71	13	0	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	20	23,8	19	1	0	0	0
Industrie	3	3,6	2	1	0	0	0
Construction	12	14,3	10	2	0	0	0
Commerce, transports, services divers	35	41,7	29	6	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	4	4,8	3	1	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	14	16,7	11	3	0	0	0

Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	84	100,0	71	13	0	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	20	23,8	19	1	0	0	0
Industrie	3	3,6	2	1	0	0	0
Construction	12	14,3	10	2	0	0	0
Commerce, transports, services divers	35	41,7	29	6	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	4	4,8	3	1	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	14	16,7	11	3	0	0	0

Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.



PRÉFET DE L'ARIÈGE

Direction Départementale des Territoires

**Arrêté Préfectoral
fixant
le montant des Indemnités Compensatoires de
Handicaps Naturels
au titre de la campagne 2012
dans le département de l'Ariège**

**Le Préfet de l'Ariège,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- Vu le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;
 - Vu le règlement (CE) n° 1974/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 du conseil concernant le soutien au développement rural par le FEADER ;
 - Vu le règlement (CE) n° 65/2011 de la Commission du 27 janvier 2011 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil en ce qui concerne l'application des mesures de contrôle et de conditionnalité pour les mesures de soutien au développement rural ;
 - Vu les articles D 113-18 à D113-26 du code rural et de la pêche maritime relatifs aux ICHN ;
 - Vu l'arrêté interministériel du 28 juillet 2004 reprenant le classement en zones défavorisées depuis 2001 ;
 - Vu le décret n° 2012-540 du 20 avril 2012 relatif aux conditions d'attribution des indemnités compensatoires de handicaps naturels ;
 - Vu l'arrêté du 30 juillet 2010 fixant les conditions d'attribution des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) et modifiant le code rural et de la pêche maritime ;
 - Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2004 fixant le classement en zone défavorisée dans le département de l'Ariège ;
- Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Dans chacune des zones et sous-zones visées dans l'arrêté préfectoral de classement est fixée une plage optimale de chargement correspondant à une exploitation optimale du potentiel fourrager dans le respect de la conditionnalité. De la même manière, sont définies des plages non optimales de chargement. L'ensemble de ces plages est précisé à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 :

Pour chacune des plages de chargement définies à l'article 1, le montant des Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels rapporté à l'hectare de surface fourragère est fixé. Ces montants sont précisés à l'annexe 2 du présent arrêté.

Ils seront modifiés en fonction d'un coefficient stabilisateur qu'il conviendra d'appliquer sur le montant total de la prime attribuée à chaque bénéficiaire du département afin de respecter la notification du droit à engager. Ce taux fait l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire.

Article 3 :

2 rue de la Préfecture - Préfet Claude Erignac - BP 40387 - 09007 FOIX CEDEX
Standard : 05 61 02 10 02 - Télécopie : 05 61 02 74 62 - Site Internet : www.ariège.gouv.fr

Les surfaces fourragères sont les surfaces définies dans l'arrêté préfectoral fixant les normes usuelles et les bonnes conditions agroenvironnementales pour le département.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires et le Directeur Général de l'Agence de Services et de Paiement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Foix, le - 9 JUIL. 2012

Le préfet ,



Salvador PÉREZ

ANNEXE 1

- 1/ Zone Haute Montagne**
 0,15 à 0,39 UGB/ha zone à taux réduit (- 10 %)
 0,40 à 1,20 UGB/ha zone optimale
 1,21 à 1,90 UGB/ha zone à taux réduit (- 10 %)
- 2/ Zone Montagne**
2.1. Zone Montagne 1
 0,25 à 0,39 UGB/ha zone à taux réduit (- 10 %)
 0,40 à 1,20 UGB/ha zone optimale
 1,21 à 2 UGB/ha zone à taux réduit (-10 %)
2.2. Zone Montagne 2
 0,25 à 0,49 UGB/ha zone à taux réduit (-10 %)
 0,50 à 1,30 UGB/ha zone optimale
 1,31 à 2 UGB/ha zone à taux réduit (-10 %)
- 3/ Zone Piémont**
3.1. Zone piémont laitier
 0,35 à 0,59 UGB/ha zone à taux réduit (- 10 %)
 0,60 à 1,40 UGB/ha zone optimale
 1,41 à 2 UGB/ha zone à taux réduit (- 10 %)
3.1. Zone piémont non laitier
 0,35 à 0,59 UGB/ha zone à taux réduit (- 10 %)
 0,60 à 1,40 UGB/ha zone optimale
 1,41 à 2 UGB/ha zone à taux réduit (- 10 %)
- 4/ Zone Défavorisée Simple**
 0,35 à 0,59 UGB/ha zone à taux réduit (-10 %)
 0,60 à 1,40 UGB/ha zone optimale
 1,41 à 2 UGB/ha zone à taux réduit (-10 %)

ANNEXE 2

Zone	Haute Montagne		Montagne 1		Montagne 2		Piémont		Zone défavorisée	
	Taux plein	Taux réduit	Taux plein	Taux réduit	Taux plein	Taux réduit	Taux plein	Taux réduit	Taux plein	Taux réduit
Montant en euros par hectare de surface fourragère	221	198,90	180	162	121	108,90	55	49,50	49	44,10



L'INDEMNITÉ COMPENSATOIRE DE HANDICAPS NATURELS (ICHN)



L'ICHN c'est quoi ?

→ L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) est une aide en faveur des agriculteurs exerçant leur activité dans des zones défavorisées par l'altitude, de fortes pentes et d'autres caractéristiques physiques du territoire. Cette aide est fondamentale pour le maintien de l'activité agricole, et notamment de l'élevage, dans les zones à handicaps naturels et tout particulièrement dans les zones de montagne. Cette aide vise à réduire les différences de revenu qui perdurent entre les agriculteurs des zones défavorisées et ceux du reste du territoire. En permettant le maintien l'activité agricole, cette aide participe également à consolider l'activité économique et préserver l'emploi dans ces territoires.

Cette aide, versée annuellement, dépend principalement du nombre d'hectares admissibles (cf. annexe 15 **admissibilité des surfaces agricoles aux aides de la PAC**). Les montants unitaires à l'hectare varient d'une zone défavorisée à une autre

pour tenir compte de l'importance du handicap. Ces montants sont dégressifs : l'aide est plus forte sur les 25 premiers hectares et plafonnée à 75 hectares.

L'ICHN est, en montant, la plus importante aide du deuxième pilier de la PAC. Elle est financée pour 25% par l'État et pour 75 % par le FEADER (fonds européen agricole de développement rural – deuxième pilier de la PAC), dans le cadre de programmes régionaux dont la gestion a été confiée depuis 2014 en France aux Conseils Régionaux¹, selon des dispositions largement communes pour l'Hexagone (décrites dans un document de cadrage national).

¹ Sauf en Corse où c'est la collectivité territoriale de Corse qui est autorité de gestion, à la Réunion où c'est le Conseil général, et à Mayotte où c'est l'État.



LE PLAFONNEMENT DE L'ICHN

Le montant final attribué est calculé en fonction du nombre d'hectares admissibles et du montant unitaire applicable à la sous-zone dans laquelle se situent les parcelles déclarées par l'agriculteur, montant fixé dans le Programme de Développement Rural Régional.

La surface de l'exploitation pouvant bénéficier de l'ICHN est plafonnée à 75 ha pour l'ICHN animale et 50 ha pour l'ICHN végétale. La transparence pour les Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) totaux s'applique aux surfaces pouvant bénéficier de l'ICHN : un GAEC total à deux associés, d'une surface de 100 ha, pourra par exemple, s'il en respecte les conditions d'éligibilité (cf. supra); recevoir une ICHN animale le cas échéant sur la totalité de ses 100 ha.

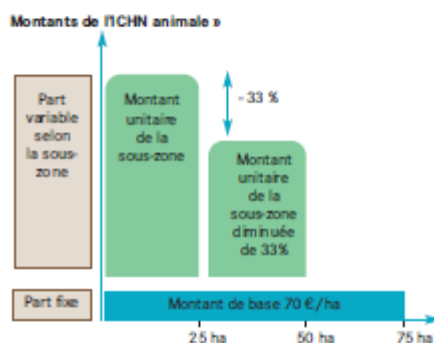
Quel montant est octroyé aux bénéficiaires de l'ICHN ?

Pour l'ICHN animale, le calcul du montant payé est établi en tenant compte de plusieurs facteurs :

- ✓ un montant de base de 70 € pour les 75 premiers hectares admissibles de l'exploitation
- ✓ un montant unitaire correspondant à la sous-zone dans laquelle est située la parcelle, jusqu'au 25^{ème} hectare admissible primé de l'exploitation.
- ✓ 2/3 du montant unitaire de la sous-zone (le cas échéant majoré et/ou modulé) entre le 25^{ème} et le 50^{ème} hectare admissible primé de l'exploitation.

Les montants unitaires peuvent être majorés pour certains types d'élevage.

Les montants de base et montants unitaires de la sous-zone sont modulés en fonction du taux de chargement annuel de l'exploitation (cf. encadré)



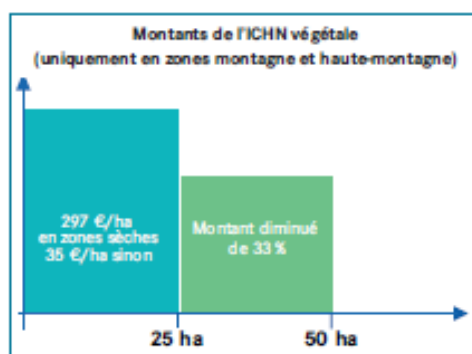
Les montants unitaires correspondant à chaque sous-zone sont consultables dans le Programme de Développement Rural de la Région, validé par la Commission. Ils sont inférieurs ou égaux aux montants du tableau suivant :

Montants maximum en €/ha pour les 25 premiers hectares de surfaces fourragères	Haute montagne		Montagne		Piémont		Zone défavorisée simple	
	Sèche	Hors sèche	Sèche	Hors sèche	Sèche	Hors sèche	Sèche	Hors sèche
	385	382	316	235	154	96	138	85



Pour l'ICHN végétale, le calcul du montant payé est établi en tenant compte de plusieurs facteurs (seules les surfaces en montagne et haute-montagne peuvent être primées) :

- ✓ un montant unitaire applicable dans laquelle est située la parcelle, jusqu'au 25^{ème} hectare admissible primé de l'exploitation.
- ✓ 2/3 du montant unitaire (entre le 25^{ème} et le 50^{ème} hectare admissible primé de l'exploitation)

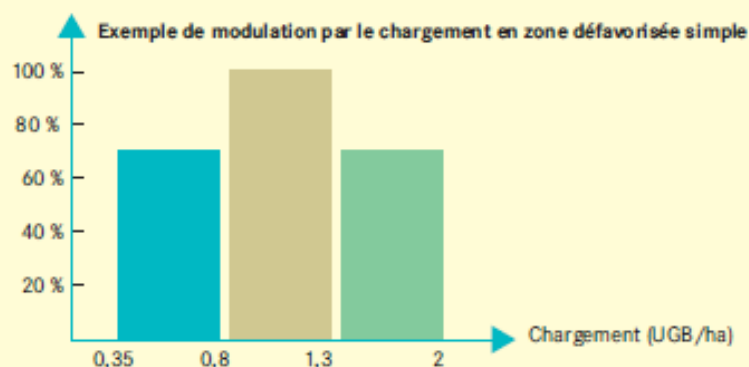
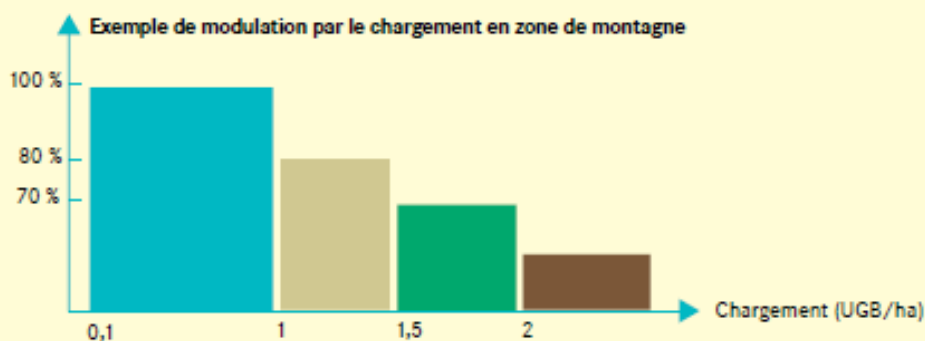


MODULATION PAR LE CHARGEMENT

Le montant total de l'ICHN animale (part fixe et variable) peut être modulé à la baisse selon le chargement en animaux de l'exploitation (c'est-à-dire le nombre d'UGB par hectare de l'exploitation). Ce critère permet de favoriser les exploitations dont le niveau de chargement est optimal pour le milieu dans lequel elles évoluent, et d'éviter ainsi le surpâturage ou à l'inverse l'embroussaillage du milieu.

Dans chaque sous-zone, plusieurs plages de chargement sont définies : une plage optimale (exemple : entre 0,1 et 1,5 UGB/ha) pour laquelle le paiement est de 100 % ; et plusieurs plages modulées à la baisse pour des chargements plus élevés, et uniquement dans les zones défavorisées simples pour des chargements plus faibles. L'amplitude des plages, ainsi que les coefficients de réduction de baisse sont établis selon les sous-zones et fixées dans le programme de développement rural de la région dans laquelle se trouve l'exploitation, en tenant compte des fourchettes définies dans le cadre national.

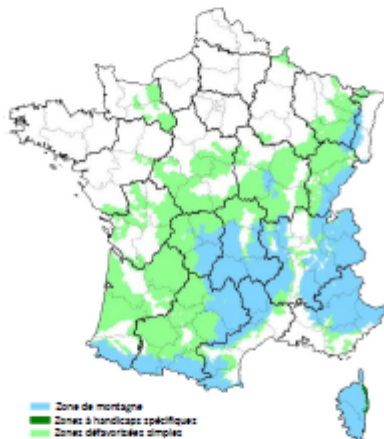
En zone défavorisée simple, au-delà ou en deçà de certains seuils de chargements, l'aide peut même être ramenée à 0.



LE ZONAGE

La carte suivante présente les zones éligibles à cette aide. On y distingue les zones de montagne et les zones défavorisées simples. Au sein de ces deux grandes catégories, des sous-zones sont définies au niveau régional, au sein desquelles un montant unitaire d'aide à l'hectare est fixé.

Carte des zones défavorisées



Qui peut toucher l'ICHN ?

Deux types d'aide coexistent : l'ICHN « animale » et l'ICHN « végétale », cette dernière étant réservée aux seules sous-zones de montagne et haute-montagne.

Plusieurs conditions sont requises pour pouvoir toucher ces aides :

→ Conditions générales (ICHN animale et végétale)

- ✓ Être agriculteur actif au sens des aides de la PAC,
- ✓ Déclarer et exploiter des parcelles de surface agricole admissible aux aides de la PAC situées dans les zones défavorisées,
- ✓ Avoir plus de 80% de sa SAU en zone défavorisée (simple ou montagne). Si ce seuil n'est pas atteint, l'ICHN n'est pas versée pour les surfaces de l'exploitation qui sont en zone défavorisée simple, et elle est versée à un taux fortement réduit pour les surfaces de l'exploitation qui sont en zone de montagne,
- ✓ Retirer au moins 50% de son revenu de l'activité agricole¹. Pour les exploitants dont l'activité agricole génère moins de 50% de leur revenu, et en fonction de seuils de revenu non-agricole, le plafond de surfaces sur lesquelles l'ICHN sera versé est réduit, voire ramené à zéro.

→ Conditions spécifiques pour toucher l'ICHN animale

- ✓ Exploiter un minimum de 3 hectares de surface fourragère (production d'herbe ou autre fourrages, ou de céréales autoconsommées) en zone défavorisée,
- ✓ Détenir au moins 3 UGB (unités équivalent gros bétail x) herbivores ou porcines (par exemple : plus de trois vaches de plus de deux ans, ou plus de vingt ovins de plus d'un an).
- ✓ À compter de 2016, les exploitations spécialisées en bovin lait deviennent éligibles à l'ICHN quelles que soient les zones.

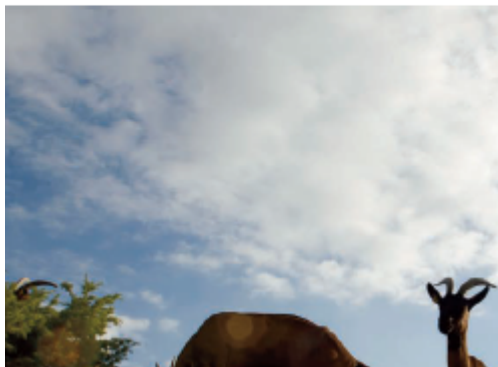
→ Condition spécifique supplémentaire pour toucher l'ICHN animale sur des parcelles situées en zone défavorisée simple

- ✓ Avoir son siège d'exploitation en zone défavorisée (simple ou montagne).

→ Condition spécifique pour toucher l'ICHN végétale :

- ✓ Exploiter un minimum de 1 hectare de surface admissible en cultures de vente (soit toute culture dont la récolte est commercialisée) en zone de montagne.

¹ Dans le cas d'une forme sociale, au moins un des associés doit respecter cette condition. Pour les Groupements d'exploitation agricole en commun (GAEC) totaux, la transparence s'applique pour les associés qui respectent cette condition.





PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
Service de l'économie agricole

**Arrêté préfectoral
fixant le classement en zones défavorisées dans le
département de l'Ariège**

**Le Préfet de l'Ariège,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu le Règlement (CE) N°2529/2001 du Conseil du 19 décembre 2001 portant organisation commune des marchés dans le secteur des viandes ovines et caprines ;
Vu le Règlement (CE) N°2550/2001 de la Commission du 21 décembre 2001 établissant les modalités d'application du Règlement (CE) N° 2529/2001 ;
Vu le Règlement (CEE) N°3508/92 du Conseil du 27 novembre 1992 établissant un système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) relatif à certains régimes d'aides communautaires ;
Vu le Règlement (CE) N°2419/2001 de la Commission du 11 décembre 2001 portant modalités d'application du règlement CEE N°3508/92, modifié par le règlement (CE) N°118/2004 de la Commission du 23 janvier 2004 ;
Vu le Règlement (CE) N° 1257/99 du Conseil du 17 mai 1999 modifié par le règlement 1783/2003 du Conseil du 29 septembre 2003 ;
Vu le Règlement (CE) N° 445/2002 de la Commission du 26 février 2002 modifié par le règlement 963/2003 de la Commission du 4 juin 2003 ;
Vu le Décret N° 77-566 du 3 juin 1977 modifié relatif à l'agriculture de montagne et à certaines zones défavorisées ;
Vu l'Arrêté interministériel reprenant le classement en zones défavorisées depuis 2001 du 28 juillet 2004 ;
Vu l'Arrêté interministériel fixant les conditions d'attribution des indemnités compensatoires de handicaps naturels du 28 juillet 2004 ;
Vu l'Arrêté Préfectoral du 18 avril 1990 ;
Sur proposition de M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1 :

Les communes ou partie de communes dont la liste est jointe en annexe 1 du présent arrêté sont classées en zone défavorisée; pour les communes PAMIERS, SAVERDUN, LE VERNET dont le zonage est infra-communal, celui ci est précisé sur le document graphique de référence joint en annexe 2. La table des codes zones défavorisées paramétrées dans le logiciel PACAGE est jointe en annexe 3.

Article 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Général du CNASEA et le Directeur de l'OFIVAL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Foix, le 01 Septembre 2004

Le préfet,
P/LE PREFET et par délégation
Le Secrétaire Général

Christian RICARDO

2, RUE DE LA PREFECTURE - B.P. 87 - 09007 FOIX CEDEX - STANDARD 05 61 02 10 00 - TELECOPIE 05 61 02 74 82

CANTON DE FOIX : BURET, FREYCHENET.

2.1. Zone de Montagne 2 (code INERM 32)

CANTON DE LAVELANET : L'AIGUILLON, BELESTA, BENAIX, CARLA-de-ROQUEFORT, DREUILHE, FUGAX-et-BARRINEUF, ILHAT, LAVELANET, LESPARROU, LEYCHERT, LIEURAC, NALZEN, PEREILLE, RAISSAC, ROQUEFIXADE, ROQUEFORT LES CASCADES, ST. JEAN D'AIGUES VIVES, LE SAUTEL, VILLENEUVE D'OLMES.

CANTON DE MIREPOIX : DUN, PRADETTES.

CANTON DE FOIX : ARABAUX, BAULOU, BENAC, BRASSAC, CELLES, COS, FERRIERES, FOIX, GANAC, L'HERM, LOUBIERES, MONTGAILLARD, MONTOULIEU, PRADIERES, PRAYOLS, ST JEAN DE VERGES, ST MARTIN DE CARALP, ST PAUL DE JARRAT, ST PIERRE DE RIVIERE, SERRES-SUR-ARGET, SOULA, VERNAJOUL.

CANTON DE VARILHES : CALZAN, CAZAUX, DALOU, GUDAS, LOUBENS, MALLEON, MONTEGUT-PLANTAUREL, SEGURA, VENTENAC, VIRA.

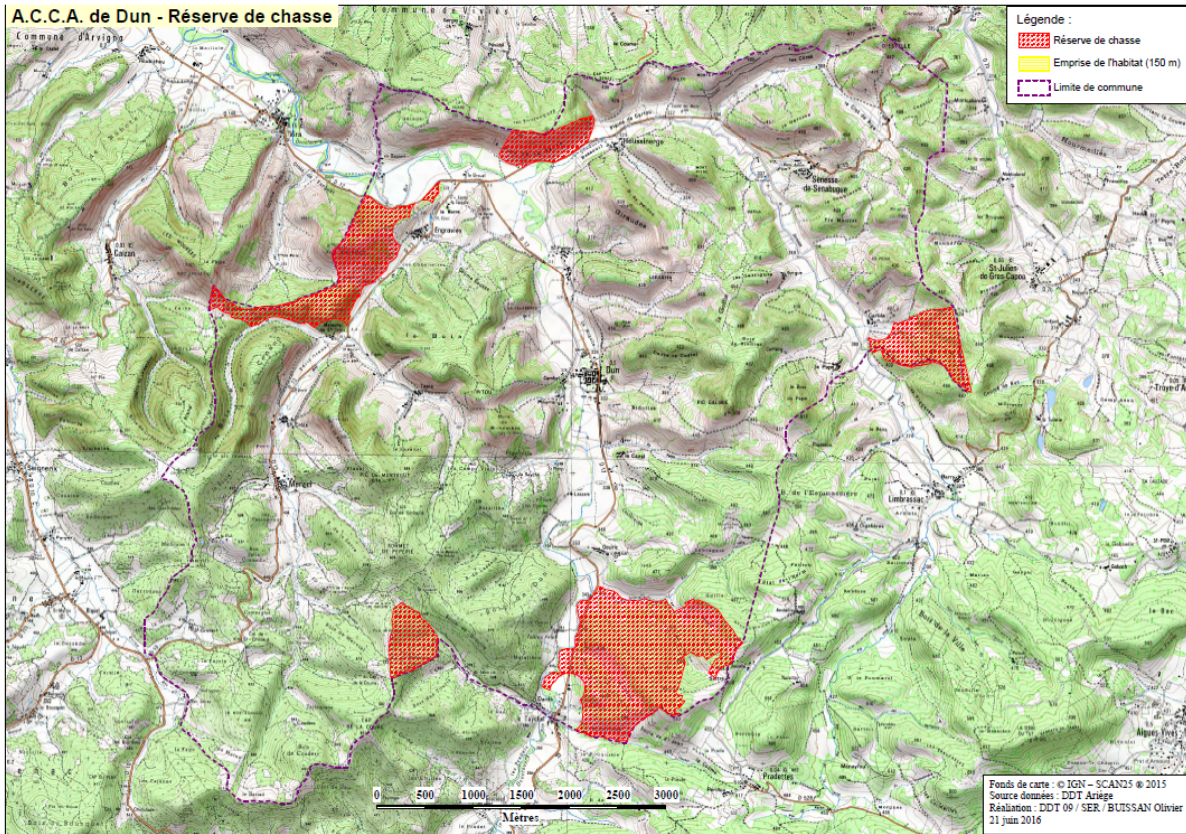
CANTON DE LA BASTIDE DE SEROU : AIGUES-JUNTES, ALLIERES, ALZEN, LA BASTIDE- DE-SEROU, CADARCET, DURBAN SUR ARIZE, LARBONT, MONTELS, MONTSERON, NESCUS, SUZAN.

CANTON DU MAS D'AZIL : CAMARADE, GABRE, LE MAS D'AZIL, MONTFA, SABARAT.

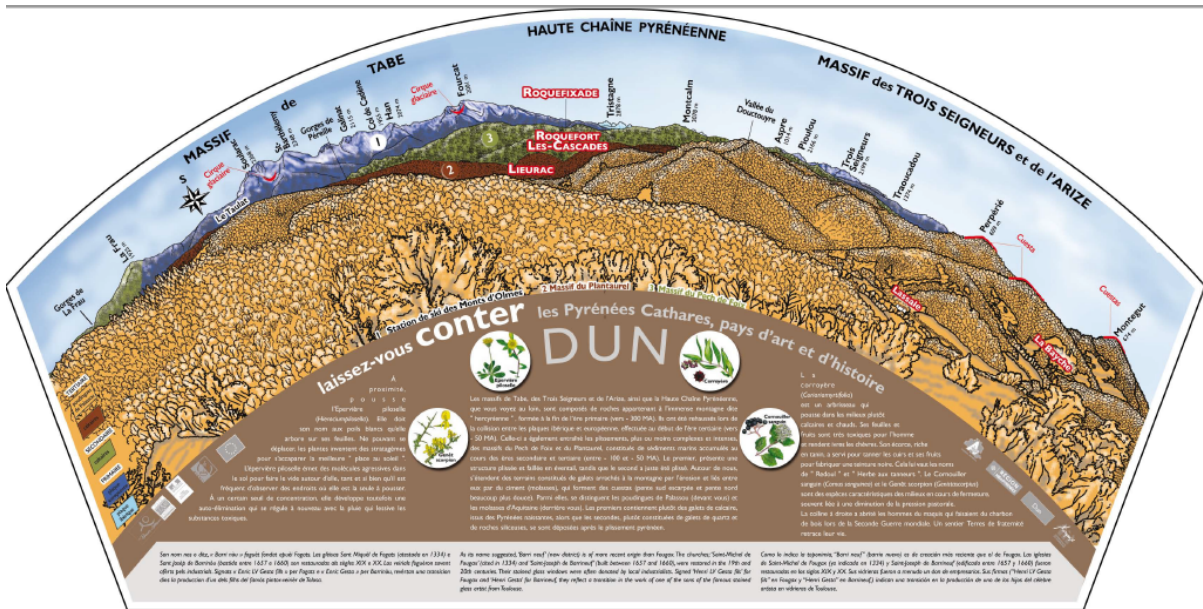
CANTON DE SAINT GIRONS : CASTELNAU-DURBAN, CLERMONT, EYCHEIL, LESCURE, MONTEGUT-et-COUSERANS, MOULIS, RIMONT, ST GIRONS.

CANTON SAINTE CROIX VOLVESTRE : BAGERT, BARJAC, BEDEILLE, CERIZOLS, CONTRAZY, FABAS, LASSERRE, MAUVEZIN-de-SAINTE-CROIX, MERIGON, MONTARDIT, SAINTE CROIX VOLVESTRE, TOURTOUSE.

Annexe n°16 :



Annexe n°17 :



Annexe n°18 :



3. Les unités de paysages



La CCPM compte plusieurs types de paysages dont les traits singuliers sont provoqués par un relief et des pratiques anthropiques particuliers. Cinq unités de paysage s'y retrouvent :

- > le paysage du Terrefort et des collines du nord Mirapicien,
- > le paysage de la Vallée de L'Hers,
- > les paysages des Coteaux du sud Mirapicien,
- > le paysage du plateau de Lérans-Montbel
- > et le paysage de l'Hers en pays d'Olmes.



3.3 Les coteaux du sud mirapicien

Communes concernées

Rieucros, Viviès, Tourtrol, Coutens, Besset, La Bastide-de-Bousignac, Roumengoux, Moulin-Neuf, Dun, Saint-Julien-de-Gras-Capou, Troye-d'Ariège, Saint-Quentin-la-Tour, Lagarde, Limbrassac, Pradettes, Esclagne, Aigues-Vives, Belloc, Camon et Montbel.





Les structures paysagères des coteaux du sud Mirapicien

Sur le plan géologique, ce sont des couches en pente orientées sud-nord alternant poudingues assez durs et marnes plus tendres. L'érosion fait apparaître ce relief en cuestas avec les fronts orientés au sud et les revers orientés au nord.

Composés de collines en cuesta entaillées par de nombreuses vallées à fond plat (Douctouyre, ruisseaux de Limbrassac, de Senesse, de Mazeroles, du Countirou), les paysages de collines de piémont sont dominés par la forêt qui couvre les flancs des vallées et les crêtes. La dynamique de colonisation des espaces par la forêt est particulièrement active dans cette zone. La polyculture et l'élevage occupent les fonds de vallées avec prédominance des cultures fourragères et des prairies. Ces dernières remontent sur les pentes entretenant encore l'ouverture des paysages – mais jusqu'à quand ? Quelques fonds de vallées sont suffisamment plats et larges pour que soient rentabilisés des systèmes d'arrosage : le paysage s'amplifie et diffère alors sensiblement du paysage type des coteaux du sud Mirapicien. C'est notamment le cas de la vallée du Countirou, également favorisée par sa desserte routière aisée.

L'urbanisme se caractérise d'abord par des noyaux villageois peu étendus, souvent densément construits autour de leur église ; leur maille urbaine diffère selon la déclivité du site, mais aussi selon l'histoire de l'origine du village. Ainsi, la commune de Dun, très étendue, réunit sous son nom, outre le chef-lieu éponyme au tracé en bastide, plusieurs noyaux villageois développés autour de leur église. Le village de Camon semble à peine sorti de ses remparts, alors que celui de Lagarde, implanté au carré en contrepoint au château féodal, s'est éclaté le long de ses voies d'accès.

Les éléments du patrimoine paysager remarquable

Cette unité est caractérisée par les éléments remarquables suivants :




- > Arbres de parcs et d'alignements : platanes aux entrées nord et sud de La Bastide-de-Bousignac, à l'entrée est de Camon ; mails de platanes à La Bastide-de-Bousignac et à Dun ; arbres autour de l'église de Gargas à Viviers ...
- > Silhouettes de la tour dominant Saint-Quentin-la-Tour, du village de Lagarde avec les ruines de son château, du village de Camon avec son cadre paysager, du noyau village de Roumengoux sur sa crête, du château de Rocles sur la commune de Dun...

Les enjeux mentionnés dans l'Atlas des paysages pour les paysages dits de collines de piémont

- > La cohérence et la lisibilité des coteaux et des horizons naturels à préserver de tout mitage bâti et végétal ;
- > La cohérence de la localisation des nouveaux sites de construction ;
- > L'accessibilité du réseau des chemins entre villages, espaces naturels liés à l'eau et collines ;
- > L'authenticité des réhabilitations, reconversions et constructions nouvelles dans la continuité des savoir-faire locaux.



Forces	Faiblesses
<p>Une nature très préservée. Prédominance de la nature.</p> <p>Depuis les points hauts ou dans l'axe de certaines vallées, points de vue lointains vers les reliefs pyrénéens (massif de Tabé, haute chaîne pyrénéenne – des Pyrénées catalanes au Luchonais –, massif des Trois Seigneurs...), parfois audacieusement mis en valeur (Roumengoux)</p> <p>Des villages et hameaux ruraux de grande qualité avec des limites urbaines plutôt bien définies. Une identité locale bien maintenue.</p>	<p>Quelques entrées de village maladroites (Lagarde...)</p> <p>Les espaces forestiers qui s'étendent au détriment des espaces agricoles, plus ouverts.</p> <p>Un patrimoine architectural historique parfois peu visible depuis les voies de circulation.</p> <p>Une zone d'activité à La Bastide-de-Bousignac qui s'impose sans ménager son environnement paysager.</p> <p>Le développement récent d'un habitat diffus sur certaines crêtes (Roumengoux)</p>
Opportunités	Menaces
<p>Utiliser les paysages forestiers pour développer des activités de découverte liées à la forêt (sentiers de randonnées existants, à développer, ...).</p> <p>Maintenir et développer le potentiel touristique et culturel du patrimoine historique.</p> <p>Mettre en scène le patrimoine historique depuis les voies principales en créant des percées visuelles.</p>	<p>La déprise agricole aboutissant à la colonisation des terres et pâtures par la friche puis la forêt (fermeture des paysages, mitage végétal par la friche)</p> <p>La déprise agricole se traduisant par l'apparition de fermes et hameaux fantômes, contrecarrant les efforts de développement du tourisme rural</p> <p>La réhabilitation maladroite de joyaux architecturaux.</p> <p>La privatisation des vues par l'implantation de maisons et leurs haies le long des routes en crête.</p> <p>Le développement peu justifié de haies barricades autour des parcelles habitées.</p>

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (Code EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MEANCES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
	 <p>Système bocager relictuel (pré-bois et prairies avec quelques cultures annuelles parcourus par un maillage encore important de haies) (X10)</p>	Espèces des prairies, boisements, pelouses, etc.	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Luzerne hybride ☞ Corolle lisse ☞ Pie-grièche écorcheur et rapaces en chasse. <p>Aussi que toutes les espèces des prairies citées au-dessus</p>	Commun (2 740)	Assez stable si gérées	<ul style="list-style-type: none"> - Naturels (mutation vers fourrés) - Anthropiques (remise en culture, amélioration, remembrements) 	ALTERE (artificialisation des prairies, fragmentation)	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture par les fourrés (absence de gestion par pâturage) - Remise en culture - Amélioration + par amendement ou amendements - Avarement des aménagements naturels inter-païces 	MODERE
	 <p>Prairies permanentes humides fouchées ou pâturées (E2.2, code Natura 2000 6510 pour celles fouchées et mésothropes)</p>	<p>Juncus <i>Juncus effusus</i>, <i>J. acutiflorus</i>, <i>J. maritimus</i>, Liliacées Carex spp., Agrostidées, Agrostis spp., Reine des prés, <i>Filipendula ulmaria</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Vulpin bulbeux, Orchis à fleurs lâches, Jacinthe de Rome, Gentiane des marais, Labellée brûlée, Camarandée des marais ☞ Darnier de la succise, Diane <p>Cet habitat peut être considéré également comme zone humide (Z1)</p>	Très rare (50)	Assez stable si gérées	<ul style="list-style-type: none"> - Naturels (mutation lente vers boisement hygrophile) - Anthropiques (plantation, drainage et mise en culture) 	ALTERE	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture par les fourrés (absence de gestion par pâturage) - Remise en culture - Drainage - Amélioration + par amendement ou amendements - Plantation - Conversion en marais ou étangs - Surpâturage 	HAUTE
	 <p>Pelouses sèches et fourrés basophiles subméditerranéens (E15 : F3.1 : code Natura 2000 6210)</p>	<p>Brome dressé, Bromopsis erecta, Koelerie du Valais, Koeleria villosiora, Fétuques Festuca spp., Brachypode à deux épis, Brachypodium distachyon</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Aphyllanthe, Orchis vanille et papillon, Ciphrys de Catalogne et de Catalogne, Epicie d'Héroclée, etc. ☞ Azurée du Serpolet, Zygène candide ☞ Seps tré, Corolle grandine 	Commun (3 381)	Lente vers fourrés D'autant plus stable que l'habitat est aride	<ul style="list-style-type: none"> - Naturels (mutation vers fourrés) - Anthropiques (remise en culture, disparition de pastoralisme) 	ALTERE (termeture des biotopes)	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture par les fourrés (absence de gestion) - Mise en culture (vigne) - Conversion en pâtures intensives - Aménagements pour la production d'énergie renouvelable 	HAUTE